

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 55^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 8 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN BROCARD

1. — Conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.
— Communication relative à la constitution d'une commission mixte paritaire (p. 9615).
2. — Rappel au règlement (p. 9616).
MM. Pasty, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.
3. — Hommage à la mémoire de Mme de Gaulle (p. 9616).
MM. Hamel, le président.
4. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 9616).

Agriculture. — B. A. P. S. A. (suite).

MM. Cambolive,
Chaminade,
Stasi,
Gilbert Faure,
Bernard Deschamps,
Robert-Félix Fabre,
Pistre.

Rappel au règlement : MM. Robert-André Vivien, président de la commission des finances ; le président.

MM. Hunault,
Tourné,
Revet,
Bayou,
Balmigère,
Delprat,
Baylet.

Rappel au règlement : MM. Joxe, le président, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

MM. le ministre, Lajoinie, Pasty.
M. le président.

Rappel au règlement : MM. Bernard Deschamps, le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Lucien Richard, Bechter, Miossec, Guéna, Perru, Caro, Couepel, Fuchs, Wilquin, Sénés, Brugnon, Baylet, Soury, Ruffe, Maisonnat, Barnier, Charles Haby, Jacob, Raynal.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — Ordre du jour (p. 9644).

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR EN FRANCE DES ETRANGERS

Communication relative à la constitution d'une commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 7 novembre 1979.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 15 novembre, à douze heures.

A l'expiration de ce délai elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Pasty, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Paul Pasty. Je fais ce rappel au règlement au nom du groupe du rassemblement pour la République.

La décision prise hier par l'Assemblée européenne de réduire les dépenses du F. E. O. G. A. et d'instituer une taxe de coresponsabilité qui frappera les producteurs de lait conduit à nous interroger sur les pouvoirs qui restent de la compétence de notre assemblée.

Ce vote remet en cause les décisions intervenues en juin dernier au niveau du conseil des ministres des Neuf, qui étaient le résultat d'un compromis difficile entre les différents intérêts nationaux en présence dont l'élaboration avait d'ailleurs contraint notre ministre de l'agriculture à se battre durement.

Le vote de l'Assemblée européenne aboutit également à donner raison à la Commission, instance administrative, contre le conseil des ministres, organe politique de la Communauté. C'est inacceptable.

Ainsi, une minorité au sein du conseil des ministres et une majorité au sein de l'Assemblée européenne pourraient faire échec à la règle de l'unanimité, même en présence d'un vote unanime de l'ensemble des représentants d'un Etat membre, comme cela a été le cas hier. C'est encore plus inacceptable.

Le R. P. R. demande instamment au Gouvernement français et aux plus hautes autorités de l'Etat de faire connaître publiquement que ce vote de l'Assemblée européenne est nul et non avvenu et que la France ne saurait cautionner une évolution des institutions européennes qui ne correspond manifestement pas à la volonté du peuple français, telle qu'elle est exprimée par le Parlement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. Bien que ce soit contraire au règlement, je donne la parole à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, je crois que la question est suffisamment importante pour que je l'aborde au début de cette séance.

Le conseil des ministres de la Communauté, dans sa formation budgétaire, devra se prononcer sur l'avis de l'Assemblée européenne, dont M. Pasty vient de faire état. Dans l'hypothèse où une majorité qualifiée ne se serait pas réunie, le caractère obligatoire des dépenses agricoles fixées par le traité de Rome subsisterait évidemment. Par conséquent, les ministres de l'agriculture de la Communauté fixeront les prix agricoles de la campagne 1980-1981 en fonction des nécessités du marché et de la hausse des coûts de production agricole, comme ils le font chaque année depuis la création de la politique agricole commune.

En tout état de cause, quelle que soit l'attitude de l'Assemblée européenne, le caractère obligatoire des dépenses agricoles de la Communauté subsiste et tous les moyens techniques seront employés pour que ces dépenses soient effectuées à la date où elles seront nécessaires.

Mais, de grâce, sur ce dossier important, ne soyons pas les accusés, car la France n'a pas à rougir de sa politique laitière. Elle n'est pas à l'origine des excédents considérables qui posent vraiment un problème budgétaire, lequel doit être examiné sérieusement par les ministres de l'agriculture car s'il n'y est pas porté remède, il peut menacer les bases de la politique agricole commune.

Il serait absurde de transformer le soja en production laitière, alors qu'il y a un déséquilibre de l'offre et de la demande et que la France a toujours été ouverte à l'idée d'une taxe de coresponsabilité, à condition qu'elle soit fortement progressive et que les petits producteurs en soient exonérés.

Telle est la position que j'ai défendue au cours de la dernière session du conseil des ministres de l'agriculture que je présidais.

Je crois que l'on m'a suffisamment reproché l'absence de taxe de coresponsabilité dans différents partis politiques et dans cette enceinte pour me juger digne de défendre la politique agricole

commune. Cela dit, le problème laitière est réel. L'existence de ce que j'ai appelé les « usines à lait » nécessite de définir une position claire au niveau du conseil des ministres de l'agriculture. Mais, je le répète, n'apparaissions pas dans la Communauté comme des accusés car nous avons, depuis quelques années, reconverti notre production de la poudre de lait et du beurre vers celle du fromage. Nous devons donc, au sein de l'Assemblée européenne, être favorables à une politique restrictive à l'égard des grosses étables et des usines à lait qui convertissent le soja en production laitière. *(Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)*

— 3 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE Mme DE GAULLE

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. C'est avec émotion et tristesse que la France vient d'apprendre, deux jours avant le neuvième anniversaire du décès du général de Gaulle, la mort de Mme de Gaulle.

En témoignage de respect pour sa mémoire et de gratitude pour sa vie exemplaire de Française, d'épouse, de mère, de Présidente de la République, ne pensez-vous pas, monsieur le président, que nous pourrions, après avoir observé une minute de silence, lever la séance en signe de deuil et de fidélité au souvenir des combats de la France libre ?

M. le président. Mon cher collègue, le Gouvernement comme la présidence partagent votre émotion à l'annonce du décès de Mme de Gaulle. Me référant à votre souhait, je demanderai à l'Assemblée nationale de bien vouloir observer une minute de silence, puis nous reprendrons nos travaux. *(Mmes, MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.)*

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1980
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

AGRICULTURE - B. A. P. S. A. *(suite.)*

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la première phase de cet examen.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Cambolive.

M. Jacques Cambolive. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, mes chers collègues, M. Valéry Giscard d'Estaing fait, pendant la campagne électorale pour les élections présidentielles, des promesses très détaillées. D'une part, il précise qu'il convient d'inciter la population agricole à rester à la terre, en encourageant l'installation des jeunes agriculteurs ; d'autre part, il confirme qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour que le revenu agricole ne baisse pas en France. Bien.

Sur cette lancée, M. Chirac, devenu Premier ministre, ajoute qu'il va « mener une politique active de réanimation de la France rurale pour enrayer la dévitalisation qui frappe nos campagnes ». Très bien.

Trois ans et demi après, pour que personne n'oublie les divers engagements — même avec un nouveau Gouvernement — M. Valéry Giscard d'Estaing lance à Vassy — en décembre 1977 donc — la formule « le pétrole vert » et annonce la mise en chantier d'une nouvelle loi d'orientation. Parfait.

Enfin, à la mi-septembre 1979, au cours d'une intervention télévisée, toujours pour éviter que les agriculteurs ne l'oublient, le Président de la République leur rappelle qu'il est très attentif à la situation de leurs revenus et à la mise en route de la loi d'orientation.

Beaux programmes, certes, et ambitieux ! Belles formules aussi !

Mais où en sommes-nous aujourd'hui ?

Faudra-t-il se contenter de consulter, monsieur le ministre, une fois encore, et pour quelques années de plus, le catalogue des intentions et des promesses ?

Le constat que nous établissons est malheureusement un constat d'échec.

L'agriculteur, pris entre l'accélération de la hausse des prix des produits industriels et du pétrole et la stagnation des prix à la production, constate amèrement que les revenus couvrent de moins en moins les coûts. Et cette dégradation du revenu agricole touche essentiellement nos petits agriculteurs.

Les tentatives d'amélioration des marges brutes se révèlent infructueuses depuis dix ans : les rendements augmentent, certes, mais lentement, alors que les charges d'exploitation progressent plus vite.

Le taux d'endettement des exploitations agricoles double tous les cinq ans depuis 1960. Ce sont des réalités très préoccupantes qui commandent et déterminent l'existence même d'une agriculture française.

C'est en gardant en arrière-plan cette situation alarmante du monde agricole que doivent être étudiées et analysées les grandes lignes du projet de budget pour 1980. Je me limiterai, pour ma part, à l'examen des crédits de remembrement et d'aménagements fonciers et d'hydraulique agricole du projet de budget d'équipement.

L'accélération sensible de l'effort d'équipement est la traduction des priorités du projet de loi d'orientation agricole, priorités retenues par le Premier ministre dans sa lettre d'engagement.

En ce qui concerne le remembrement et les aménagements fonciers, la dotation budgétaire prévue passera de 242,8 millions de francs en 1979 à 343,2 millions de francs en 1980, soit une augmentation de 41,3 p. 100.

Ces nouveaux moyens budgétaires apparaissent comme importants, mais il existe de nombreuses raisons de tempérer cette satisfaction initiale.

D'une part, ainsi que l'a signalé M. Pierre Joxe dans son rapport, la progression réelle n'est que de 21,5 p. 100. Or vous savez, monsieur le ministre, que toutes les prévisions indiquent que le taux d'inflation sera en 1980 d'au moins 10 p. 100. La progression effective des crédits ne sera donc que de 11 à 11,5 p. 100.

D'autre part, l'étude comparative de l'évaluation indiciaire des masses budgétaires depuis 1973 — en raisonnant en francs constants avec comme élément déflationniste correcteur le P. I. B. — montre bien que l'indice de base 100 en 1973, après être tombé à 93,5 en 1974, se retrouvera à 53,4, comme en 1978, c'est-à-dire moins qu'en 1979.

Au regard des besoins ressentis et compte tenu des retards accumulés, la relance est donc en réalité très modeste. La dotation ne permettra de terminer les remembrements que dans vingt ou vingt-cinq ans.

Où en sera, en l'an 2000, l'agriculture des zones à mauvais plan parcellaire ? Elle aura tout simplement succombé.

Pour ce qui est de l'hydraulique, les dotations prévues au chapitre 61-40 — articles 40 et 50 — progressent respectivement de 13,5 p. 100 et de 41,3 p. 100 en autorisations de programme et de 6,6 p. 100 et de 5,3 p. 100 en crédits de paiement.

Les crédits de drainage et d'assainissement, au sein de ces dotations, augmentent de 42,5 p. 100 et permettent d'entreprendre notamment l'équipement et l'irrigation de 18 500 hectares supplémentaires.

Là encore, nous devons modérer notre enthousiasme. Et vous me permettrez de faire trois observations.

Premièrement, la même étude, sur les mêmes bases que précédemment, démontre que pour l'hydraulique l'indice de base 100 en 1973, qui a chuté à 92,6 en 1974, se retrouve à 79,7, alors qu'il était de 94,6 en 1976.

Deuxièmement, l'expérience, confirmée par les essais effectués à titre expérimental par la profession, a appris à l'agriculteur que seule une maîtrise complète de l'eau permet le développement des productions anciennes et l'essor des cultures

nouvelles. Aussi, les jeunes agriculteurs, du Midi notamment, y voient-ils un puissant levier au service du développement économique — et écologique — de leur région.

Nous n'avons pas le droit, vous n'avez pas le droit, monsieur le ministre, de les faire attendre ou de les décevoir.

Enfin, 18 500 hectares irrigués, cela représente à peu près la moitié de l'équipement à l'irrigation du Lauragais audois ! Une goutte d'eau dans un grand verre !

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que même si les efforts pour 1980 ne sont pas négligeables, ils doivent être intensifiés et surtout poursuivis.

Les yeux s'ouvrent, paraît-il ! On s'aperçoit, aujourd'hui seulement, que la crise économique, prévue par Jean Fourastié depuis 1949, devient tragique et exige un changement radical des directives gouvernementales.

La France était, avant tout, un pays agricole. Elle l'est encore. Il ne faudrait pas l'oublier. Et si certains, qui ont toujours prôné, avec un optimisme ridicule, l'excellence de leurs méthodes, reconnaissent enfin leur erreur, il est bien tard ! Mais mieux vaut tard que jamais, dit-on.

Le char de l'économie agricole est empêtré dans un bourbier peu rassurant. Il doit être rapidement dégagé et placé sur une nouvelle route, plus solide et plus sûre.

Il convient donc de se déterminer sur l'agriculture qu'il faut promouvoir dans les vingt prochaines années.

Mais, en favorisant essentiellement les équipements productifs, vous entraîneriez, à terme, la lente disparition de l'agriculture des zones défavorisées pour lesquelles la mise en œuvre des mesures spécifiques est absolument nécessaire, et même prioritaire.

Il ne s'agit donc pas seulement de rattraper rapidement des retards et de combler des lacunes évidentes pour affronter dans les meilleures conditions une concurrence européenne et internationale toujours plus vive.

Si riche soit-elle, une terre a besoin, pour donner ses fruits, d'être fertilisée par le travail de l'homme.

Le but à atteindre est surtout d'apporter aux agriculteurs de nos régions la possibilité de s'y maintenir et d'y mieux vivre.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Jacques Cambolive. Ces buts restent les nôtres. Et l'impatience qui, parfois, nous saisit, n'a pour cause que l'angoisse d'aboutir trop tard pour sauver telle ou telle exploitation menacée par de trop fortes contraintes économiques.

Installer des jeunes, irriguer, moderniser, tout cela doit se faire aujourd'hui. Demain, il sera trop tard.

Pour conclure, et comme l'écrit le président de la F. N. S. E. A., M. François Guillaume, dans son éditorial d'*Information agricole* d'octobre dernier : « Ne donner à un athlète que quelques doses de « doping » de temps en temps ne sert à rien, si ce n'est à le détruire plus rapidement à la fois physiquement et moralement. L'agriculture française est cet athlète dans la compétition européenne et internationale, et les moyens financiers de son développement et de sa modernisation représentent l'entraînement indispensable à sa présence à un niveau mondial ! »

Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne permettra pas d'assurer cet entraînement.

Vous ne serez donc pas surpris que le groupe socialiste ne le vote pas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Chaminade.

M. Jacques Chaminade. Monsieur le ministre, le projet de budget de l'agriculture que vous présentez aujourd'hui, pour ce qui concerne l'enseignement agricole dont je vais traiter, porte accusation de la politique agricole qui est la vôtre.

Sa lecture permet de comprendre pourquoi le Gouvernement se refuse à engager un véritable débat sur l'enseignement agricole dont le pays a besoin. Il vous faudrait en effet avouer, parce que cela apparaîtrait clairement, que vous le concevez comme une pièce de votre politique de liquidation de l'agriculture française.

Aucun poste budgétaire n'est créé pour l'enseignement agricole de second degré, alors que les besoins immédiats peuvent être évalués à 300 postes.

Aucun poste n'est créé pour l'enseignement supérieur agronomique en dehors des 51 postes exclusivement réservés à l'école nationale vétérinaire de Nantes qui doit être ouverte en 1980.

On note une stagnation des crédits d'investissement, stagnation qui non seulement met en cause le développement des établissements publics, mais ne permet même pas un entretien convenable du patrimoine immobilier existant.

Les crédits de paiement pour 1980 sont en diminution de 10 p. 100 par rapport à ceux votés pour 1979.

Par ailleurs, les quelques mesures de titularisation par transformations de postes sont tout à fait insuffisantes au regard de la situation qui fait que l'enseignement public agricole a le triste privilège de compter le plus fort pourcentage de non-titulaires de tout le secteur éducatif : plus de 40 p. 100 d'auxiliaires et de contractuels. Notre groupe a d'ailleurs reçu aujourd'hui une délégation du S. N. E. T. A. P. — le syndicat national de l'enseignement technique agricole public — qui organise une journée nationale pour la titularisation. Il va sans dire que nous soutenons ce mouvement.

Dans le secteur de l'enseignement, votre budget peut être qualifié de budget d'étouffement de ce service public. Il éclaire le caractère démagogique des déclarations que vous ne manquez pas de multiplier.

Vous vous plaisez à rappeler que le projet de loi d'orientation agricole affirme, dans son exposé des motifs, l'importance de la formation pour le devenir de notre agriculture et des industries agro-alimentaires. Mais le vide total du projet de loi d'orientation sur cette question, tout comme l'indigence de votre budget, illustrent, bien au-delà des mots, la réalité.

La réalité est que vous refusez à l'enseignement public agricole les moyens nécessaires à la prise en compte des besoins éducatifs et culturels du monde rural. C'est pourquoi, malgré les engagements pris, vous vous refusez à rendre publique la carte scolaire.

Vous refusez de vous engager dans la voie d'une véritable démocratisation de l'enseignement agricole qui permettrait l'élévation du niveau de l'enseignement sans écarter les fils d'agriculteurs qui n'auraient pas tout de suite le niveau requis.

Le contenu de la formation professionnelle exige un large débat démocratique. Mais, parce que vos objectifs ne sont guère avouables, vous vous y refusez.

Vous avez cru pouvoir escamoter le débat nécessaire tant au Parlement qu'au sein des instances paritaires et statutaires de l'enseignement agricole, en organisant les 1^{er}, 2 et 3 octobre à l'institut national agronomique de Paris-Grignon, un colloque sur « l'adaptation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole pour l'agriculture ». En procédant ainsi, vous avez cru possible d'enfermer le débat dans l'analyse pédagogique de « l'adaptation de l'enseignement agricole ». Vous avez espéré masquer la crise globale et profonde que connaît cet enseignement, crise inséparable de celle de l'agriculture et de l'économie françaises.

Cependant, vous n'avez pu éviter qu'apparaisse au cours de ce colloque un triple constat.

D'abord, la politique budgétaire actuellement suivie est incompatible avec la prise en compte des besoins diversifiés de formation du monde rural. Elle conduit à l'abandon de pans entiers de cette formation.

Ensuite, le redéploiement interne auquel sont contraints les services de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ne permet même pas la prise en charge des seules formations professionnelles strictement agricoles.

Enfin, l'enseignement dispensé dans ces conditions reste globalement inadéquat au niveau de formation qu'exige l'évolution technologique et socio-économique de notre agriculture qui ne devrait pas être envisagée comme une conquête ou comme le « pétrole de la France » seulement au niveau des mots.

Toutefois votre politique, en matière d'enseignement agricole, conduit à aggraver les inégalités culturelles et éducatives dont souffre le monde rural. Elle accentue la coupure entre un enseignement de haut niveau destiné à former les cadres et techniciens dont vous avez besoin pour une agriculture et une industrie agro-alimentaire sélectives, et un enseignement agricole de masse, livré à l'alternance et aux formes diverses d'apprentissage.

Voici donc, trop brièvement résumées, quelques raisons qui nous feront repousser ce projet de budget de l'agriculture et qui nous encouragent à poursuivre nos efforts ici et dans le pays pour obtenir un véritable débat sur l'enseignement agricole au Parlement, pour lutter en vue d'obtenir pour l'enseignement agricole les moyens dont il a besoin, pour exiger la prise en compte des besoins éducatifs et culturels du monde rural, pour défendre les personnels de l'enseignement public, mais aussi de l'enseignement privé.

Les enseignants, les étudiants, la population et les organisations agricoles peuvent compter sur les communistes pour cela. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Ce budget, vous l'avez présenté, monsieur le ministre, comme étant celui de l'accompagnement de la loi d'orientation agricole déposée devant le Parlement et qui, nous l'espérons, sera, très prochainement, discutée et adoptée.

M. Gilbert Faure. Tout peut arriver !

M. Bernard Stasi. La présentation du budget met en lumière le souci du Gouvernement de ne pas se laisser entraîner dans la routine de l'augmentation des dépenses classiques et sa volonté d'assumer pleinement la responsabilité de la deuxième révolution agricole de l'après-guerre.

Avec une progression de 13,6 p. 100 par rapport au budget de 1979, ce projet de budget représente une part importante des dépenses de l'Etat. Est-il, pour autant, à la hauteur des ambitions légitimes que, dans une conjoncture difficile, nous devons avoir pour le développement de l'agriculture de notre pays ? Je n'ai pas l'intention, dans les quelques minutes qui me sont imparties, d'apporter une réponse globale à cette question, mais, plus simplement, de vous faire part de quelques motifs de satisfaction et de quelques inquiétudes.

Je tiens d'abord à manifester notre satisfaction de voir la dotation concernant le remembrement et les aménagements fonciers en augmentation de 41,3 p. 100. Mais je voudrais insister, à ce propos, sur la nécessité de mettre en œuvre les opérations dites de « remembrement aménagement » qui répondent à la fois au souci d'améliorer la productivité des sols à vocation agricole et à la nécessité de maîtriser l'évolution du domaine bâti rural.

Toujours en ce qui concerne le domaine foncier agricole, j'aimerais appeler votre attention sur la nécessité de développer les moyens techniques qui permettent une meilleure maîtrise de la fertilité des sols. Je veux parler des cartes pédologiques des sols. Ces cartes et les laboratoires d'analyse des sols constituent deux outils de travail qui nous offrent la possibilité de développer une agriculture plus économe et plus dynamique. Toutes les régions agricoles de notre pays doivent être à même, progressivement, de profiter des progrès de la science en ce domaine.

L'intérêt manifesté dans ce projet de budget pour le développement de la forêt et des industries du bois mérite également d'être souligné. Avec un peu plus de 14 millions d'hectares de forêts et de boisements, notre pays dispose du plus important capital forestier de l'Europe occidentale.

Mais ce capital n'est pas mis en valeur comme il le faudrait, notamment en ce qui concerne les forêts familiales et les terrains de médiocre qualité qui retournent trop souvent à l'état de friche. Il faut aider les propriétaires de forêts et de boisements à tirer un meilleur parti non seulement des bois d'œuvre pour notre industrie, mais également de la biomasse qui constitue sans doute l'une de nos plus solides espérances en matière d'énergie de remplacement pour la prochaine décennie.

La création du F. I. D. A. R. — fonds interministériel de développement et d'aménagement rural — répond indiscutablement à la nécessité de mieux préparer l'avenir, en mettant un outil financier efficace à la disposition de l'aménagement et du développement rural.

Nous souhaiterions, quant à nous, que les interventions du F. I. D. A. R. apportent une aide particulière aux collectivités locales rurales qui ont fait l'effort de se concerter pour élaborer ensemble des programmes d'équipement, d'aménagement et de développement.

Les moyens financiers mis à la disposition de ce fonds doivent être progressivement augmentés en fonction des besoins qui apparaîtront et qui ne peuvent que croître dans les années à

venir. L'I. N. S. E. E. nous rappelait récemment que dix-neuf départements français sont pratiquement en voie de désertification, et que, par ailleurs, 14 millions de citadins sont venus respirer l'air des campagnes pour leurs vacances de 1979. La vocation d'accueil du milieu rural répond à un besoin pour les familles de nos villes, mais les collectivités locales rurales ne peuvent pas en supporter seules toutes les charges.

Malgré les progrès accomplis, l'adaptation des équipements publics ruraux doit être poursuivie pour réaliser un cadre de vie qui, à la fois, soit conforme aux aspirations des populations rurales, permette d'assurer le développement agricole et de réaliser l'environnement social dont celui-ci a besoin.

A propos de cet environnement social, je présenterai quelques rapides observations sur deux problèmes.

D'abord, sur la protection sociale des agriculteurs. Nous savons qu'elle fait l'objet de vos préoccupations. Nous en voyons la preuve dans le fait que les crédits affectés à ce poste sont en augmentation de 23,1 p. 100, passant de 6,137 milliards de francs en 1979 à 7,559 milliards pour 1980. La profession agricole — on le sait, mais il convient sans cesse de le rappeler — doit faire face à un phénomène démographique d'une ampleur inconnue dans les autres professions, puisque les retraités y sont plus nombreux que les actifs.

Le faible nombre d'installations de jeunes agriculteurs risque encore d'accroître la disproportion entre les actifs et les non-actifs agricoles dans les cinq prochaines années.

L'indispensable solidarité de la nation s'accompagne d'un effort très grand de la part des agriculteurs eux-mêmes, puisque leurs cotisations augmentent de 22 à 23 p. 100. Cet effort doit être progressivement compensé par un certain nombre de dispositions offrant aux agriculteurs une amélioration de leur protection sociale, notamment au titre de l'assurance maladie et de la retraite vieillesse, et par la mise en œuvre des prestations de services dont peuvent bénéficier les ressortissants du régime général de protection sociale.

Ce souci d'équivalence de protection sociale pour les ressortissants du régime agricole pourra d'autant mieux être concrétisé dans l'avenir que les charges indues supportées par le régime agricole doivent progressivement être atténuées par le rattachement des pluriactifs ruraux au régime général de protection sociale.

Deuxième point concernant l'environnement social: l'enseignement et la recherche agricoles. Ils sont les meilleurs gages de l'agriculture pour l'avenir.

Dans ces deux domaines, le budget qui est soumis à notre examen présente une progression sensible. La loi Guermeur concernant l'enseignement privé agricole entre en application, et nous en sommes satisfaits. Sur ce point, toutefois, permettez-moi d'appeler votre attention sur le chapitre des subventions de fonctionnement aux établissements privés, et notamment aux maisons familiales rurales.

Le décret d'application de la loi que nous avons votée pour améliorer le financement de cet enseignement devrait paraître prochainement, mais ses effets seront lents et progressifs.

Au bout de cinq ans, 40 p. 100 seulement des établissements actuels auront été agréés, les autres devront se contenter encore du régime de la reconnaissance. C'est pourquoi nous ne pouvons nous désintéresser des subventions prévues pour les établissements seulement reconnus, et nous souhaitons que le rattrapage amorcé l'an dernier soit effectif le plus rapidement possible.

Enfin, nous souhaitons une meilleure prise en considération de la méthode de formation mise en œuvre par les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. La pédagogie de l'alternance favorise, en effet, la formation générale et professionnelle, en ne séparant pas les jeunes des réalités concrètes qu'ils auront à vivre dans l'exploitation agricole. Cette formule pédagogique est certainement la plus efficace pour la préparation des agriculteurs dont nous aurons besoin dans l'avenir. Elle est également plus exigeante pour les enseignants et pour les établissements qui la mettent en pratique. C'est pourquoi nous aimerions que vous manifestiez, clairement et vigoureusement, votre volonté de tout mettre en œuvre pour que les maisons familiales rurales soient en mesure de remplir efficacement leur mission.

Je dois aussi vous faire part de nos préoccupations concernant le financement des aides familiales et des aides ménagères pour le milieu rural.

En raison du désengagement des pouvoirs publics, les caisses de mutualité agricole ont de plus en plus de difficultés à faire face aux besoins dans ce domaine. Il nous paraît donc nécessaire et urgent qu'un concours budgétaire régulier vienne soutenir cette action.

Qu'on me permette encore d'ajouter un mot à propos de la prophylaxie. Les primes attribuées aux éleveurs devraient leur permettre de reconstituer leur cheptel dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais. Or le paiement de ces primes intervient souvent avec de grands retards qui peuvent aller jusqu'à huit mois. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'une politique dynamique de la viande, dont la prophylaxie devrait être un élément essentiel, mettrait la France en position de force dans ce domaine au moment où la production mondiale diminue.

Faute de temps, je n'ai pu aborder la dimension européenne de nos problèmes agricoles. D'autres orateurs de mon groupe exposeront nos analyses, nos craintes et nos espoirs à ce sujet.

Monsieur le ministre, nous sommes conscients du fait que vous êtes engagé dans un combat difficile pour sauvegarder les acquis et les principes du Marché commun agricole et, aussi, pour défendre les intérêts de l'agriculture française.

Nous connaissons votre vigilance et votre ténacité et, au début de la séance, vous avez encore rappelé quelle est votre résolution. Puisse le soutien de la représentation nationale vous aider dans cette tâche! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Le 23 août 1977, quelques mois avant des échéances électorales, M. Giscard d'Estaing prononçait à Vallouise un véritable « serment sur la montagne ».

On allait rompre radicalement avec la politique suivie depuis le début de la V^e République, avec cette politique qui consistait à abandonner à l'exploitation capitaliste la plus débridée les sites touristiques qu'elle convoitait et à délaisser le reste de l'espace montagnard.

A cette politique du « tout tourisme » on allait désormais substituer un combat dans cinq directions pour faire reculer le désert humain, mettre en place une agriculture moderne, promouvoir un tourisme intégré aux autres activités, aider davantage les collectivités locales, mieux protéger et mieux entretenir le patrimoine national.

Que reste-t-il des engagements pris par le Président de la République à Vallouise ?

Aujourd'hui, plus de deux ans après ce discours présidentiel, au moment de débattre du projet de budget pour 1980, notre politique de la montagne — si elle a jamais existé — est en panne. En effet, peut-on appeler politique de la montagne le fatras de textes plus ou moins homogènes, sinon contradictoires, qui réglementent actuellement l'aménagement de la montagne ? Nous n'y voyons que succession de directives communautaires, d'arrêtés, de décrets, de circulaires, s'annulant les uns les autres, parfois même allant jusqu'à se contredire.

Cet état de choses n'est plus tenable et je vous demande, monsieur le ministre, de mettre fin au plus vite à la situation qui fait que l'aménagement de la montagne demeure du domaine purement réglementaire, réservé, sans que le législateur puisse jamais s'en saisir.

Les conséquences en sont évidentes.

Le bilan de l'action gouvernementale est là, comme dans bien d'autres domaines, malheureusement totalement négatif. La désertification se poursuit; le déclin de l'agriculture s'accroît; les ressources de la montagne ne sont pas mises en valeur sur place; l'exploitation de l'« or blanc » se poursuit sans égard pour le milieu humain et économique.

La faiblesse financière de nombreuses communes les réduit à la dépendance à l'égard de l'Etat, quand ce n'est pas de promoteurs immobiliers.

L'installation de jeunes et d'activités économiques nouvelles ne sont pas efficacement stimulées; les services publics continuent à se dégrader; la politique des parcs naturels n'est qu'un alibi de moins en moins crédible aux ravages que le pouvoir de l'argent fait subir au milieu montagnard soudain transformé en réserve.

Cette réalité-là vous accable et, malheureusement, ce n'est pas votre projet de budget qui permettra d'y remédier.

Une fois de plus, nous constatons que les investissements y sont sacrifiés. Tel est le cas, par exemple, du crédit de subvention pour l'électrification rurale qui passe de 80,5 à 87,5 millions de francs. Mais comme les prix augmentent à un rythme bien plus rapide d'une année sur l'autre, les réalisations vont donc diminuer. C'est un retard grandissant que nous accumulons. Il suffit d'observer où en sont, par exemple, nos réseaux électriques ruraux face à des besoins de plus en plus pressants et indispensables au seul maintien de la population !

Dans mon département de l'Ariège, le montant des travaux d'électrification rurale inventoriés atteint actuellement de 90 à 100 millions de francs ; or l'enveloppe pour l'année 1979 s'est limitée à 7 millions ; je vous laisse faire la division. Je souhaite que vous annonciez que de nouveaux crédits seront accordés.

Le chapitre 44-80 qui concerne l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural progresse de 19,9 p. 100 essentiellement grâce à l'affectation de 67,3 millions de francs de mesures nouvelles pour les indemnités spéciales dans les zones défavorisées, à savoir la mise en place de l'indemnité spéciale de haute montagne pour environ 10 millions de francs et de l'indemnité spéciale de piémont pour le reste de la dotation.

En revanche, rien n'est prévu pour l'indemnité spéciale de montagne. Cette prime va donc rester fixée à 200 francs par unité de gros bovin — U. G. B. — comme elle l'est depuis 1973. En francs constants, elle a donc perdu près de 60 p. 100 de sa valeur.

J'ajoute que l'indemnité spéciale de montagne, comme l'indemnité de haute montagne ou spéciale de piémont, demeure fondamentalement injuste puisqu'elle est attribuée à un taux unique et proportionnelle à l'importance du troupeau jusqu'à quarante têtes de gros bétail. Par conséquent, plus un agriculteur est riche et plus il touche d'aides.

Nous retrouvons là une mécanique identique à celle de la fixation des prix agricoles dans le cadre de la politique agricole commune, qui fait qu'en l'absence de mécanismes de prix garantis différenciés dans le cadre de quotas, plus une entreprise produit, plus elle reçoit d'aides de la Communauté.

Par ailleurs, sont exclus du bénéfice de l'indemnité spéciale de montagne — ce qui, en montagne, est le comble — des pluri-actifs, et rien n'est prévu pour les zones sèches non plus que pour les exploitations qui peuvent se trouver dans des vallées alors qu'elles possèdent une structure semblable à celle de certaines zones de montagne, comme cela se produit par exemple dans le Jura, les Vosges ou les Pyrénées.

En fait, vous vous acharnez à vouloir systématiquement planter à la montagne le modèle de l'exploitation agricole fortement mécanisée de plaines riches, quitte à regretter par la suite que ces exploitations ne soient pas rentables, selon votre expression. Vous vous refusez idéologiquement à promouvoir un développement et des modèles d'exploitations adaptées et viables dans ces régions.

Sans agriculteurs il n'y aura plus de vie possible en montagne. Ce sont les agriculteurs qui, au cours des ans et des siècles, lui ont donné l'aspect que nous lui connaissons. Mais l'agriculture de montagne ne survivra pas, quel que soit l'effort que l'on fera pour elle, tant qu'elle ne sera pas prise en compte dans le cadre d'un aménagement global.

La seule aide réelle, non humiliante, qui ne ferait pas de l'agriculteur de montagne un assisté permanent, est celle qui lui assurerait la dignité de l'emploi par un revenu décent qui passe par l'instauration d'un prix garanti de ses produits. Nous pouvons atteindre cet objectif.

Nous le pouvons, d'abord, en développant l'élevage. Les régions de montagne ne peuvent s'orienter que vers des productions animales : bovins, ovins, et même le lait. Elles disposent d'immenses réserves fourragères. Les pouvoirs publics doivent envisager un système d'élevage extensif qui permettrait la compression des prix de revient et une très faible consommation de produits achetés.

Malheureusement encore, votre politique nous laisse penser que vous vous préparez à faire le contraire de ce qui, pourtant, est seul capable de sauvegarder une agriculture de montagne.

Prenons le dossier ovine par exemple, pour lequel votre laxisme nous a conduits à une impasse. Les intérêts français et anglais

sont rigoureusement antinomiques. Nous voulons maintenir pour nos éleveurs un prix rémunérateur qui leur permette de développer leur production ; les Anglais veulent maintenir leurs liens privilégiés avec la Nouvelle-Zélande et approvisionner leurs consommateurs en viande à bas prix, tout en permettant à leurs producteurs de bénéficier des prix attractifs du marché français.

Pour arriver à nos fins, il fallait obtenir des Britanniques, mais aussi de nos autres partenaires et de la Commission, qu'ils acceptent soit la rupture des liens de la Grande-Bretagne avec la Nouvelle-Zélande, soit une limitation à la libre circulation des marchandises dans la Communauté. En d'autres termes, pour réussir, il fallait une véritable volonté politique. Celle-ci a-t-elle existé ?

Au printemps de 1978, lors de la première négociation sur les prix après la fin de la période transitoire prévue par le traité d'adhésion, s'est posé le problème du maintien de l'organisation de marché anglais du lait et des *milk marketing boards* — qui ressemblent à s'y méprendre aux offices dont le parti socialiste préconise la mise en place. Cette organisation nationale de marché n'est pas plus conforme aux règles générales de la politique agricole dite « commune » que notre organisation du marché du mouton.

On pouvait penser que le Gouvernement français allait saisir cette occasion pour faire accepter aux Anglais un isolement de leur marché du mouton dans la mesure où ils demandaient un isolement de leur marché du lait de consommation. Eh bien non ! Les Britanniques ont obtenu le maintien de leurs *milk marketing boards*, et nous n'avons rien obtenu en échange. Aujourd'hui, la Cour de justice des Communautés s'est prononcée en faveur des Anglais et ceux-ci ont désormais le droit pour eux. C'est nous qui faisons figure de mauvais Européens. Nous voilà donc sommés d'ouvrir complètement nos frontières aux importations de viande ovine britannique.

Cela signifie-t-il que tout est perdu et que, pour illustrer la priorité qu'il prétend donner aux productions animales, le Gouvernement va abandonner une production qui, seule, permettra d'éviter la transformation en désert des régions les plus désertées du territoire national ? Est-ce une fatalité qui nous sera imposée par une politique agricole commune dont on nous dit à satiété qu'elle est l'immense chance de l'agriculture française ?

Dans ce domaine comme dans bien d'autres — emploi, crise de l'énergie, rapports avec les pays en voie de développement, etc. — il n'y a de fatalités que celles auxquelles on consent, souvent pour servir des intérêts parfaitement identifiables. Si la volonté de sauvegarder l'élevage du mouton existe, les moyens d'y parvenir existent aussi.

Aujourd'hui, les Britanniques exigent la révision de leur participation jugée excessive au financement du budget de la Communauté. Ils y ont pourtant souscrit en signant le traité d'adhésion. Certes, mais qu'importe ! Et les plus hautes autorités de l'Etat sont bien décidées à leur donner satisfaction.

De même ils entendent — ils ont du souffle ! — obtenir la perpétuation des importations de beurre en provenance de Nouvelle-Zélande alors que la Communauté croule sous les excédents de produits laitiers et que l'on conditionne l'opinion pour imposer aux éleveurs une amputation de leur revenu. Va-t-on, là aussi, leur donner satisfaction sans contrepartie ?

L'attitude du Gouvernement est déconcertante. La production du mouton concerne plus de 150 000 éleveurs. Alors que la production de la Communauté est largement déficitaire, à qui fera-t-on croire qu'il faut envoyer dans les frigorifiques, où elle perdra la moitié de sa valeur, une partie significative de la production et, qui plus est, de la production française, alors que nous importons plus de 50 000 tonnes ? Si l'on veut dresser l'opinion contre les éleveurs de moutons et, à travers eux, contre l'agriculture, on ne s'y prendrait pas autrement.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Gilbert Faure. Dans ces conditions, nous comprenons mieux la colère de producteurs agricoles telle qu'ils l'ont plusieurs fois manifestée. Ainsi, dans mon département, plusieurs manifestations ont donné lieu à certains incidents dont un particulièrement grave, puisque les pouvoirs publics en ont profité pour porter atteinte à la liberté syndicale, ce qui est inadmissible.

Si vous abandonniez nos producteurs de moutons, c'est, à court terme, l'ensemble de l'élevage français que vous condamneriez. C'est inimaginable. Il vous faut donc obtenir au plus vite

une réglementation européenne assurant aux producteurs un prix garanti de leurs produits, et mettre sur pied un plan de relance de cette production de manière à reconquérir notre marché intérieur.

Il faut sortir l'exploitant de l'étau où il est pris : en amont, l'industrie à laquelle il doit recourir et qui le conduit à s'endetter à outrance ; en aval, les intermédiaires et les filières de commercialisation qu'il ne peut contrôler.

L'entrée dans le circuit de certaines entreprises ou groupements de collecte, d'abattage, d'expéditeurs a eu pour conséquence de banaliser les produits de montagne en même temps qu'elle privait les agriculteurs d'une plus-value qu'ils pouvaient réaliser sur place.

Il est donc nécessaire de reconnaître officiellement la qualité de ces produits par des labels, de laisser, après la mise en place des offices, la possibilité aux producteurs de vendre leurs produits en circuit court, de désengager les coopératives des circuits traditionnels de distribution — c'est très important — pour qu'elles puissent adopter une politique commerciale autonome qui coïncide avec l'intérêt des producteurs : transformation sur place, donc création d'emplois, vente par la coopérative de produits nobles transformés.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Gilbert Faure. Je termine, monsieur le président.

Il faut aussi, pour atteindre l'objectif, conserver l'outil de travail qu'est la terre. Or, en montagne, elle appartient pour plus de la moitié à des citoyens, pour la plupart fils de paysans partis à la ville. Les trois quarts du reste appartiennent à des agriculteurs âgés de plus de cinquante ans.

Le foncier est, par ailleurs, caractérisé par une très forte spéculation, un morcellement et une dispersion extrêmes, une valeur agricole différente suivant l'exposition, une extension des friches. Il est donc urgent de définir un zonage permettant une solution globale entre toutes les activités : agriculture, forêts, tourisme, accueil, équipements collectifs.

Les offices fonciers, tels que nous en préconisons la constitution, devront pouvoir, en priorité, intervenir pour le rachat de propriétés et leur location aux agriculteurs, afin qu'on ne laisse plus se fermer une seule exploitation.

Nous, socialistes, nous voulons sauver la montagne, nous voulons y maintenir la vie active, c'est-à-dire sauver les hommes qui l'aiment et qui veulent y vivre et y travailler, libres et dans la dignité, grâce à la politique globale et volontariste que nous proposons. Cela, votre budget ne le permet pas ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Mesdames, messieurs, il est fait grand bruit actuellement autour de l'industrie agro-alimentaire qualifiée de « pétrole vert » de la France.

Ce battage publicitaire orchestré autour de l'idée du nécessaire essor de cette branche de notre économie — et auquel prétendent contribuer le projet de budget pour 1980 — témoigne en soi de la faillite d'une politique. C'était déjà, en effet, l'objectif que s'assignaient les promoteurs de la loi d'orientation agricole de 1960.

Or le taux de croissance annuel de la production en volume s'est ralenti de 1971 à 1977, passant de 4,9 p. 100 à 2,6 p. 100. Notre balance commerciale est dans ce domaine d'une extrême fragilité et le solde positif difficilement atteint en 1978 ne saurait cacher certains graves et croissants déficits — mis en lumière par le rapport du Conseil économique et social — notamment pour les fruits et légumes transformés, les poissons et crustacés, l'industrie du bois, etc.

Les secteurs qui se sont développés — comme la bière — sont ceux qui valorisent le moins les produits de la terre. Alors que nos arboriculteurs éprouvent de grandes difficultés à écouler leur production, qu'ils vendent souvent à perte pour être détruite — ce fut le cas avant-hier encore à Châteaurenard, où 250 tonnes de pommes ont été jetées à la décharge — la France importe des confitures, des conserves, des fruits au sirop, des jus de fruits.

Ce gâchis, cette incohérence sont le résultat d'une politique qui s'efforce de réduire le pouvoir d'achat du plus grand nombre et

particulièrement des travailleurs, une politique qui, dans le cadre de la Communauté économique européenne, expose notre économie à une concurrence qui entraîne l'élimination d'un grand nombre d'entreprises : 10 000 entreprises agro-alimentaires ont disparu depuis 1962 !

Dans un rapport publié le 27 février dernier au Journal officiel, le Conseil économique et social notait que la consommation de confitures et de conserves de fruits est, avec 2,3 kilogrammes par habitant, moins élevée en France qu'en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne ou au Danemark.

La consommation française de jus de fruits a diminué en 1976 et 1977, du fait de la baisse du pouvoir d'achat et d'une fiscalité que le Conseil économique et social juge « élevée ». Sur trois boîtes de fruits au sirop consommées en France, deux proviennent de l'étranger alors qu'en 1965 la proportion était d'une boîte sur trois.

D'autres exemples pourraient être cités, dans d'autres secteurs de production, qui témoignent que l'industrie agro-alimentaire française est loin de constituer aujourd'hui le débouché qui permettrait de valoriser notre production agricole.

La nomination d'un nouveau secrétaire d'Etat a-t-elle pour objectif de remédier à cette situation préjudiciable aux agriculteurs, aux consommateurs, ainsi qu'à la balance commerciale de notre pays ? Nous ne le pensons pas.

Le projet de loi d'orientation agricole — non encore approuvé par le Parlement, mais dans le cadre duquel le Gouvernement inscrit le budget de 1980 — de même que diverses déclarations gouvernementales conduisent à penser que l'objectif du pouvoir est très différent.

En fait, dans la perspective de l'élargissement du Marché commun à trois nouveaux pays, élargissement dont les conséquences seraient dramatiques pour notre agriculture, vous voulez adapter ce qui restera de celle-ci aux besoins de quelques grands groupes privés multinationaux.

C'est l'idée de la filière production agricole-transformation-commercialisation, exprimée dans le rapport de la commission spéciale sur le projet de loi d'orientation, qui vise à orienter « l'effort de production vers la satisfaction des marchés » et non pas vers la satisfaction des besoins de l'homme.

Déplorant ce que vous appelez l'atomisation des industries agro-alimentaires, vous voulez accélérer la concentration au profit de quelques grandes sociétés.

C'est l'orientation qui a été définie par le Premier ministre le 29 septembre dernier devant l'assemblée générale de la fédération nationale du Crédit agricole en faveur « d'une plus grande sélectivité » de l'aide de l'Etat en vertu de laquelle les critères d'attribution de la prime d'orientation agricole ont été modifiés, ne retenant que la capacité concurrentielle face aux compétiteurs étrangers.

Vous entendez favoriser ainsi le développement de quelques productions de haut de gamme à forte valeur ajoutée ainsi que le redéploiement à l'étranger, ce qui ne manquera pas d'accélérer la disparition d'un nombre élevé de petites et moyennes entreprises et de porter des coups d'une extrême gravité au secteur coopératif qui, grâce à son dynamisme, a pris bien souvent le relais des capitaux privés défaillants, comme ce fut le cas récemment dans le département du Gard lorsque Conserves-Gard a racheté l'usine Libaron du groupe Nestlé.

Le redéploiement de notre industrie agro-alimentaire hors de nos frontières est désormais l'une des missions confiées au Crédit agricole dont, selon le ministre de l'économie, les importants excédents doivent être affectés en priorité au financement des industries agricoles et alimentaires, à l'amélioration de leurs structures et doivent aider leur développement, notamment à l'étranger.

C'est un ancien président de la F. N. S. E. A. qui a été choisi comme secrétaire d'Etat pour mettre en œuvre cette politique contraire à l'intérêt national, pour tenter de créer, sans doute, quelques illusions sur les buts réels du pouvoir.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Je conclus, monsieur le président.

Ne vous y trompez pas, monsieur le ministre, les agriculteurs de France subodorent déjà ce que le Gouvernement leur prépare.

Soyez assuré que nous saurons leur montrer qu'une seule voie existe pour mettre vos plans en échec, celle de la lutte unie et responsable afin d'imposer une autre politique, une grande politique en faveur du développement de l'industrie agro-alimentaire française, en s'appuyant sur le secteur coopératif, afin de répondre aux besoins des agriculteurs, des consommateurs et de notre pays ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Robert-Félix Fabre.

M. Robert-Félix Fabre. Monsieur le ministre, la discussion budgétaire est l'occasion annuelle pour les parlementaires que nous sommes d'appeler votre attention sur certaines difficultés particulières que rencontre tel ou tel type de production.

Je ne faillirai pas à cette règle et traiterai donc très rapidement des problèmes spécifiques à ma région.

L'agriculture méditerranéenne souffre incontestablement d'un sentiment d'incompréhension.

Oh, certes, comme le dit la chanson, il y a le ciel, le soleil et la mer. Mais il y a aussi des hommes et des femmes qui travaillent, qui travaillent surtout dans le secteur agricole, dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il joue un rôle prépondérant dans l'économie de cette région.

En effet, le pourcentage de la population active qui travaille dans l'agriculture est environ deux fois plus élevé que le pourcentage moyen de la Communauté européenne dans son ensemble.

Le rapport entre terre et homme est par ailleurs très inférieur à la moyenne communautaire et les revenus de l'agriculture sont loin d'être satisfaisants.

Or, toutes les études montrent que la situation économique actuelle rend difficile tout changement de structure et, par là même, qu'il faut, que cela plaise ou non, faire avec la situation que l'on connaît et avec les agriculteurs tels qu'ils sont.

Ne nous leurrions pas ! L'agriculture restera dans un proche avenir, le principal secteur économique de cette région. Or, que constatons-nous ?

D'abord, que la production agricole de cette région consiste en produits caractéristiques — vin, fruits et légumes, agrumes, huile d'olive — pour lesquels la protection communautaire est généralement inférieure au niveau moyen appliqué pour les autres produits agricoles.

Ensuite, que ces productions sont particulièrement vulnérables. Ainsi, la vigne et les arbres fruitiers sont des plantes pérennes qui nécessitent un investissement élevé, lequel ne peut s'amortir que sur une longue période. L'emploi de main-d'œuvre saisonnière constitue également une charge très lourde.

Enfin, il serait fondamental, dans ces conditions, qu'une recette régulière vienne couvrir des charges peu compressibles. Or ces productions sont avant tout dépendantes des aléas climatiques et les volumes présentés sur le marché sont très variables d'une année à l'autre. La demande étant particulièrement étroite — et cela est surtout vrai pour les vins de table — l'équilibre des exploitations est donc précaire.

C'est dans ce contexte difficile que les viticulteurs ont essayé, depuis quelques années, de faire des efforts considérables vers la qualité. Mais plusieurs éléments sont venus les dissuader de produire dans ce but.

Depuis le frein qui avait pu être remis en place dans la campagne 1976-1977 grâce à un accord d'auto-limitation des importations par des importateurs français, plus rien n'a été respecté.

Ainsi, en 1978-1979, les volumes ont dépassé ces accords de plusieurs millions d'hectolitres, remettant en cause toute la politique exigeante que les producteurs et la majeure partie des négociants avaient voulu mettre en place.

Les désordres monétaires ont conduit, ces derniers mois, à un nouvel accroissement des importations de vins italiens.

Aujourd'hui, nous nous trouvons avec un volume de récolte pour 1979 très nettement supérieur à celui des deux dernières campagnes au cours desquelles le bilan avait été équilibré avec de petites récoltes.

On s'est donc peut-être trop répandu en *satisfecit* sur cette récolte, car rien ne sert de produire si le marché connaît alors une mévente et une baisse sensible du prix d'achat par les négociants.

On ne peut donc que comprendre le sentiment d'insécurité qui règne actuellement chez nos viticulteurs et surtout l'impression prédominante qu'ils ont d'être « laissés pour comptes », voire trompés.

On a cru, en effet, pendant quelque temps, à la suite de promesses diverses, dont la vôtre, monsieur le ministre, qu'une solution pourrait être trouvée pour l'enrichissement des vins, notamment par la mise en place — enfin, allais-je dire — de cette fameuse loi unique.

Pour ma part, j'ai déposé une proposition de loi allant dans ce sens. J'ai cru, au cours de plusieurs réunions, de plusieurs contacts — et je vous en avais même naïvement félicité à l'avance — que cette affaire allait enfin être réglée. Nous nous apercevons une fois de plus que notre confiance a été trahie. Est-ce de votre seul fait ? Est-ce du fait de vos services ? Je ne saurais le dire et je ne veux même pas chercher à le savoir vraiment.

Dans notre région, nous avons cru aux promesses du ministre ; nous nous sommes trompés. Cette raison est suffisante, et vous le comprendrez, pour que je n'approuve pas, personnellement, votre budget ; je voterai contre.

M. le président. La parole est à M. Pistre.

M. Charles Pistre. Monsieur le ministre, le groupe socialiste m'a chargé de vous poser quatre questions sur votre projet de budget au regard des demandes présentées par les assemblées élues de trois régions : Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, pour la première année d'application du plan décennal pour le Grand Sud-Ouest.

D'emblée, je vous indique qu'il ne serait pas convenable de nous répondre que le Président de la République va indiquer à Mazamet quelles sont ses intentions. L'Assemblée nationale a le droit de connaître, avant le vote qu'on lui demande, les projets que recouvre votre budget, et elle ne peut pas s'effacer derrière une opération électorale quelconque.

Ma première question concerne l'installation des jeunes.

Nos régions sont victimes d'un exode rural important, qui accentue non seulement le vieillissement des exploitants, mais aussi celui de toute la population rurale. Elles sont aussi caractérisées par un faire-valoir direct sur des exploitations petites ou moyennes qui ont un revenu brut d'exploitation largement inférieur à la moyenne nationale.

Ma première question a donc trait à l'installation de nouveaux agriculteurs, jeunes en particulier, à qui il faut offrir des conditions particulièrement intéressantes si l'on ne veut pas bientôt manquer de candidats. Cela vaut en particulier pour l'attribution de prêts bonifiés à l'installation ; pour la formation comme producteurs et comme gestionnaires ; pour les dotations pour l'habitat autonome des jeunes ; pour l'utilisation de fonds publics en vue de la moralisation du marché foncier et d'une meilleure mise à disposition des terres aux agriculteurs, lesquels pourraient ainsi louer ou acheter à des prix accessibles.

Le Gouvernement est-il prêt à prendre des mesures financières et réglementaires, éventuellement dérogatoires du droit commun, pour permettre ces installations ? Quelle enveloppe spécifique au plan Sud-Ouest a-t-il prévu pour ce chapitre, dont l'enveloppe globale est insuffisante ?

Ma deuxième question a trait à l'hydraulique.

L'irrigation et l'assainissement sont des problèmes essentiels pour l'Aquitaine et pour le Midi-Pyrénées. Elles sont parmi les régions celles qui ont les surfaces les moins équipées — 4 p. 100 pour le Midi-Pyrénées contre 7,9 p. 100 pour l'ensemble de la France et 25 p. 100 pour les autres pays européens.

Les detentions pour 1980 ont augmenté davantage que pour d'autres secteurs. Cependant, le rapporteur de la commission de la production et des échanges a indiqué qu'elles ne permettraient l'équipement que de 18 500 hectares supplémentaires pour l'irrigation et de 44 000 hectares pour l'assainissement, ce qui nous remet simplement au niveau de 1965. Or, pour la région Midi-Pyrénées seule, 7 000 à 9 000 hectares irrigués en supplément sont demandés pour 1980, et 14 000 à 16 000 hectares assainis.

L'engagement du Gouvernement, qui doit affecter la moitié des crédits hydrauliques au Grand Sud-Ouest, sera-t-il tenu et permettra-t-il de faire face aux exigences raisonnables des régions ? Pouvez-vous indiquer combien d'hectares seront équipés dès 1980 ?

Ma troisième question vise la restructuration foncière, corollaire obligatoire des travaux d'hydraulique.

Les S. A. F. E. R. auront-elles, dans le Sud-Ouest, les crédits nécessaires pour augmenter leur intervention sur le marché foncier et les dotations pour effectuer les travaux d'amélioration avant rétrocession, et ce malgré la stagnation globale des crédits qui leur sont destinés pour 1980 ?

Les surfaces remembrées dans le grand Sud-Ouest sont très inférieures à la moyenne nationale. Le Languedoc est bon dernier avec 4,1 p. 100, précédé de peu par Midi-Pyrénées avec 7,6 p. 100 et par l'Aquitaine avec 12,2 p. 100, alors que plus de la moitié de la France est remembrée. Ce retard handicapé et handicapera sans doute plus encore à l'avenir ces régions face à la concurrence des pays de la C.E.E. et des pays méditerranéens. Combien d'hectares supplémentaires pourront-ils être traités dès 1980 et quelle sera la dotation spécifique du plan Sud-Ouest ?

Ma quatrième question porte sur quelques productions exemplaires :

L'élevage. L'Aquitaine et Midi-Pyrénées demandent 20 millions de crédits supplémentaires pour la reconstitution et le développement des troupeaux bovins et ovins, leur amélioration génétique, l'encadrement technique et économique, cela sans préjudice des porcins, de l'aviculture ou des petits élevages. Pour ce secteur, aujourd'hui menacé, quelles sont vos intentions ?

La viticulture. Le Languedoc-Roussillon en fait évidemment sa priorité, mais il en est de même pour l'Aquitaine et pour la région Midi-Pyrénées, car elle permet le maintien d'exploitations relativement petites et donc une densité plus forte et un support à un ensemble coopératif exemplaire. Pour les aides aux productions de qualité, pour les améliorations techniques et d'encépagement, pour le développement des capacités de stockage et pour la mise en place ou l'extension de structures de commercialisation, quels crédits nouveaux allez-vous dégager, sur les 70 millions de francs demandés ?

Les fruits et légumes. Les trois régions veulent promouvoir la recherche, structurer la production et la commercialisation ; face à l'éventualité de l'élargissement de la C.E.E. quel sera l'effort de l'Etat ?

La forêt. Vous avez dit en faire une priorité : or les autorisations de programme sont seulement reconduites et les crédits de paiements sont diminués. Quelles sont vos intentions pour le plan décennal ? La stagnation des crédits signifie-t-elle que vous ne consentirez pas d'efforts particuliers contrairement aux promesses qui avaient été faites ?

Je ne parlerai pas des services, des industries agroalimentaires, des zones fragiles, de la formation, de l'enseignement ou d'autres questions pourtant essentielles ; mes collègues le feront.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Pistre !

M. Charles Pistre. Je conclus, monsieur le président !

Les quatre questions que j'ai évoquées ne recouvrent que partiellement celles pour lesquelles nous souhaiterions avoir des réponses. Elles sont la suite du travail fait par les élus et les organisations professionnelles dans nos régions. La moitié du plan Sud-Ouest est aujourd'hui écrit, c'est la somme des projets et des propositions régionales. Reste l'autre moitié, c'est-à-dire les engagements de l'Etat.

Monsieur le ministre, le scepticisme est de règle dans le Midi, tant de promesses n'ayant jamais été tenues. Craignez que, si aux discours de Mazamet ou d'ailleurs ne succèdent pas rapidement des faits, la colère ne succède à la méfiance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Rappel au règlement.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, pour un rappel au règlement.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Monsieur le président, bien que ni le règlement ni la pratique ne m'en fassent obligation, je voudrais, par courtoisie à l'égard de la commission de la production et des

échanges, donner quelques indications sur les conditions dans lesquelles j'ai été conduit à proposer à M. le président de l'Assemblée nationale l'irrecevabilité de l'amendement n° 364 présenté par M. Roland Huguet au nom de celle-ci.

Ainsi que l'a rappelé ce matin la présidence, j'ai estimé cet amendement contraire aux dispositions de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

Selon l'article 42 de cette ordonnance — que je suis chargé de faire respecter — aucun amendement à un projet de loi de finances ne peut être présenté « sauf s'il tend à supprimer ou à réduire effectivement une dépense » ; cette formulation implique que la réduction proposée par un amendement, pour être considérée comme recevable, ne doit pas être simplement indicative, ainsi qu'elle le fut à une autre époque.

Dans l'amendement n° 364, on se trouve en présence d'une réduction de crédits proposée sur le chapitre 56-20 du budget de l'agriculture, motivée selon l'exposé sommaire de l'amendement — d'ailleurs très franc — par la simple reconduction de la dotation en autorisations de programme et la diminution des crédits de paiement, et, selon le rapport pour avis de la commission de la production et des échanges, par l'« insuffisance » des dotations concernées.

La réduction proposée a donc pour objet de constater ou d'évoquer — c'est votre droit, monsieur Huguet, mais pas de cette façon — l'insuffisance du chapitre qu'elle tend par ailleurs, en apparence, à diminuer. Elle présentait donc, à mes yeux, le caractère indicatif prohibé par l'ordonnance organique.

Si l'amendement n° 364 a vraiment pour but de réaliser une économie, que M. Huguet se lève et dise qu'il demande réellement qu'on supprime la somme ! Je déclarerai alors son amendement recevable. Mais telle n'est pas son intention.

En dépit de l'identité apparente de leurs dispositifs, le problème posé par la recevabilité de cet amendement n'est pas comparable à celui des deux autres amendements évoqués par M. Huguet lors de son rappel au règlement.

M. Huguet a évoqué l'amendement n° 245 de la commission des finances, que connaît bien M. Jouve, rapporteur spécial, et qui réduisait certaines dotations du budget de la défense en vue d'obtenir l'inscription au fascicule du secrétaire général de la défense : il visait à assurer le contrôle des dépenses publiques, répondant à un cas de recevabilité prévu par l'article 42 de l'ordonnance organique.

Il a, en outre, évoqué l'amendement n° 406 de M. Visse, qui correspondait, quant à lui, à une réduction réelle de crédits, s'agissant de supprimer, au budget de la défense, un crédit lié au financement d'une action que l'auteur de l'amendement refusait d'accepter, mais qu'à titre personnel je trouve très acceptable : la mise en place de la 31^e demi-brigade d'intervention.

Que la commission de la production et des échanges soit bien persuadée que j'ai donné mon avis sur l'amendement n° 364 en pleine connaissance de cause. Tout en reconnaissant que les appréciations rendues en matière d'indicativité des amendements de crédits peuvent paraître subtiles et dérouter certains esprits, j'affirme que je m'attache à les formuler avec objectivité, en préservant au maximum — vous le comprendrez, monsieur le ministre — les droits de l'initiative parlementaire, dans le respect de nos institutions.

En tout état de cause, je maintiens l'avis d'irrecevabilité que j'ai formulé sur l'amendement en question.

M. Roland Huguet. Je demande la parole.

M. le président. Je suis désolé mon cher collègue, mais nous n'allons pas rouvrir le débat de ce matin.

M. Guy Ducloné. Il était pourtant intéressant !

M. le président. J'ai autorisé M. le président de la commission des finances à faire une mise au point ; je ne saurais aller au delà.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Hunault.

M. Xavier Hunault. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'aborderai trois points dans mon intervention : le problème foncier, l'équipement rural, les revenus agricoles.

En ce qui concerne d'abord le problème foncier, je renouvellerai deux propositions. La première a trait à un bail de carrière, dont l'objectif serait de donner aux exploitants la sécurité pendant leur vie active. De nos jours, il est en effet indispensable, tant sur le plan moral que sur le plan économique, de donner à l'exploitant agricole la sécurité d'exploitation, d'autant que les dépenses d'investissement ne font que croître. Il ne faut plus que l'exploitant se trouve brusquement dans l'obligation d'acheter sa ferme. Ce bail de carrière aurait une durée déterminée en fonction de la vie active du preneur. Son fermage devrait être normal et ne pas subir de majorations liées à la durée du bail. S'il en était autrement, la proposition perdrait de son intérêt. Il faut une mesure incitative. D'où ma proposition : donner au bailleur la possibilité de céder ses droits immobiliers, en tout ou en partie, à tout moment au cours du bail, à un prix fixé à l'amiable ou, à défaut, par le juge foncier, à un prix établi compte non tenu du bail par l'intervention d'un tiers. Ce dernier pourrait être — et voilà ma deuxième proposition — une société foncière et d'aménagement rural départementale. Cette société permettrait d'atteindre les objectifs que vous assignez à votre loi d'orientation, monsieur le ministre, tant dans le domaine foncier que dans celui de l'aménagement rural, domaine important puisque prioritaire dans le VIII^e Plan.

Il existe des sociétés d'équipement départementales, mais elles ont une vocation exclusivement urbaine. Il faut doter le monde rural d'un outil similaire à celui dont disposent les zones urbaines.

Les actionnaires de cette nouvelle société pourraient être, entre autres, le Crédit agricole, le Crédit mutuel agricole, les collectivités locales — départements et communes — qui sont intéressés au premier chef par l'aménagement rural, ainsi que les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers.

En ce qui concerne ensuite l'équipement rural, j'avais, lors du débat sur la préparation du VII^e Plan, appelé votre attention et celle du ministre présent au banc du Gouvernement en déclarant notamment : « Comment le Plan pourrait-il être crédible après des agriculteurs et des élus locaux qui, depuis des années et des années, attendent des crédits pour le remembrement, pour les adductions d'eau, pour l'électrification, bref pour tout ce que l'on appelle l'équipement et l'aménagement rural ? Ces investissements constituent un préalable indispensable si nous voulons que l'agriculture atteigne les objectifs que le Plan lui assigne. »

Votre projet de budget, monsieur le ministre, apporte un commencement de réponse positive à cet appel. Aussi m'est-il agréable de saisir l'occasion pour vous féliciter de l'action tenace et efficace que vous menez à un moment particulièrement difficile et ingrat, en parfaite entente avec votre secrétaire d'Etat, que j'associe à ces compliments.

Le troisième point, peut-être le plus important, a trait au revenu agricole. Il appelle une question et une constatation.

Dans le cadre des questions d'actualité qui vous ont été posées récemment, vous avez répondu que, globalement, le revenu des agriculteurs s'était maintenu et avait même légèrement augmenté. Sans contester vos chiffres, monsieur le ministre, il convient d'établir une distinction entre les régions. En effet, les résultats bruts des exploitations agricoles par région et par actif pour l'année 1978 font ressortir une énorme disparité.

Si l'on prend comme moyenne nationale la base 100, on relève les écarts suivants : 298 en Ile-de-France, 278 en Champagne-Ardenne, 267 en Picardie, 105 en Alsace, 98 dans le Centre, 85 en Bretagne, 75 dans les Pays de Loire et 65 en Basse-Normandie. Dix régions se trouvent donc au-dessus de la moyenne nationale et douze au-dessous. Entre la lanterne rouge — 65 en Basse-Normandie — et la première région — 298 en Ile-de-France — le rapport est près d'un à cinq.

Votre politique, votre budget, ne serviront-ils pas à enrichir les plus riches et à appauvrir les plus pauvres ? C'est une question que se pose l'opinion publique. En fait, c'est une critique qui nous est adressée. Je souhaite vivement que vous puissiez y répondre d'une façon satisfaisante.

Nous sommes très conscients, vous l'êtes vous-même, monsieur le ministre — et les orateurs qui m'ont précédé, sur quelque banc qu'ils siègent, s'en sont fait l'écho — de l'inquiétude qui règne dans le pays, spécialement dans le monde agricole. Je ne parle pas des agitations, de l'exploitation de cette inquiétude

par certains, mais celle-ci est bien réelle. Vous en connaissez les causes aussi bien que moi : la crise de l'énergie, qui a entraîné l'augmentation du prix du pétrole, l'inflation, la crise monétaire et l'évolution de la politique agricole commune.

Je ne reprendrai pas les propos tenus par les orateurs précédents. Vous êtes parfaitement au courant des problèmes capitaux qui se posent à nos agriculteurs.

Le pourcentage des excédents que l'on veut réduire est minime, sinon ridicule, par rapport à la production globale. La réduction des crédits du F. E. O. G. A., que l'Assemblée européenne, sur proposition de son rapporteur socialiste, a adoptée hier, est proprement scandaleuse eu égard à la situation des pays sous-développés. C'est d'autant moins admissible qu'avec la convention de Lomé 2 qui fait suite à celle de Lomé 1, signées à Yaoundé et à Arusha, la Communauté dispose d'un moyen exemplaire et adéquat pour venir en aide aux pays en voie de développement. Les excédents constituent un mal nécessaire.

Il semble normal, aujourd'hui, de s'approvisionner librement en lait chez l'épicier, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays du monde, notamment dans ceux dont le système économique est différent du nôtre. Mais en appliquant une telle politique, ne risque-t-on pas, demain, de connaître pour le lait une situation analogue à celle que nous connaissons aujourd'hui pour le pétrole ?

L'affaire est grave. D'après les échos qu'en a donné la presse, les parlementaires français, quelle que soit leur appartenance politique, se sont opposés unanimement, hier, à une telle mesure.

Le temps des divisions étant révolu, je souhaite pour ma part que cette même unanimité se retrouve au Parlement national pour vous soutenir dans votre combat pour la défense des intérêts de nos agriculteurs. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Tourné.

M. André Tourné. Monsieur le ministre, le trente et unième congrès national des producteurs de fruits et légumes s'est tenu du 13 au 16 septembre dernier. Vous y avez assisté et vous y avez même prononcé un long discours, que j'ai lu, mais qui n'a pas convaincu vos auditeurs.

La preuve en est qu'ils ont ensuite voté une motion dont, faute de temps, je me bornerai à vous lire deux extraits. Les producteurs de fruits et légumes « demandent que soit mis fin aux importations abusives de certains produits en provenance de pays tiers et que soit strictement respectée la préférence communautaire prévue par le traité de Rome ».

En outre, ils « remarquent qu'aucune amélioration significative n'a été apportée à l'organisation commune du marché des fruits et légumes alors que celle-ci a été posée et reconnue comme préalable à l'élargissement de la Communauté ».

Quels sont les motifs d'un tel mécontentement des producteurs de fruits et légumes ?

D'abord, la mévente qui a frappé sérieusement sur les marchés de Châteaurenard, d'Avignon et de Perpignan, dans mon département des Pyrénées-Orientales. Les cours de la poire Guyot, de la poire Williams, du raisin, de la tomate ronde ont enregistré une baisse de 30 à 50 p. 100 par rapport à l'année dernière, baisse dont les répercussions sont d'autant plus graves pour les producteurs que les coûts d'exploitation ne cessent d'augmenter.

Ensuite, la destruction des produits excédentaires, seule politique qui tend à rétablir l'ordre dans le marché des fruits et légumes. Ainsi, des milliers de tonnes de tomates et de choux-fleurs sont détruits chaque semaine.

Si j'en crois la décision prise le 26 juillet dernier à la commission de Bruxelles, 40 p. 100 des excédents relatifs de pommes seront détruits, en guise de première étape.

Les Neuf pays de la Communauté produisent sept millions de tonnes de pommes cette année. L'excédent est estimé à un million de tonnes : on en détruira 40 p. 100, soit 400 000 tonnes. Et, sur ce total, la part de la France sera de 27 p. 100. Cette situation est inadmissible. Personne ne peut la comprendre et, en tout cas, l'accepter.

A la vérité, il est dommage que M. Debatisse, qui est chargé de l'agro-alimentaire, ne soit pas au banc du Gouvernement. S'il

est un secteur de l'agro-alimentaire qui éprouve actuellement les plus grosses difficultés, c'est bien celui du conditionnement des fruits et légumes.

Ce mal résulte aussi, en grande partie, des importations abusives, qu'il s'agisse de produits frais ou de produits conditionnés, en provenance d'Italie — premier pays producteur de fruits et légumes en Europe — de Grèce, d'Espagne ou du Portugal.

Dans les Pyrénées-Orientales, dix conserveries étaient implantées sur les lieux de production. Jeune maraîcher, lorsque les productions n'étaient pas totalement vendues sur le marché, je m'adressais à la coopérative. Certes, les règlements étaient souvent tardifs, mais il n'a jamais été question, ni pour mes frères ni pour moi, ni même pour les autres agriculteurs de les détruire.

Il faut en finir avec cette concurrence qui tue progressivement les coopératives-conserveries. Il n'en reste qu'une dans les Pyrénées-Orientales, mais pour combien de temps? D'ailleurs, vous le savez très bien. Je vous ai bombardé de lettres et de questions écrites, notamment au sujet de la Socoral à Elne. Vos réponses ont parfois été très instructives, elles m'ont permis d'éclaircir l'opinion des agriculteurs inquiets, ce dont je vous remercie. En effet, de temps en temps, il est nécessaire de mettre les points sur les i! Vous l'avez fait dans un sens qui ne nous convenait pas, mais vous avez toute de même démontré aux agriculteurs combien leur situation dans ce domaine était devenue à la fois dangereuse et inquiétante.

Ainsi que le signale cette semaine le journal *La Terre* — je ne sais si vous avez l'occasion de lire cette publication, mais je vous y encourage — (*Sourires*) les producteurs de fruits et de légumes sont tributaires des importations en provenance de l'étranger, mais aussi des aléas du temps: tantôt la pluie, tantôt le vent, et puis vient la gelée. Pourtant, vous envisagez de prendre des mesures très inquiétantes. Vous prévoyez d'introduire une sorte de sélectivité et d'accorder des prêts avec beaucoup plus de parcimonie, et à des taux trop élevés, sous prétexte que des abus ont été commis.

Au moment où il s'avère opportun d'arrêter l'exode rural qui transforme certains départements situés en zone de montagne, tel le mien, en véritables déserts, au moment où certains jeunes souhaitent reprendre l'exploitation de leurs parents pour la mettre en valeur, il convient d'apporter les améliorations attendues par les jeunes agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Revet.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voterons votre budget, même si, dans certains domaines, il ne nous donne pas entière satisfaction. Le refus systématique n'a jamais été une manière constructive de travailler.

Nous proposerons des amendements et nous espérons que vous les accepterez. Ils n'ont rien de démagogique, bien au contraire, comme vous pourrez le constater. Ils répondent à une démarche logique dans le sens d'une agriculture de vérité. Nous aurions souhaité en déposer bien d'autres, mais nous nous réservons de le faire lors de la discussion de la loi-cadre, dont l'examen doit intervenir avant la fin de cette session.

Sans procéder à une analyse complète de ce budget — le temps qui m'est imparti ne me le permettrait d'ailleurs pas — je relèverai une orientation positive: l'augmentation limitée des frais de fonctionnement et, en parallèle, l'accent mis plus particulièrement sur certains types d'investissements.

Les deux chapitres les plus importants de votre budget sont, et le demeureront encore longtemps, le B. A. P. S. A. et les bonifications d'intérêt. Il en sera ainsi tant que le point de mire sera celui d'un certain indice tendant à éliminer pratiquement toute politique de vérité des prix et à maintenir les mesures de compensation.

S'agissant du B. A. P. S. A., vous avez prévu d'augmenter les cotisations de 22 p. 100 environ, considérant que la profession doit prendre en charge une part plus importante du financement de ce budget. Mes collègues qui m'ont précédé à la tribune ont déjà largement commenté cette question qui appelle seulement deux remarques de ma part.

Gardons-nous de lancer toujours des pourcentages très faibles par rapport au montant global du B. A. P. S. A. Une telle affirmation ne résiste pas longtemps à une analyse approfondie. En

effet, elle ne tient pas suffisamment compte des transferts de population, qui, il faut bien le reconnaître, ont permis un développement économique dans d'autres domaines. Mais, me rétorquera-t-on, il y a la compensation démographique! Sans doute, mais son mode de calcul permet une approche assez lointaine de la vérité.

Si les cotisations restent faibles dans certains départements, elles sont parfois insupportables compte tenu du revenu cadastral.

J'évoquerai brièvement le chapitre de la formation. Les crédits prévus à cet effet sont en augmentation sensible, ce dont je me réjouis. Leur répartition entre les différentes formes de l'éducation doit faire l'objet d'une particulière vigilance.

Président du groupe des maisons familiales rurales de cette assemblée, je tiens à appeler votre attention sur le rôle très positif de ces établissements et sur la nécessité de leur donner les moyens leur permettant de développer l'enseignement par alternance, qui me paraît particulièrement bien adapté pour les jeunes. Ceux-ci peuvent acquérir une formation sérieuse tout en restant constamment en contact avec la réalité.

Bien entendu, cela ne nous dispense pas de consentir un effort dans les autres secteurs de l'enseignement agricole. En effet, c'est le seul moyen de permettre à nos agriculteurs d'envisager sans complexe la compétition avec nos partenaires européens.

Enfin, je développerai rapidement deux aspects de la fiscalité agricole.

Le premier tient au fait que, la plupart du temps, on évoque cette question pour mettre en avant son niveau peu élevé. Il est temps de faire la clarté sur ce point. Mais cela ne peut se concevoir que globalement. En effet, il ne serait pas équitable de parler uniquement de l'impôt sur le revenu et d'omettre un autre impôt, beaucoup plus lourd, l'impôt foncier non bâti.

En ce domaine comme dans celui de la protection sociale, les résultats resteront sujet à caution tant que nous n'aurons pas défini de nouvelles bases d'imposition plus conformes à la réalité que celle du revenu cadastral, qui est complètement inadapté.

Le deuxième aspect a trait à la complexité du type de comptabilité qui est employé aujourd'hui dans l'agriculture. Cette question doit être revue dans un souci de progrès. Je suis certain qu'une comptabilité plus simple, qui tiendrait compte du caractère spécifique de ce secteur, encouragerait les agriculteurs à s'engager dans ce sens.

L'agriculture est tributaire du climat. Ainsi, on enregistre des différences de rendement d'une année sur l'autre. Un étalement sur plusieurs années permettrait une meilleure approche du revenu réel moyen de l'agriculture. Quoi que certains prétendent, monsieur le ministre, les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à souhaiter cette vérité que j'ai évoquée au début de mon propos. Nous devons travailler pour l'atteindre car tout le monde y gagnera. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le président, mesdames, messieurs, malgré deux récoltes très modestes en 1977 et en 1978, avec un déficit total de production de 30 millions d'hectolitres par rapport à nos besoins, il restait, au 31 août dernier, 23 millions d'hectolitres de stocks à la propriété, quantité égale au volume des importations abusives et trop souvent spéculatives.

Tel est le résultat de l'absence d'organisation du marché viticole français.

Monsieur le ministre, les récoltes déficitaires que je viens d'évoquer vous donnaient l'occasion de régler à froid, et pour toujours, le problème viticole, en mettant en œuvre une politique qui aurait garanti à la viticulture la même sécurité qu'aux autres grandes productions agricoles nationales. Cette chance, vous ne l'avez pas saisie.

D'après les évaluations réalisées par les caves coopératives, nous allons vers un volume de disponibilités qui dépassera les 106 millions d'hectolitres, compte non tenu des importations, alors que les besoins annuels de notre pays sont de l'ordre de 70 millions d'hectolitres. Si aucune mesure n'est prise pour éviter cet accroissement, le stock à la propriété dépassera les 40 millions d'hectolitres au 31 août 1980, ce qui représenterait plus d'une année de consommation taxée en vins de table.

C'est donc une situation très grave, dont la responsabilité vous incombe parce que vous n'avez pas su profiter de ce répit de deux ans donné par la nature et parce que vous n'avez rien tenté de valable pour empêcher ou pour limiter les importations d'Italie, qui se sont élevées, au cours des deux premières campagnes, à 16 millions et demi d'hectolitres, dont 9 millions d'hectolitres pour 1978-1979.

Ne me répondez pas que vous ne pouviez rien changer !

Dans le passé, vous prétextiez que les vins italiens étaient nécessaires, comme naguère les vins d'Algérie, pour permettre la mise sur le marché des petits vins du Midi. Cet argument ne tient plus, puisque vous avez vous-même reconnu que la qualité des vins français des dernières récoltes était excellente et que le degré moyen était tel que ces vins auraient pu être consommés en l'état, sans coupage.

Au contraire, pendant la campagne écoulée, le commerce international est allé chercher en Italie, sur ce volume de 9 millions d'hectolitres, plus de 3 millions d'hectolitres de vins de petits degrés à bas prix ! Je me demande, d'ailleurs, où les Italiens ont trouvé ces vins, sinon dans un détournement de trafic par leurs ports.

Nous sommes donc maintenant placés, monsieur le ministre, devant un problème qu'il faut résoudre immédiatement, sans attendre que le marché continue à se dégrader. Nos collègues doivent savoir que, depuis le 1^{er} octobre, l'annonce d'une bonne récolte a entraîné une chute des cours de près de 20 p. 100 puisque la valeur du degré-hectolitre a régressé de 13 francs 20 à 11 francs 50, alors que le prix minimum fixé à Bruxelles pour la récolte est de 13 francs 16 le degré-hectolitre et que le prix d'orientation s'élève à 14 francs 12. Quant au coût de la vie et aux prix de revient ils ont augmenté de plus de 10 p. 100, ce qui aggrave encore la crise.

La solution ne passe pas par l'arrachage massif de vignes du Midi, que vous avez accepté à Bruxelles. Il serait aberrant de supprimer des vignes dans la seule région de France où le vin est le pur produit du raisin et du soleil, pour accorder leur place, sur le marché français, aux vins espagnols, grecs et portugais ! Je ne comprends pas qu'un ministre de l'Agriculture français puisse donner son aval à une telle mutilation.

La solution est ailleurs.

La saturation du marché français est telle qu'elle justifie la mise en œuvre de la clause de sauvegarde prévue par le traité de Rome. Certes, pour appliquer cette politique, il faut du courage. Vous en avez eu récemment pour défendre le marché du mouton contre le dumping anglais, malgré la condamnation de la Cour européenne de justice. Votre collègue de l'Industrie en a également témoigné pour défendre l'industrie textile du pull-over contre les importations italiennes à bas prix.

Pourquoi le vin ne pourrait-il pas être défendu lui aussi, comme les moutons et les pull-overs contre les importations pratiquées, elles aussi, à des prix de dumping.

Le Midi méditerranéen est très inquiet.

Votre politique, que vous prétendez de libéralisme avancé et qui bénéficie surtout aux gros importateurs internationaux, a fait faillite. C'est pourquoi nous sommes résolument opposés à votre Europe de l'argent et de la spéculation.

Nous estimons que seul un véritable office du vin, tel celui que nous avons proposé, permettra de régler nos problèmes, par la fixation d'un juste prix tenant compte des coûts de revient pour l'ensemble de la récolte loyale et marchande, par l'instauration d'une prime à la qualité récompensant les efforts accomplis dans l'amélioration du vignoble, par l'équilibrage du marché, par la distillation, dès le début de la campagne, des vins insuffisants et par le refus des importations inutiles.

Si les cours ne remontent pas, si nos viticulteurs ne trouvent pas des partenaires pour leur acheter leurs vins, si la France continue à être submergée par les millions d'hectolitres de vin venus d'ailleurs et déversés sur le marché intérieur, craignez, monsieur le ministre, la colère des vignerons que le pouvoir actuel aurait poussés à bout.

Nous ne voulons plus revoir les douloureux événements de l'année 1976 au cours desquels sont morts un viticulteur et un officier du service d'ordre, en service commandé.

Nous voulons seulement vivre de notre travail, dans nos vignes, comme nos pères, et ne plus être victimes d'une politique qui, au lieu de soutenir et d'aider notre viticulture, la ruine et la voue au désespoir.

Votre action ne va pas dans le bon sens, et c'est pourquoi nous voterons contre votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la dernière estimation de récolte donnée par la fédération des caves coopératives a eu l'effet d'une bombe. En effet, 83 millions d'hectolitres sont annoncés, soit 10 millions de plus que les prévisions officielles du ministère de l'Agriculture. La récolte de 1973, baptisée hâtivement « récolte du siècle », risque d'être dépassée.

Dans ce monde à l'envers où nous vivons, les viticulteurs sont, à juste titre, profondément inquiets. Si vous ajoutez aux 83 millions d'hectolitres de récolte et aux 23 millions d'hectolitres de stocks, dont nous disposons fin août, des importations de 6 millions d'hectolitres de vins italiens — je rappelle qu'en 1979 la France a importé près de 9 millions d'hectolitres — et d'un demi-million d'hectolitres de vins grecs, vous aurez l'année prochaine plus de 110 millions d'hectolitres de disponibilité.

Or, les besoins — consommation en franchise, consommation taxée diminuée, usage industriel, exportation — se montent en tout et pour tout à 70 millions d'hectolitres.

La comparaison de ces deux chiffres fait naître la crainte. Après une récolte record et des importations record, allons-nous vers une misère record, une misère explosive ? La réponse sera certainement positive si le Gouvernement persiste dans sa politique.

Dès avant la commercialisation de la nouvelle récolte, l'examen des prix permet d'y voir clair.

En 1979, le prix de vente du degré-hectolitre pour les vins de table du Biterrois a été de 11 francs 50, c'est-à-dire qu'il était identique à celui de 1976, alors que le taux annuel de l'inflation a été supérieur à 11 p. 100 pour ces trois dernières années.

Nul n'échappe à cette situation. L'hectolitre de vin des Corbières, qui était payé 210 à 220 francs en août 1978, se négocie actuellement entre 180 et 190 francs. Toutes les caves de la région sont encombrées de stocks considérables.

Dès avant l'exceptionnelle récolte de cette année votre politique poursuivait son œuvre de destruction qui n'épargne personne, même pas ceux qui ont cru à vos promesses et qui se sont engagés dans une production de qualité.

Les importations italiennes, dans tous les choix de vin d'ailleurs, pèsent sur les prix chaque année, quelle que soit la récolte.

L'élargissement du Marché commun à l'Espagne, à la Grèce, au Portugal signerait l'arrêt de mort de notre vignoble d'autant que, dans ces pays, le vignoble peut être étendu sans limitation. En Espagne, par exemple, il suffit d'une déclaration pour planter.

L'alignement définitif sur les prix et sur les conditions de vie les plus faibles reviendraient à procéder à un nivellement par le bas.

Heureusement, la résistance du monde viticole freine l'arrachage. Les décisions de Paris et de Bruxelles, que vous venez de confirmer et d'amplifier au conseil des ministres de la Communauté qui s'est tenu à la mi-octobre, sont limitées par la lutte. Vous aviez planifié la destruction de 8 500 hectares dans la vallée de l'Hérault. Nous sommes avec les viticulteurs et vous n'arriverez pas à vos fins. La manifestation de Bessan, au mois de juin dernier, qui constituait une première riposte, a montré la volonté de lutte des viticulteurs.

Des mesures urgentes doivent être prises : garantie de bonne fin pour tous les vins sous contrat de stockage à long terme ; arrêt de toutes les importations non complémentaires d'Italie et de Grèce jusqu'à l'assainissement du marché ; refus d'importations intra-communautaires au-dessous du prix de référence ; promotion d'une politique d'exportation, notamment en obtenant l'harmonisation des droits d'accès et en développant la vente des vins de table hors de la Communauté conception d'une politique de transformation des produits de la vigne — jus de fruit, boissons non alcoolisées ; encouragement à la substitution du vin à d'autres boissons alcoolisées importées et organisation d'un marché du vin garantissant un prix rémunérateur à tous les producteurs.

Il faut en finir avec la destruction du potentiel viticole. Le Languedoc ne peut être délibérément sacrifié, ainsi que la viticulture française. L'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et la Grèce développent leur production viticole. La recherche œnologique emploie plus de chercheurs en Allemagne qu'en France !

Notre pays a besoin d'une autre politique.

Nous devons refuser d'appliquer les directives de la C. E. E. La France ne doit pas continuer à arracher son vignoble, dont plus de 1 p. 100 en surface a disparu en 1977-1978. Les capacités accumulées depuis des générations de viticulteurs appartiennent à notre génie national. Il est temps, monsieur le ministre, d'arrêter cette braderie.

Les viticulteurs en ont assez. Il faut prendre des décisions immédiates. La colère gronde dans nos régions viticoles où se préparent d'importantes manifestations de masse.

Les communistes seront avec les viticulteurs. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. Charles Miossec. Pas possible !

M. le président. La parole est à M. Delprat.

M. Michel Delprat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans la note de synthèse qui nous a été remise, il est précisé que le projet de budget de l'agriculture pour 1980 traduit les engagements financiers acceptés par le Gouvernement pour accompagner le projet de loi d'orientation agricole.

Or, quelle est l'éthique de ce projet de loi d'orientation, sinon de tendre à concilier deux objectifs apparemment contradictoires ? Il doit en effet permettre tant de transformer l'agriculture française en un outil de production et d'exportation que d'intensifier cette agriculture par des mesures spécifiques, de façon à stopper l'exode rural dans des régions où le seuil critique de population est souvent déjà atteint.

Cette seconde orientation sera la base de mon propos qui traitera de la situation de l'élevage, et tout spécialement de celle de l'élevage bovin dans des zones où ce type d'exploitation est seul susceptible d'assurer la pérennité de l'agriculture familiale.

Les éleveurs ne supportent plus la stagnation des cours de la viande à la production, alors qu'autour d'eux les prix des autres produits augmentent rapidement. Ils le comprennent d'autant moins lorsque les consommateurs manifestent leur surprise en constatant que les prix de vente de ces mêmes produits montent régulièrement.

Dès le mois de septembre, par une question écrite, je vous avais informé, monsieur le ministre, des difficultés, et même de l'angoisse qui règne dans la région de l'Avallonnais, dont je suis l'élu, en raison notamment de l'accroissement considérable, d'une année sur l'autre, de l'endettement de ces éleveurs.

Il est donc temps de définir, au niveau national comme au niveau communautaire, une politique de l'élevage. Les éleveurs spécialisés et les régions pour qui l'élevage constitue la ressource principale, sinon la seule, ne peuvent plus demeurer dans l'expectative et l'incertitude.

Les éleveurs de troupeaux allaitants sont, en effet, pénalisés par de nombreux handicaps.

Les progrès de productivité ne sont nullement comparables à ceux qui ont été obtenus dans d'autres domaines de l'agriculture et la politique d'intensification est souvent difficile à mener, ou alors les coûts de production sont tout à fait disproportionnés au rendement obtenu, car les mécanismes de soutien du marché ne sont ni adaptés, ni efficaces.

Monsieur le ministre, comment espérez-vous parvenir à une reconversion lait-viande efficace alors que d'un côté les prix et l'écoulement sont garantis — tel était tout au moins le cas jusqu'à maintenant — et que de l'autre on évolue en pleine incertitude ?

Montesquieu écrivait déjà : « Les paysans ne sont pas assez savants pour raisonner de travers ». Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les naisseurs du Morvan aient confiance en l'avenir ?

Des mesures circonstancielles s'imposent donc. Même si, par nature et par conviction, je considère qu'il est mauvais, en quelque direction que ce soit, d'aider artificiellement un secteur

de l'économie, l'octroi d'une prime à la vache allaitante, limitée à un certain nombre de têtes de bétail, m'apparaît indispensable dans l'immédiat.

Mais je voudrais surtout que ce budget amorce et poursuive, avec la loi d'orientation, une politique globale de l'élevage, tant au niveau national qu'à celui de la Communauté économique européenne, avec les mêmes normes et les mêmes exigences pour tous. Il est donc nécessaire de redonner à ce secteur une rentabilité basée sur des conditions de caractère économique normales.

Il serait, en particulier, primordial que les mécanismes d'intervention pour le soutien des marchés soient à la fois déconcentrés, régionalisés et assouplis. La globalisation est un erreur en ce qui concerne tant les productions que l'estimation des revenus.

Il est évident que dans des systèmes aussi complexes que ceux qui régissent l'élevage, la localisation, aussi bien dans le temps que dans l'espace, est un élément de base qui commande toute efficacité sur le terrain.

De la même façon, je souhaiterais que ce budget permette l'accomplissement d'efforts sérieux d'amélioration technique, génétique et sanitaire.

A ce propos, monsieur le ministre, pensez-vous vraiment que les crédits destinés à compenser les abattements dus à la brucellose soient suffisants ? Les départements concernés par ce problème devront-ils totalement se substituer, dans ce domaine, à ce qui devrait être la mission de l'Etat ?

De la même façon, et malgré la priorité attachée à juste titre à des actions d'investissement, croyez-vous que des éleveurs, dont le produit d'exploitation s'amenuise, pourront, après une augmentation de cotisations sociales de plus de 20 p. 100 cette année, supporter un nouvel accroissement de près de 30 p. 100 l'année prochaine ?

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je voulais présenter sur votre budget. J'espère que, dans votre réponse, vous pourrez m'indiquer concrètement non seulement votre volonté, mais aussi les actions que vous êtes décidé à mener pour faire face à une situation qui, croyez-le bien, dans certaines zones défavorisées, devient de plus en plus dramatique. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Baylet.

M. Jean-Michel Baylet. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, de puissantes manifestations agricoles, notamment dans le Sud-Ouest, ont démontré, s'il fallait en douter, que la politique agricole du Gouvernement provoque un mécontentement croissant dans le monde paysan.

En effet, vingt ans de cette politique ont abouti à une agriculture d'inégalité, sans que soient pour autant assurées ni la compétitivité internationale de nos produits ni la reconquête des marchés intérieurs, à une agriculture de plus en plus dépendante des consommations intermédiaires, éloignée des rythmes biologiques, à une agriculture assistée, privée de la maîtrise de son avenir.

Force est de constater que, pour 1980, votre budget, monsieur le ministre, ne permet pas d'espérer une réorganisation, pourtant nécessaire, des objectifs. Malgré les déclarations d'intention qui entourent le projet de loi d'orientation agricole, il est clair que l'agriculture, comme tous les autres secteurs de l'économie, restera encore victime de la politique d'austérité.

Les promesses cependant n'ont pas manqué.

Trois priorités ont été définies pour 1980 — le remembrement, l'hydraulique, la rénovation forestière — qui impliquaient, pour être respectées, cinq milliards d'engagements en cinq ans. Or l'accroissement réel prévu au budget de 1980 ne dépassera guère 100 millions. Quel fossé entre intentions et réalité, d'autant que la progression heureuse de certains chapitres, notamment en ce qui concerne le remembrement — 41,3 p. 100 — est obtenue par artifice, car, désormais, ces travaux seront soumis à la T. V. A., ce qui ramène l'augmentation réelle à 21,5 p. 100, soit à peine plus de 11 p. 100 en francs constants !

En fait, vous le savez, monsieur le ministre, depuis 1973, les dépenses d'investissement pour l'agriculture, c'est-à-dire la part dynamique, la part novatrice d'un budget, diminuent constamment. Et le coup d'arrêt donné à cette dégradation est bien insuffisant.

Dans le même temps, vous menez à Bruxelles une politique trop laxiste : c'est l'élevage ovin français qui est étouffé par la concurrence déloyale de la Grande-Bretagne ; c'est le risque — devenu, semble-t-il, menaçant depuis cette nuit après le vote intervenu au Parlement européen — de voir diminuer le soutien au marché laitier communautaire ; mais ce sont aussi le sacrifice délibéré de certaines productions méditerranéennes, les difficultés des petits exploitants de fruits et de légumes, les inquiétudes des éleveurs de porcs. La liste serait longue ; la politique de concentration agricole — car c'est bien ainsi qu'il faut la nommer — conduit à transformer en désert les régions les plus déshéritées du territoire national.

Exode rural, disparition des petites exploitations en raison d'une hausse insupportable des coûts de production, stagnation des revenus, à tout cela on oppose une politique d'assistance de plus en plus mal supportée par les agriculteurs qui ne veulent pas être à la charge de la collectivité nationale, mais « vivre, travailler, décider au pays ».

Mais, vous le savez bien, monsieur le ministre, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il n'y a de fatalités que celles auxquelles on consent.

Une autre politique est possible. Je ne ferai ici qu'en esquisser les grands traits, à partir d'un postulat fondamental.

Le développement de l'agriculture est inséparable de la politique de l'emploi et de l'aménagement du territoire. Il est indissociable également d'une certaine conception de la qualité de la vie et du bonheur de l'homme.

Un programme cohérent et durable devrait donc favoriser, dans un véritable pacte national, l'installation des jeunes agriculteurs, par une politique d'aides ou de prêts, par une politique différente du foncier, notamment en élargissant le recours au fermage, en réformant le système de mutation, en développant de manière radicale le rôle des S. A. F. E. R. tout en assurant la démocratisation de leur fonctionnement, en mettant en œuvre enfin, une politique de formation agricole moins parcellaire, mieux adaptée, plus régionalisée.

Un tel programme devrait aussi veiller au maintien des services publics ruraux — postes, administrations, écoles — et des équipements sociaux et culturels.

Il devrait enfin être particulièrement attentif au statut et à la qualité de vie de la femme d'agriculteur : aide à l'amélioration de l'habitat rural ; protection et aide accrues ; reconnaissance à part entière de ses droits de travailleuse et de coresponsable d'une exploitation.

La liste de nos propositions est longue, mais le temps me manque pour vous en faire part.

En tout cas, quelle grande ambition pour des gouvernants responsables que celle de rendre à l'agriculture française sa mission économique, sociale et écologique !

Hélas ! monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous soumettez n'aide pas le monde agricole à entreprendre cette reconquête.

Aujourd'hui, aux paysans comme aux autres Français, il manque des motifs d'espérance. Mais, en ce domaine comme en tout autre, l'espérance passe par la volonté politique, liée au respect de la diversité et à l'enracinement des hommes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, le règlement tient compte des dispositions de l'ordonnance relative aux lois de finances.

Or celle-ci prévoit que les crédits ouverts par les lois de finances sont mis à la disposition des ministres et, au sens large, des membres du Gouvernement.

Ce matin, lors d'un premier rappel au règlement, nous avons signalé que nous nous trouvions dans une situation particulière : un décret a été publié aujourd'hui au *Journal officiel*, aux termes duquel les documents budgétaires sur lesquels nous discutons intéressent différents membres du Gouvernement.

Par exemple, le chapitre 61-60 du « bleu » de l'agriculture est, en application du décret dont je viens de parler, rattaché aujourd'hui aux services du Premier ministre.

Je suis donc conduit à poser deux questions.

La première est une question de procédure. Ce matin et cet après-midi, nous avons posé plusieurs questions concernant les industries agro-alimentaires. Va-t-on y répondre ? Dans l'affirmative, qui va y répondre ?

La seconde est une question d'opportunité politique. Il est dix-sept heures. Nous discutons depuis ce matin de crédits dont les uns sont rattachés au ministère de l'agriculture et les autres aux services du Premier ministre, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat M. Debatisse. Or celui-ci n'est pas présent au banc du Gouvernement et il n'a pas annoncé sa venue. Peut-on en déduire qu'il ne veut pas entendre nos interventions sur les crédits qui dépendent maintenant de lui et qu'il ne souhaite pas nous répondre ? Peut-on en déduire qu'il ne compte pas utiliser ces crédits ? Si tel était le cas, il n'y aurait pas lieu de se prononcer à leur sujet. Et s'il ne compte pas les employer, qui donc les utilisera ?

La situation budgétaire est, cette année, un peu bizarre, et elle se complique.

Je souhaite, monsieur le président, que vous interveniez auprès du Gouvernement pour que l'on ne se trouve pas, à propos du budget en discussion, dans la situation étonnante que nous avons connue il y a quelques semaines ou dans celle que nous risquons de vivre le 17 novembre prochain.

M. le président. Mon cher collègue, vos questions s'adressent plutôt au Gouvernement qu'à la présidence de l'Assemblée nationale. (*Sourires.*)

Or des membres du Gouvernement, responsables de l'agriculture, sont présents dans cet hémicycle, et M. le ministre de l'agriculture me paraît tout à fait compétent pour vous répondre, même s'il y a eu changements d'attributions ou rattachements de crédits.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. La création du secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires, monsieur Joxe, procède d'une réforme de fond. Elle nécessite la création d'une structure administrative appropriée et, à terme, une présentation budgétaire spécifique.

La mise en place des nouvelles structures est en cours. Le décret paru aujourd'hui précise que, dans un premier temps — pour 1980 — les moyens seront mis à la disposition du secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires par les ministères de l'agriculture, de l'industrie et des transports. Ils restent donc à mon budget pour la partie « agriculture », et je suis prêt à répondre à vos questions sur la politique du Gouvernement en matière d'industries agricole et alimentaire.

Enfin, à l'occasion du très prochain débat sur la loi d'orientation agricole, M. Debatisse, qui siègera à mes côtés au banc du Gouvernement, pourra exposer ses conceptions sur l'action qu'il entend prendre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Agriculture, B. A. P. S. A. (suite).

M. le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs les députés, notre pays n'a pas encore aujourd'hui une capacité économique à la mesure de ses ambitions sociales et de son niveau culturel, et le lourd convoi des prestations, des subventions, des budgets n'est pas encore entraîné par un moteur suffisamment vigoureux.

C'est dans ce contexte que se placent la loi d'orientation et le budget de l'agriculture. Pour mieux répondre aux aspirations sociales de nos compatriotes, aspirations accrues en raison des contraintes extérieures, il nous faut à tout prix penser aux conditions de création des richesses, à la compétitivité de l'agriculture et à la remise en cause de certaines faiblesses qui subsistent encore, en dépit des grands progrès accomplis depuis vingt ans.

C'est donc en donnant « un coup de fouet » aux actions renforçant la productivité du secteur agro-alimentaire et en privi-

légiant les interventions visant les causes des inégalités plutôt que leurs effets, que ce budget engage une orientation profondément nouvelle des dépenses de l'Etat au profit de l'agriculture.

Ce budget traduit les engagements financiers pris par le Gouvernement pour accompagner le projet de loi d'orientation agricole.

Il marque un net infléchissement des dépenses de constat du passé vers des dépenses susceptibles de porter remède aux causes de faiblesse des revenus.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, il répond — mieux qu'on ne l'imaginait, comme a bien voulu le noter un des orateurs — à la majorité des observations présentées l'an dernier par vos rapporteurs.

Mais, avant d'analyser ce projet de budget, je tiens, dans ce pays où la force des mots l'emporte souvent sur la réalité des faits, à rappeler quelques faits marquants et à mettre en évidence des enseignements que l'on peut retirer de l'évolution des dix-huit derniers mois, et particulièrement de 1979. Si chacun est libre, en effet, d'interpréter les faits comme il l'entend, encore faut-il ne pas les éluder.

L'année 1979 se caractérise par un volume de production très élevé. Le taux de progression atteint 6 p. 100 et il sera probablement le plus élevé de la Communauté économique européenne. L'année dernière, la croissance de la production avait atteint 7 p. 100 et, il y a deux ans, 4 p. 100. En revanche, les trois années précédant 1977 avaient été marquées par une stagnation et même une baisse de la production agricole. Il est bon de le reconnaître car cette situation avait fait l'objet, dans cette enceinte, d'un long débat sur la crise d'efficacité de l'agriculture française.

Un autre point important concerne le rapport entre les prix des produits agricoles et les coûts de production. C'est, chez les agriculteurs, un leitmotiv que d'affirmer que leurs charges progressent plus rapidement que leurs prix. Or la croissance de la production s'accompagne, pour 1979, d'une hausse moyenne des prix agricoles de l'ordre de 7 p. 100 tandis que la hausse des coûts de production se situe entre 9,5 p. 100 et 10 p. 100, cette dernière étant due en grande partie à la hausse rapide des prix des produits pétroliers, car ceux des aliments du bétail n'augmentent que de 6 p. 100.

Compte tenu de ces deux éléments, quel peut être le revenu de 1979, qui sera fixé provisoirement le 15 novembre en commission des comptes de l'agriculture et définitivement arrêté le 15 mars prochain, sachant que, chaque année il y a, d'une date à l'autre, des modifications en baisse ou en hausse ? Selon une première estimation provisoire, la progression du revenu global se situerait aux alentours de 1 p. 100, mais je répète qu'il faut considérer ce taux avec prudence.

Il ne faut pas se dissimuler que, s'il n'y avait pas la crise pétrolière et la hausse sensible qui affectera l'an prochain les prix des machines agricoles, la progression du revenu agricole serait de l'ordre de 2,5 p. 100 en 1980.

Il convient naturellement de nuancer cette analyse globale selon les secteurs et selon les régions. Des difficultés conjoncturelles sont apparues ou peuvent apparaître sur certains marchés. Je pense notamment aux problèmes des ovins, de la viande bovine, du secteur viticole et de celui des fruits qui risque de connaître une situation difficile au cours du deuxième semestre de l'année prochaine.

Et puisque M. Pasty, M. Revet, M. Delprat et M. Hunault, parmi d'autres, ont posé le problème de la viande bovine, je rappellerai quelques faits.

En 1979, la fixation des prix — M. Pasty l'a rappelé — a donné lieu à une dure bataille car une majorité de délégations voulaient reconduire les prix de l'an dernier. L'augmentation des prix d'intervention — je dis bien « d'intervention » — de la viande bovine entre le 1^{er} janvier et aujourd'hui a été de 10,7 p. 100. Mais, face à un accroissement du volume de la production qui sera de 11 p. 100, les prix de la viande bovine sont passés de 95 p. 100 du prix d'orientation à 90 p. 100.

C'est pourquoi, depuis plusieurs semaines, nous achetons, pour constituer des stocks publics, plus de 3 000 tonnes de viande bovine par semaine, ce qui, pour maintenir les cours à 90 p. 100 du prix d'orientation, nous conduira à constituer un stock représentant, à la fin de l'année, environ 60 000 tonnes.

Par ailleurs, la mise sur le marché de 3 000 tonnes de viande congelée a suscité des critiques. Mais je tiens à rappeler ici que 600 tonnes seulement sont allées sur le marché français

de la viande congelée. Et il convient de rapprocher ces 600 tonnes pour les deux derniers mois, des 3 000 tonnes qui font l'objet d'achats publics chaque semaine.

Il n'en reste pas moins que si l'augmentation des prix de la viande bovine a atteint 6 p. 100, un problème spécifique se pose actuellement en France dans ce secteur, et je pense notamment au troupeau allaitant, qui mérite une attention particulière. Nous venons d'obtenir de la Commission de Bruxelles une dérogation nous permettant de bénéficier de restitutions pour l'exportation de broutards vers les pays tiers.

Nous demandons à la Commission de rendre possible l'intervention publique pour la vache de réforme du troupeau allaitant, ainsi que le stockage privé pour le veau sous la mère.

Je n'aborde pas les autres points de ce problème car je sais que, dans la suite du débat, lorsque seront posées les questions, la viande bovine fera l'objet de longs développements.

Dans l'ensemble, 1979 se caractérise, comme 1978, par une contribution importante de l'agriculture à la solution des problèmes du pays dans trois domaines.

Sur le plan de la croissance, avec une augmentation de 6 p. 100 du volume de production, le rythme des investissements du secteur agro-alimentaire a triplé au cours des six derniers mois de l'année 1979. On note actuellement une très forte demande d'investissements dans ce secteur, demande qui est la conséquence de la progression du volume de production agricole au cours des deux dernières années.

Sur le plan des échanges extérieurs, l'année 1979 — et je m'adresse à M. Goldberg — se soldera non pas par une détérioration de la balance commerciale, mais par une amélioration nette puisque, en fin d'année, le solde devrait dépasser cinq milliards contre un milliard pour toute l'année 1978, et cela compte tenu des achats de produits tropicaux. Si ceux-ci n'étaient pas pris en compte, le solde serait de 15 milliards pour les produits tempérés.

Enfin, sur le plan des prix, il faut noter que les prix agricoles ont eu un effet modérateur sur le coût de la vie — cela est important pour l'opinion publique — puisque l'indice des produits alimentaires a progressé de 8,5 p. 100 au cours des douze derniers mois, contre 12,1 p. 100 pour les produits manufacturés et 11,5 p. 100 pour les services.

Ces quelques éléments me conduisent à formuler deux observations.

En premier lieu, nous n'avons pas à rougir si nous nous comparons à nos partenaires européens, y compris dans le domaine de l'élevage.

Plusieurs faits le démontrent.

Pour ce qui est de l'évolution du volume de production entre 1970 et 1979, nous nous situons au troisième rang, avec l'Allemagne, après les Pays-Bas et le Danemark. Pourquoi les Pays-Bas et le Danemark nous devancent-ils ? Souvent à cause de leur niveau technologique plus élevé, surtout dans l'élevage.

Enfin, ainsi que je l'ai déjà déclaré l'an dernier, le pays a besoin de confiance pour investir. Alors ne nous couvrons pas tout le temps de cendres et n'oublions pas que le taux de couverture de nos échanges extérieurs agro-alimentaires n'atteignait que 60 p. 100 en 1980. Ce taux s'élèvera à 112 p. 100 cette année. Il y a bien un progrès, même si le rythme de celui-ci n'est pas encore suffisant.

Le deuxième enseignement que nous devons tirer des évolutions que j'ai décrites, est qu'avec une même politique agricole nationale, les résultats par région et par production ont été très différents. Dans certaines régions, le taux de croissance a été supérieur à celui du premier pays européen, les Pays-Bas, alors que d'autres régions ont stagné ou pris du retard.

Quelles en sont les raisons ? Elles tiennent, pour l'essentiel, à des problèmes de formation et de vieillissement, au dynamisme des entreprises commerciales et à une ambiance favorable à l'investissement dans certaines régions.

Le problème du vieillissement d'abord : on me signale que dans tel ou tel département, par exemple dans celui de la Gironde où je me trouvais il y a quelques jours, le secteur agricole enregistre une installation contre cinq ou six départs ; je demande pour quelles raisons exactes ceux-ci ont lieu. Il faut s'interroger sur les véritables causes de l'exode agricole. Le problème n'est pas qu'il y ait trop de terres libres, c'est que dans toutes les régions françaises, pratiquement, nous rencontrons, au contraire, des paysans sans terre, des jeunes

agriculteurs qui voudraient s'installer et qui ne le peuvent pas, faute de terres, tout simplement, parce que de plus en plus les agriculteurs restent en activité au-delà de l'âge de soixante-cinq ans.

Selon certains, nous l'avons entendu, la rareté des départs tiendrait à l'insuffisance du montant des retraites et de l'indemnité viagère de départ. Certes, les retraites seront améliorées mais, pour le moment, la retraite moyenne, monsieur Jouve, n'est pas de 4 000 francs par agriculteur. En 1979, elle a atteint 17 000 francs par ménage agricole. Il convient d'y ajouter l'indemnité viagère de départ, et souvent l'aide du fonds national de solidarité, dont bénéficient 750 000 retraités du monde agricole. Dans le budget, 20 milliards de francs sont inscrits pour les dépenses de vieillesse. Or il y a 1 million 600 000 retraités. Faites le calcul : la retraite moyenne est de 17 000 francs par ménage agricole.

Quant à l'indemnité viagère de départ, monsieur Pasty, c'est bien le 1^{er} janvier prochain qu'elle sera portée à 15 000 francs. Désormais s'y ajoute l'indemnité complémentaire versée à partir de soixante ans à la femme de l'exploitant. Cette indemnité sera d'ailleurs améliorée dans les prochaines années.

Alors, quel est donc le vrai problème ? C'est que tout pousse de nombreux agriculteurs à continuer à exploiter au-delà de soixante-cinq ans. Ils veulent, par exemple, éviter de tomber sous le statut du fermage, s'ils n'ont pas de successeur, et garder la libre disposition de leurs terres. Nous rencontrons là une difficulté véritable qui provoque le vieillissement de la population agricole dans certaines régions. Nous devons y faire face si nous voulons sauvegarder le dynamisme de l'agriculture, que tout le monde, mais en théorie, appelle de ses vœux, dans le cadre du « partage de l'emploi » dans notre pays.

Voilà des faits, et vous devez les garder présents à l'esprit quand vous constatez des différences d'évolution étonnantes selon les régions françaises.

Pour ce qui est des résultats par production, dernier élément et non le moindre, nous renforçons nos positions dans les secteurs où nous avons une avance technologique ; au contraire, elle se dégrade légèrement dans ceux qui accusent quelque retard technologique.

A cet égard, M. Hunault, qui n'a d'ailleurs pas été le seul à le faire, a posé la question du revenu des éleveurs. Quand nous avons signé le traité de Rome, pour la productivité nous étions en avance dans les grandes productions végétales, mais nous avions pris du retard dans l'élevage. Depuis, nous traînons ce boulet et, chaque année, quand nous fixons les prix, nous réclamons que la hiérarchie de ceux-ci favorise plutôt les produits de l'élevage que les produits de la grande production végétale, alors que nos partenaires ont une tendance inverse, car ils n'ont pas les mêmes intérêts : souvent, en effet, ils se trouvent dans une situation différente, puisqu'ils n'ont pas atteint le même niveau de productivité. Nous sommes très sensibles à cette difficulté et c'est la raison pour laquelle — je réponds ainsi à la préoccupation de M. Bisson — nous sommes déterminés à demander et à appliquer une meilleure politique de hiérarchisation des prix. Seulement, il faut le savoir, les conditions actuelles du marché ne militent pas en notre faveur, car il est plus facile de trouver des débouchés mondiaux pour les grandes productions végétales que pour les productions animales.

Je signale, au passage, en réponse à M. Bisson qui m'a interrogé au sujet des crédits pour la prophylaxie et pour la génétique, que ceux-ci augmentent de 11 p. 100. Quant aux crédits pour la prophylaxie, s'ils paraissent stagner, ils croîtront en fait de 100 millions de francs : c'est le montant que nous devons attendre de la Communauté en remboursement du F. E. O. G. A. Ces crédits devraient nous permettre de faire face aux demandes en 1980.

Certes, il y a un retard de quelques mois dans certains départements pour le paiement des primes, mais, dans le collectif budgétaire, vous trouverez, pour 1979, une dotation supplémentaire de 110 millions de francs pour la prophylaxie, qui nous permettra d'assurer le paiement des primes dans toutes les régions à partir du 1^{er} novembre.

Au total, je crois vous l'avoir montré, nous disposons d'atouts, et nous avons su, pour partie, les utiliser. Notre balance commerciale, même après la crise des années 1974, se renforce, mais, si nous ne devons pas nous couvrir de cendre, nous devons rester lucides, car la croissance de l'agriculture devra relever plusieurs défis, en tout premier lieu, celui de l'énergie.

Ne nous cachons pas les conséquences de la crise de l'énergie sur l'avenir de l'agriculture. Le problème est si fondamental que j'ai créé auprès de moi une mission de l'énergie que j'ai confiée à M. Blaizot. Avec les nouvelles perspectives technologiques qui s'offrent, par le jeu combiné des économies dans le secteur agro-alimentaire, par des substitutions et, probablement, dans quelques années, des productions nouvelles d'énergie, l'agriculture devrait être capable, dans dix ans, si nous y consacrons nos moyens et nos efforts, d'équilibrer, j'en suis persuadé, son bilan énergétique. L'enjeu consiste à économiser l'équivalent de 15 à 20 millions de tonnes équivalent-pétrole. Le dessein est ambitieux, mais il est absolument nécessaire de l'accomplir pour notre pays.

Le deuxième défi, c'est celui des débouchés.

Pour la plupart des productions françaises, nous avons des réserves très fortes de productivité inemployées. Pour s'en apercevoir, il n'est que de considérer les résultats des meilleurs producteurs en les comparant à ceux qui se situent dans la moyenne. Un immense potentiel de productivité existe dans notre agriculture française. Il est latent, en particulier dans le secteur de la production fourragère. Les terres qui restent en friche sont ressenties aussi comme un gaspillage. Il en va de même pour les trois à quatre millions d'hectares de terres en taillis qui ne sont pas, chez nous, suffisamment exploitées.

Notre potentiel de développement offre donc bien des perspectives intéressantes mais, dans un ou deux secteurs, il peut atterrir sur les débouchés. Qu'il s'agisse du lait ou du vin de table, je n'ai jamais voulu culpabiliser à l'excès les producteurs mais, tout de même, il faut voir l'honnêteté et le courage d'ouvrir les dossiers au niveau européen.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Comment adapter l'offre à la demande ? Hélas, nous n'avons que peu de débouchés mondiaux pour ces deux productions. La plupart des pays en voie de développement veulent d'abord s'assurer un débouché pour leur propre production agricole. Quand ils ont besoin de produits alimentaires, ils souhaitent, bien entendu, acheter les aliments les moins chers pour la même valeur en protéines, c'est-à-dire des céréales.

Alors, courageusement, nous devons nous attaquer, à l'échelle européenne, au problème que posent certains excédents, si nous voulons conserver la politique agricole commune. Nous devons prendre des décisions énergiques car pour bien d'autres productions des perspectives nous sont ouvertes.

Pour le vin de table...

M. Raoul Bayou. Il n'y a pas d'excédent !

M. le ministre de l'agriculture. ...tout à l'heure, M. Bayou m'a reproché de ne pas avoir saisi la chance...

M. Raoul Bayou. Le mot chance entre guillemets !

M. le ministre de l'agriculture. ...offerte par deux années de répit.

Sur ce point, monsieur Bayou, je crois que l'historien sera mieux placé que nous pour juger ce que nous avons fait au cours des deux dernières années aussi bien pour le marché que pour les structures. Qu'il me suffise de rappeler l'obtention du prix minimum ; le contrat à court terme qui permet une garantie de bonne fin — il représente d'ailleurs actuellement une chance pour les producteurs ; l'interprofession, qui n'apporte certes pas tout, mais qui offre tout de même des garanties.

Vous allez me répondre, je le sais, qu'il faut fermer nos frontières à l'Italie. Mais, mesdames, messieurs, j'ai la responsabilité de l'ensemble de l'agriculture française. Or, en dix ans, notre solde commercial, pour les vins et les liqueurs, s'est élevé d'un milliard de francs à neuf milliards de francs. Avant de fermer une frontière, il est bien nécessaire auparavant d'en envisager les conséquences, surtout si nous vendons deux fois plus à nos partenaires que nous ne leur achetons !

M. Hector Rolland. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Le problème doit être appréhendé globalement : je n'ai rien à proposer aux producteurs de viande bovine du Massif central ou aux producteurs de lait ou de céréales d'autres régions françaises. Or, cette année, s'agissant des produits agricoles, notre pays vendra à ses partenaires pour

13 milliards de francs de plus qu'elle ne leur achète. Il faut songer, mesdames, messieurs les députés, que la clause de sauvegarde peut se retourner contre nous.

Pour la production ovine, la situation est différente. Là, il nous faut, bien sûr, un règlement communautaire qui nous accorde la préférence et nous assure la solidarité financière.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Troisième défi, celui de la concurrence extérieure sur nos marchés.

Notre pays a choisi l'ouverture sur les marchés extérieurs européens parce qu'il n'y a pas d'autre voie possible, pour notre pays pauvre en matières premières et en énergie. La géologie est ce qu'elle est, hélas, et nous sommes condamnés à exporter et donc à nous soumettre aux exigences de la compétitivité qui ne sont nullement, au contraire de ce que certains ont prétendu, les exigences de la sélectivité.

Face à cette concurrence, une riposte est nécessaire. Elle exige un effort de reconquête du marché intérieur, à travers une intensification de la recherche technologique et de la formation.

J'en viens à la politique agricole commune.

Au début de cette séance, en réponse à un rappel au règlement, j'ai eu l'occasion de rappeler la position du Gouvernement français, qui a d'ailleurs été réaffirmée ce matin, à des présidents de groupes parlementaires, au cours d'une réunion chez le Premier ministre.

Je me réjouis, d'abord, de l'accord unanime que les parlementaires français à l'Assemblée européenne ont manifesté au cours de la nuit dernière. L'élaboration et l'application de la politique agricole commune n'entrent pas dans les attributions de l'Assemblée européenne et les dépenses du F. E. O. G. A. ont le statut de dépenses obligatoires. C'est le conseil des ministres de la Communauté, en formation budgétaire, qui devra se prononcer sur l'avis de l'Assemblée européenne.

Mais, de grâce, dans ce dossier laitier, ne nous laissons pas enfermer, car nous ne sommes pas en position d'accusés ! Il ne faudrait pas que nous donnions aux autres pays le sentiment d'être les assiégés. Pour la discussion de ce dossier, nous sommes ouverts au débat, sous certaines conditions, bien entendu, car nous ne sommes pas responsables de la forte progression des dépenses communautaires, au cours des dernières années, pour les excédents.

La contribution de la France, pour la production laitière, est de 795 millions de francs. Or, si nous faisons des comptes de boutique, à l'instar d'autres pays, nous nous apercevons que notre pays ne reçoit en retour que 573 millions de francs. La progression des dépenses dues à la poudre de lait et au beurre n'est pas imputable à la France ces quatre dernières années, dans la mesure où nous avons reconverti une partie de l'excédent de notre production de beurre et de poudre de lait en fromage, produit qui n'est pas soutenu par la politique communautaire.

De grâce, évitons de nous présenter comme si nous étions acculés, alors même que nous sommes prêts à accepter un véritable débat sur les dépenses laitières à condition, bien entendu, que soit déterminée l'origine de ces dépenses ! Il peut paraître absurde, en effet, de produire du lait à partir des usines de transformation du soja, comme cela se fait dans certaines régions du Nord de la Communauté !

Nous avons mis en œuvre une politique agricole commune pour soutenir les exploitations agricoles de type familial et non de type industriel. Pour ma part, je suis prêt à accepter une taxe de coresponsabilité, à condition qu'elle soit progressive, et je suis prêt, comme l'ont proposé certains parlementaires de l'Assemblée européenne, à utiliser les fonds de la taxe de coresponsabilité, payée par les exploitants des étables les plus importantes de la Communauté, pour contribuer à résoudre le problème du troupeau allaitant qui a tendance à se reconvertir de la viande vers le lait !

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Mais nous avons besoin de moyens financiers. Il faut accepter le dossier budgétaire pour la production laitière. Il y a de notre intérêt et de celui de la politique agricole commune. C'est dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, que j'ai affirmé, en ma qualité de membre du Gouvernement, que nous étions disposés à ouvrir un débat sur les excédents laitiers.

M. André Lajoinie. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Bien entendu, monsieur Lajoinie.

M. le président. La parole est à M. Lajoinie, avec l'autorisation du ministre de l'agriculture.

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre, vous acceptez, au moins partiellement, je le constate, les décisions de l'Assemblée européenne, que je considère, pour ma part, comme tout à fait abusives. Il s'agit de la prise en charge d'excédents dont, vous venez de le rappeler, les producteurs français ne sont pas responsables.

Si vous voulez vous comporter, non pas comme un assiégé, mais comme quelqu'un qui a la conscience tranquille, il faut que vous précisiez, à mon avis, l'attitude que vous adopterez lors du conseil des ministres. Vous devez d'affirmer d'avance que la France exercera son droit de veto à l'encontre de la décision prise hier soir par l'Assemblée européenne, ce qui signifie que vous ferez échec au vote intervenu. Ce serait, à mon sens, une attitude digne de la part du Gouvernement français, qui, je le répète, n'est aucunement responsable des excédents. Ceux-ci proviennent des manipulations monétaires ou d'une distorsion dans les pratiques de la Communauté, dont profitent les fameuses « usines à lait » ou « à viande ». (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je crois avoir été très clair sur la position que j'entends défendre dans les futurs débats.

Je n'ai jamais caricaturé celle de mes adversaires.

Je tiens en tout cas pour assuré qu'il ne faut pas se tromper de cible. C'est ainsi qu'au cours d'une longue discussion entre les ministres de l'agriculture des Neuf à laquelle j'ai participé il y a quelques semaines à Dublin, huit n'ont remis en cause en aucune façon la politique agricole commune, reconnaissant, au contraire, qu'elle avait été très favorable pour le consommateur, ainsi qu'au point de vue de la sécurité d'approvisionnement.

Reste le dossier laitier qu'il faut examiner.

Mais je crois avoir été suffisamment honnête — et d'ailleurs assez critiqué l'an dernier en tant que président du conseil des ministres pour avoir fait décider une hausse des prix du lait, que certains ont estimé trop importante — pour qu'on ne caricature pas ma position.

La France demeure ouverte à toutes solutions qui ne conduisent pas à ce que les subventions destinées au marché laitier passent demain de 24 milliards de francs à 35, 40, voire 45 milliards de francs : nous y perdrons tout l'intérêt que représente la politique agricole commune.

J'ai été, je le répète, président du conseil des ministres de l'agriculture A ce titre, j'ai reçu beaucoup de représentants d'organisations de consommateurs ou de syndicats. Je ne puis admettre qu'on prenne certaines positions à l'égard des producteurs, et d'autres vis-à-vis des consommateurs, défendant un jour les uns, le lendemain les autres.

Dans un ordre d'idées voisin, j'ai lu que certaines associations de consommateurs donnaient raison à d'autres pays que le nôtre sur le dossier du mouton. Il faut être cohérent, et je m'adresse, là aussi, à chacun de nos partis politiques.

Pour ma part, je défendrai toujours la même position, dans cette enceinte ou au conseil des ministres de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Sur le dossier ovine, qui est majeur, et le règlement sucrier, je répondrai aux intervenants au fil de leurs questions.

J'en viens maintenant au projet de budget pour 1980. Tout en approuvant les choix, M. Mayoud a estimé que l'enveloppe n'était peut-être pas totalement satisfaisante. C'est aussi l'avis avec des nuances, de M. Pasty et de tous ceux qui sont montés à cette tribune.

Une croissance de seulement 13,6 p. 100 pour l'an prochain, c'est vrai. Mais avec un pourcentage de 41,6 p. 100 de prélèvements obligatoires, le rôle du ministre de l'agriculture doit être davantage de s'attacher à une gestion efficace de ses crédits que de demander toujours une enveloppe supérieure à celle des autres départements ministériels.

Avec ce budget, qui a en charge 30 000 fonctionnaires, dans lequel les dépenses d'investissements croîtront davantage que les dépenses de fonctionnement, je demande aux responsables locaux présents sur ces bancs, et dont certains demandent une réduction du train de vie de l'Etat, s'ils pourraient présenter un budget municipal en progression de seulement 11,5 p. 100 en dépenses de fonctionnement.

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Je crois avoir fait les choix qui m'étaient proposés l'an dernier par vos rapporteurs.

Quatrième budget civil de l'Etat, le budget de l'agriculture correspond à quatre orientations fondamentales : contenir la progression des dépenses du passé et limiter le train de vie de l'Etat ; développer la formation des hommes et le niveau de la recherche ; favoriser la promotion et l'orientation des produits ; favoriser l'installation des jeunes et les équipements susceptibles de remédier aux causes des faibles revenus.

L'an dernier, M. Hugué, rapporteur, avait souligné que la structure des dépenses du budget de l'agriculture était mauvaise ; qu'elle privilégiait les transferts au détriment des dépenses qui préparent effectivement l'avenir. M. Desanlis avait souligné que le budget paraissait peu adapté et que n'étaient pas réglés les problèmes posés par les principales « voies d'eau », c'est-à-dire le B. A. P. S. A. et les bonifications d'intérêt de prêts du Crédit agricole.

Un autre rapporteur reprochait « l'excessif pointillisme » d'un budget qui accumulait les actions et les structures sans jamais en retrancher aucune.

Je pense, au cours de ces douze derniers mois, avoir tenu largement compte des observations des rapporteurs.

Premier exemple : la bonification d'intérêts.

Les dépenses de bonification d'intérêts progressaient de 20 p. 100 par an. En quinze ans, ces dépenses avaient connu une progression foudroyante. Nous avons voulu stabiliser la dotation budgétaire, car vous savez très bien qu'un prêt dont l'intérêt est de 4,5 ou de 5 p. 100 représente, à partir de la dixième ou de la douzième année de remboursement, une rente de situation à partir du moment où le taux d'inflation n'est plus de 6 p. 100, mais de 10 ou 11 p. 100. Nous y avons mis fin en établissant la progressivité des taux.

Parallèlement, le Gouvernement a pris des dispositions pour mettre un terme aux files d'attente. Aujourd'hui, dans la plupart des départements, les attentes que les agriculteurs subissaient ont disparu.

L'enveloppe des prêts bonifiés a augmenté l'an dernier de plus d'un milliard de francs. Pour 1980, cette progression se poursuivra. Pour la première fois, une enveloppe de prêts non bonifiés sera réservée à l'agriculture. Nous avons voulu écarter ainsi la tentation, pour certaines caisses, de donner la priorité à d'autres secteurs que l'agriculture. C'est pourquoi je puis affirmer qu'aujourd'hui il n'y a plus de files d'attente.

Nous n'avons en aucune façon, comme l'a déclaré M. Desanlis, modifié les prêts d'installations aux jeunes agriculteurs. Sur un prêt de 250 000 francs, la subvention représente 40 p. 100, avec un taux d'intérêt de 4,5 p. 100. Ainsi, au lieu de rembourser 15 000 francs par an, le jeune ne débourse que 8 990 francs. Voilà donc pour le premier exemple : nous avons privilégié certains secteurs, supprimé les files d'attente, mis fin à des rentes de situation et augmenté le taux de la bonification de 2 p. 100 à 5 p. 100.

Deuxième exemple, le financement du B. A. P. S. A.

Ce budget annexe représente 7 milliards de francs pour les cotisations et 36 milliards pour les prestations.

Deuxième élément de réflexion : 400 000 agriculteurs bénéficient d'un régime social complet pour moins de 2 500 francs par an. Le coût de la maladie par famille d'agriculteur de quatre personnes est de 8 000 francs, celui de la pension vieillesse de 4 000 francs, le coût des prestations familiales de 2 000 francs. Alors que le coût par assuré en 1979 est de 15 000 francs par personne active.

Troisième élément : les retraites. Elles sont encore insuffisantes ? C'est vrai. Mais, entre 1974 et 1980, elles seront passées de l'indice 100 à l'indice 300 dans le secteur agricole. Alors qu'elles n'ont augmenté que de l'indice 100 à l'indice 200 dans le régime général.

Enfin, dans ce pays où personne n'imagine aujourd'hui ce que représente le coût de la maladie, des allocations et pensions de vieillesse ainsi que des prestations familiales, il est bon de rappeler que, outre la forte progression des prestations, les cotisations sont échelonnées de un à vingt dans le régime agricole, contre un écart de un à six dans les autres régimes, ce qui tend à compenser ces inégalités de revenus dont ont parlé M. Hunault et M. Pasty.

En 1970, l'ensemble des prestations atteignait sept milliards de francs. En 1979, elles sont de trente-cinq milliards. Les cotisations sont passées de 1,4 milliard de francs à six milliards de francs. Ce qui signifie qu'entre 1970 et 1980, la différence entre les cotisations et les prestations dépasse 23 milliards de francs. Cette somme est le supplément qui est alloué au monde rural, même s'il profite surtout aux plus de soixante ans. Un immense effort a donc été entrepris au cours de ces dernières années. Prétendre, comme on l'a fait à plusieurs reprises, que nos cotisations sociales ne doivent pas augmenter plus vite que le revenu agricole, c'est donc nier de la solidarité entre actifs et inactifs, entre les bien-portants et les mal-portants. Ce qui importait ces dernières années, c'était de faire progresser très vite les retraites et les pensions des personnes âgées, et nous sommes parvenus, en 1979, au versement d'une pension représentant en moyenne 17 000 francs par ménage, sans compter l'indemnité viagère de départ.

Après le vote de la loi d'orientation, les retraites dans le secteur agricole seront sensiblement équivalentes à celles des autres régimes et nous aurons donc réalisé en quelques années un progrès extraordinaire.

Les revenus du monde agricole actif ont peut-être stagné pendant quelques années. Mais ceux des inactifs — et les chiffres que je viens de citer le prouvent — soit 1 600 000 personnes, ont progressé très rapidement.

Pour que la parité soit complète — et je répons là à M. Pasty, à M. Bizet et à M. Jouve — quelques améliorations doivent intervenir, même si, pour les cotisations, nous en sommes très éloignés, comme le note si judicieusement dans son rapport M. Bizet, que je remercie d'avoir parfaitement analysé le budget du B. A. P. S. A. et démontré que l'apport de la solidarité nationale se chiffrait à un minimum de 15 milliards de francs.

M. Geng a traité de l'invalidité et des services de remplacement ; M. Pasty de l'aide ménagère à domicile et du mode de calcul du revenu brut de l'exploitation.

Sur le premier point, on ne peut calquer le système de l'invalidité du régime agricole sur celui des salariés, car l'agriculteur invalide continue, dans la plupart des cas, à diriger son exploitation. Certaines étapes restent à accomplir, mais nous devrions alors faire progresser les cotisations sociales encore plus rapidement.

Sur le second point, le service de remplacement et l'aide ménagère à domicile, je suis convaincu que des progrès doivent être accomplis. A cet égard, l'amendement de M. Pasty est d'un grand intérêt, mais je préférerais — et j'en donnerai les raisons le moment venu — qu'il soit étudié puis repris soit dans le cadre du projet de loi de finances rectificative ou du projet de loi d'orientation.

Quant au calcul du revenu brut d'exploitation — le R.B.E. — c'est un peu le serpent de mer, comme la taxe professionnelle, car s'il est vrai que le système actuel est partiellement injuste, le passage à un autre risquerait de faire plus de malheureux que d'heureux. Le problème de la modification des bases de calcul des cotisations que l'introduction du R.B.E. a permis de régler en partie, doit être étudié au fond dans le cadre de la loi d'orientation. Nous prévoyons d'introduire un élément supplémentaire en sus du R.B.E. et du revenu cadastral, de façon à mieux équilibrer les cotisations sociales entre les régions.

Troisième « voie d'eau », les calamités agricoles. Une réforme d'ensemble est intervenue à la suite du rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale, par deux décrets du 21 septembre 1979. Les pertes seront désormais indemnisées non plus seulement par référence à la seule perte de la culture sinistrée, mais aussi par rapport au produit global de l'exploitation. L'esprit de cette réforme n'est pas particulièrement restrictif. En fait, elle vise à indemniser que les vraies calamités qui méritent de l'être, mais à mieux les indemniser. Les jeunes agriculteurs et les victimes de sinistres successifs bénéficieront d'un régime plus favorable. En revanche, le régime d'indemnisation des petites calamités sera plus sévère, conformément au souhait formulé par les commissions compétentes.

J'en viens aux dépenses de fonctionnement. Elles augmentent, je le répète, de 11,5 p. 100. L'an dernier, le pourcentage était presque le même. J'ai suivi les observations de la commission, convaincu que je suis de la nécessité pour l'Etat de réduire son train de vie. Je crois avoir prouvé, au cours des deux dernières années, mon souci d'économies. J'ai répété plusieurs fois que je ne créerais plus aucune structure ni aucune commission nouvelle sans en supprimer deux. Je crois avoir mis personnellement en application ce précepte au cours de ces derniers mois. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Colmater les voies d'eau, nous l'avons fait. Nous avons également dégagé des priorités. La première priorité est la recherche et la formation des hommes.

Les perspectives technologiques dans le secteur agro-alimentaire sont très grandes. Ceux qui seront prêts les premiers en profiteront le mieux.

A cet égard, 125 postes nouveaux sont créés dans le secteur de la recherche, dont les crédits progressent de 15 p. 100. Le budget marque donc bien qu'il s'agit là d'une priorité.

Au-delà du budget, nous devons aussi adapter les structures de la recherche agronomique afin de mieux valoriser la diffusion des innovations. Je comprends l'inquiétude des chercheurs. Je les ai reçus plusieurs fois. En France, les contacts et les liaisons entre la recherche et le monde industriel et le monde agricole sont difficiles. Il va de notre intérêt de mieux valoriser notre capital de recherche et de participer davantage à la diffusion des innovations.

Sur la formation, M. Brocard, rapporteur, regrettait que le décret sur l'enseignement agricole privé n'ait pas encore été publié. Monsieur le rapporteur, il vient de paraître ce matin au *Journal officiel*. (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Tant mieux !

M. le ministre de l'agriculture. Mais, je vous l'assure, j'ai eu beaucoup de mal à élaborer un texte qui obtienne l'approbation du Conseil d'Etat et qui évite le contentieux dans l'application de cette loi, que nous allons appliquer totalement. La subvention budgétaire pour 1979 a augmenté de 26 p. 100. Elle augmentera l'an prochain de 31 p. 100. Les premiers versements auront lieu dans quelques semaines.

C'est là un effort qui prend en compte totalement la loi d'orientation.

Cependant, autant je suis convaincu qu'il faut donner à l'enseignement agricole privé les mêmes chances qu'à l'enseignement agricole public, autant, je l'affirme dans cette enceinte, je ne saurais agréer certaines formes d'enseignement comme les certificats d'aptitude professionnelle agricole. L'enseignement agricole dans l'enseignement public a connu une évolution au cours de ces dix dernières années. L'intérêt de l'agriculture française, et les organisations professionnelles le demandent, est de faire relever le niveau et de n'agréer que les formations strictement technologiques qui serviront demain le monde agricole. Or il y a des formations, et je l'ai déjà souligné avec force devant les représentants du centre d'enseignement privé agricole, qui ne sont pas du strict domaine de l'agriculture.

Je n'ai pas le droit de former des auxiliaires médicales ou des auxiliaires dans le domaine sanitaire si je ne leur donne pas demain les mêmes chances qu'aux jeunes filles formées par le ministère de la santé. Mais je dois donner une chance à ces établissements et j'ai demandé à M. le Premier ministre que, pour les dix mille ou douze mille élèves de l'enseignement privé qui dispensent une formation ne ressortissant pas vraiment au domaine technologique, des conventions soient passées avec d'autres ministères, celui du commerce et de l'artisanat, de la santé, de l'éducation, afin que nous jouions notre rôle et que cette loi serve le développement de l'enseignement agricole privé comme de l'enseignement agricole tout court.

MM. Huguet, Brocard, Pasty et Mayoud m'ont signalé le problème des équipements dans l'enseignement public. Je suis très conscient, en effet, qu'au cours de ces dernières années nous avons concentré beaucoup de moyens sur la création de trois nouvelles écoles vétérinaires. Celles-ci ont été extrêmement coûteuses. Nous terminons la dernière, celle de Nantes. Je reconnais qu'il y a véritablement un problème dans certains lycées et dans certains établissements agricoles. J'indique aux rapporteurs, comme à ceux qui m'ont questionné sur ce point, que j'essaierai de dégager des moyens complémentaires. Nous

avons déjà dégagé huit millions de francs au mois d'août lorsque a été établi le plan de soutien à l'économie. Je suis prêt à rechercher les possibilités de renforcer ce secteur de l'enseignement public pour qu'il ne se sente pas, compte tenu de l'effort accompli en faveur de l'enseignement privé, relégué au second plan. Notre volonté est d'offrir les mêmes chances à l'enseignement public et à l'enseignement privé.

Et c'est dans cette perspective qu'a eu lieu ce colloque sur l'enseignement agricole, que certains ont tendance à dénaturer. M. Brocard m'a dit qu'il était surpris de ne pas voir dans la future loi d'orientation un article sur l'enseignement agricole.

Qu'il soit bien clair que si plusieurs dispositions ne figurent pas dans le projet qui vous sera présenté c'est parce qu'elles n'appartiennent pas au domaine législatif. Je suis également de ceux qui pensent qu'on légifère et qu'on réglemente déjà beaucoup trop, qu'on crée trop de carcans, alors qu'il faut libérer les forces de l'initiative. Ne demandons pas l'insertion dans la loi d'orientation de dispositions qui ne sont pas du domaine législatif, mais qui doivent seulement accompagner le texte qui vous sera soumis.

C'est la raison pour laquelle je prépare, en liaison avec le Parlement et les organisations professionnelles, une directive pour les cinq prochaines années dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la recherche et du développement, afin de donner à ce secteur, qui est le levier de l'avenir, toutes ses capacités d'extension.

Nous avons certes désormais un enseignement agricole de qualité, mais celui-ci n'a pas encore atteint le niveau que nous souhaiterions. Il doit en particulier être encore plus ouvert sur l'extérieur, et prévoir des passerelles.

J'en viens à l'orientation des productions.

On a dit, au cours de ces derniers mois, que la création du fonds de promotion agricole allait conduire le Gouvernement à renoncer à son rôle en matière d'orientation des productions.

Le budget qui vous est présenté, mesdames, messieurs, vous apporte la démonstration contraire. L'ensemble des crédits d'orientation progresse fortement. M. Goldberg a signalé que la progression était de 36 p. 100. C'est un pourcentage important. Cela montre notre volonté d'infléchir le mode de développement de l'agriculture. Nous avons parlé quelquefois de croissance plus autonome, moins dépendante de l'extérieur, beaucoup plus fondée sur l'emploi des procédés biologiques que sur l'emploi des procédés chimiques.

C'est grâce à ces crédits que nous accompagnerons la loi d'orientation. Je rappelle que, dans le secteur du vin de table, les crédits — ceux de l'O. N. I. V. I. T. — progressent de 150 millions de francs ; que dans celui des fruits et légumes — la question m'a été posée tout à l'heure à propos du plan Sud-Ouest — nous avons accordé des moyens importants et que ceux-ci apparaissent dans le budget sous la forme d'un crédit de 25 millions de francs pour les « conventions fruits et légumes ».

J'en arrive au dernier point de cette priorité : les crédits d'équipement et d'installation de jeunes agriculteurs.

Chacun a reconnu l'effort qui avait été fait en matière de crédits d'équipement. Je rappelle nos priorités : la recherche agronomique, l'enseignement, en particulier l'enseignement privé, l'I. V. D., la restructuration foncière, le remembrement, l'hydraulique. Certes, m'a-t-on dit, il y a des secteurs qui progressent, mais il y en a d'autres qui stagnent.

On a même affirmé que dans ce projet de budget pour 1980 certaines actions seraient délibérément sacrifiées et que l'espace rural serait maltraité, en faisant référence à trois chapitres, l'adduction d'eau, l'électrification et la prime d'orientation agricole.

Il est vrai que les crédits destinés à l'adduction d'eau diminuent, mais comme la dotation du fonds national d'adduction d'eau augmente de 74 millions de francs, l'ensemble des crédits destinés à l'eau et à l'assainissement progressera d'environ 10 p. 100. ce qui permet de maintenir la capacité d'action dans ces deux domaines-là. On me répond que ce n'est pas assez. Je réponds : Attention !

Nous en sommes aujourd'hui à 95 p. 100 de raccordement en adduction d'eau. Faut-il développer un assainissement collectif coûteux dans toutes les petites communes rurales ? Je n'en suis pas sûr. Dans ma région de Bretagne, je suis saisi de vingt-neuf demandes de barrages. Ce n'est pas sérieux ! Chacun a tendance à vouloir son propre barrage et les associations écologiques qui sont venues me voir m'ont mis en garde contre le développement exagéré du nombre des barrages.

Avec 10 p. 100 de croissance des crédits d'adduction d'eau et d'assainissement, je puis vous assurer qu'il n'y a globalement pas de file d'attente et qu'une certaine sélection est nécessaire, car il ne faut pas entraîner des petites communes rurales dans la réalisation d'équipements d'assainissement coûteux qui ne correspondraient ni à l'intérêt de la population ni à celui de la collectivité tout entière.

En revanche, sur le chapitre de l'électrification rurale, qui est primordial à la fois pour l'aménagement de l'espace rural et pour la compétitivité de l'agriculture, nous serions coupables si nous nous étions contentés de la progression de 70 millions de francs du volume des travaux. Je viens d'obtenir l'accord du ministre du budget pour que, au-delà de l'enveloppe de subvention, qui permet de financer environ 875 millions de francs de travaux, il soit, à partir de l'an prochain, possible de mettre en œuvre un programme complémentaire exceptionnel financé par le F.A.C.E., c'est-à-dire par le fonds d'amortissement des charges d'électrification. Ainsi, avec 320 millions du F.A.C.E., nous pourrions financer 600 millions de francs de travaux supplémentaires.

Nous passerons donc — et je réponds ici aux rapporteurs, à M. Mayoud, à M. Pasty et à tous ceux qui, dans cette enceinte, ont, l'année dernière, appelé mon attention sur ce dossier — d'une capacité de travaux de 600 millions de francs en 1978 et de 800 millions en 1979 à près de 1 500 millions en 1980. Ce sera un grand bond en avant qui sera accompli en 1980. Cela répond par avance à la critique qui aurait pu nous être légitimement adressée si nous nous étions contentés de la seule progression des crédits budgétaires.

M. Jean-Claude Pasty. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pasty, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Claude Pasty. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette bonne nouvelle et de ce qui concerne l'électrification rurale. Je déplore cependant qu'il ait fallu un an de négociations entre deux ministères pour qu'un engagement pris l'année dernière se concrétise.

M. le ministre de l'agriculture. Je suis heureux qu'il le soit au moins aujourd'hui.

Dernier point : la stagnation de la prime d'orientation agricole est troublante, m'a-t-on dit. Il est vrai que l'enveloppe consacrée à la P. O. A. est à peu près identique à celle de l'an dernier. Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles. La première, c'est que, dans quelques semaines, un collectif budgétaire vous sera proposé, qui prévoit une dotation pour la prime d'orientation agricole de 106 millions de francs. La deuxième, c'est que ces crédits sont très évaluatifs. J'ajoute que cette prime d'orientation agricole n'est que l'un des éléments de la politique menée en faveur des industries agro-alimentaires, les autres éléments étant notamment le financement par prêts, la possibilité d'obtenir des crédits participatifs et enfin le retour à la liberté des prix.

C'est la raison pour laquelle, il n'avait pas été prévu dans la préparation du budget pour 1980, du fait du collectif, une progression des primes.

J'en viens à l'installation des jeunes. M. Joxe et différents intervenants ont parlé du vieillissement de l'agriculture.

J'ai précisé au début de la séance qu'il ne faudrait pas se tromper sur les causes du vieillissement de l'agriculture et sur l'exode rural.

Le Gouvernement est souvent durement malmené à propos de cet exode rural, car on lui en impute la responsabilité. Mais qui peut me citer un seul pays au monde où il n'y a pas eu d'exode rural, compte tenu de la mécanisation et des progrès technologiques accomplis ?

Enfin je rappelle que le vrai problème est moins celui de l'exode agricole, qu'il convient certes de ralentir — et ce processus est déjà fortement amorcé aujourd'hui — que celui de la création d'emplois en milieu rural, de façon à répondre aux préoccupations des populations qui souhaitent rester vivre au pays. En l'occurrence, le vrai problème n'est pas de trouver des jeunes pour s'installer, mais de trouver des terres libres.

M. René Dubreuil. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Nous refusons à tous les candidats d'origine non agricole la possibilité d'être prioritaires dans les attributions des S. A. F. E. R.

Les S. A. F. E. R. ont des listes d'attente très longues dans toutes les régions. Actuellement, mesdames, messieurs, 200 000 agriculteurs de plus de soixante-cinq ans continuent à exploiter.

Au moment où nous parlons tous avec émotion du partage de l'emploi, il ne faut pas nier les difficultés propres à l'agriculture française. Celles-ci tiennent à plusieurs raisons, mais spécialement au vieillissement des agriculteurs dans certaines régions. Même s'il bénéficie d'une amélioration sensible de l'indemnité viagère de départ et de la retraite, l'agriculteur est incité à continuer à exploiter au-delà de soixante-cinq ans, car il veut conserver la libre disposition de ses terres et éviter de passer sous le statut du fermage. Tout le pousse aujourd'hui à agir ainsi.

Si nous ne traitons pas ce problème essentiel pour de nombreuses régions dans la loi d'orientation, nous risquons de passer à côté d'une grande chance pour l'efficacité de l'agriculture française de demain.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Un amendement a été présenté sur ce point : je l'approuverai sous réserve de quelques modifications.

Dès lors que nous aurons accompli un très grand progrès pour l'I. V. D. et pour la retraite, il faudra oser traiter le problème du cumul emploi-retraite - F. N. S. au-delà de soixante-cinq ans, si nous voulons parvenir à un meilleur partage de l'emploi et rajeunir l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Concernant toujours l'installation des jeunes agriculteurs, au-delà de la nécessité de trouver des terres libres, se pose le problème du financement, avec celui de la nécessité d'alléger le poids du foncier. Sa solution passe par le développement des groupements fonciers agricoles et par des prêts bonifiés pour l'agriculture. Il y a un élément supplémentaire à introduire au cours des prochains mois : l'instauration de prêts véritablement progressifs pour les jeunes, de sorte que pour les prêts fonciers, par exemple, les premières annuités ne représentent guère plus qu'un fermage, pour évoluer ensuite en fonction du coût de la vie.

En fait, le vrai problème est moins celui du revenu de l'agriculture que celui du revenu disponible de la famille de l'agriculteur, tant est grande l'exigence de capitalisation. Il n'est pas rare aujourd'hui que soient économisés en une génération un million ou un million et demi de francs.

C'est la raison pour laquelle il nous faut développer la location, le groupement foncier agricole et résoudre les problèmes fonciers, si nous ne voulons pas qu'il y ait, comme aujourd'hui, une distorsion aussi grande entre le revenu dont une partie de plus en plus grande est capitalisée et le revenu disponible.

M. Gilbert Faure et d'autres intervenants m'ont dit que nous avions abandonné totalement la politique de la montagne et que l'indemnité spéciale de montagne n'avait pas été revalorisée. Mesdames, messieurs, nous consacrons 260 millions de francs à l'I. S. M. en 1974, nous lui consacrerons cette année 460 millions. Le pouvoir d'achat global de l'I. S. M. a été maintenu, mais avec une extension du nombre des bénéficiaires — ceux-ci sont passés de 80 000 en 1974 à 120 000 aujourd'hui — mais aussi avec une extension aux pluriactifs, avec une extension à ceux qui occupent les régions de piémont et avec une extension à la haute montagne, l'indemnité passant de 200 à 300 francs.

Je ne peux pas laisser dire que le pouvoir d'achat de l'I. S. M. s'est dégradé, mais je reconnais qu'un vrai problème se pose pour ceux qui reçoivent toujours 200 francs depuis quatre ans. Les contraintes budgétaires ne nous ont pas permis de revaloriser cette indemnité cette année. J'admets donc qu'un problème se pose.

Je rappelle néanmoins que toutes les organisations professionnelles avaient préféré une extension de l'I. S. M. à de nouveaux actifs plutôt qu'une revalorisation de son montant, de façon à mettre fin à certaines iniquités qui existaient entre les régions de montagne et les régions de piémont.

On m'a parlé de l'Ariège. Outre l'apport de l'I. S. M. qui, en l'occurrence, représente dix millions de francs, nous pratiquons une autre politique pour corriger les inégalités dans un département pauvre comme l'Ariège. C'est la politique sociale.

Le rapport entre les cotisations et les prestations sociales est de 7 p. 100 dans l'Ariège. Il est de 50 p. 100 dans les départements riches. Cela veut dire qu'au cours des dernières années il y a eu une revalorisation des capacités des régions de montagne, mais beaucoup plus par l'intermédiaire des prestations sociales que par la revalorisation de l'I.S.M.

Je tenais tout de même à le faire remarquer, car dans la loi d'orientation nous n'avons jamais dit que nous abandonnerions les régions défavorisées. Nous le marquerons par des faits probants et je dois rappeler que toutes les décisions prises en matière de prêts ont conduit, ces dernières années, à réserver les aides de l'Etat à ceux qui en avaient le plus besoin et à les retirer à ceux qui avaient déjà atteint un certain niveau de revenus.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les actions essentielles que le Gouvernement vous propose de mener dans le cadre de ce projet du budget pour 1980.

Nos choix seront peut-être critiqués, mais j'ai la conviction d'avoir agi au mieux pour préparer l'agriculture à franchir une nouvelle étape de son développement, dans un contexte qui, je le rappelle, n'a rien de facile, ni en France, ni dans l'ensemble de la Communauté économique européenne. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous abordons maintenant la phase des questions.

Chaque groupe interviendra à tour de rôle, par périodes de quinze minutes, questions et réponses comprises, jusqu'à épuisement de ses questions : l'ordre de passage, déterminé par la conférence des présidents, est le suivant : groupe du rassemblement pour la République, groupe de l'union pour la démocratie française, groupe socialiste, groupe communiste.

Rappel au règlement.

M. Bernard Deschamps. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le ministre, je m'étonne qu'alors que vous avez cité certains rapporteurs, vous n'avez fait aucune référence aux interventions des parlementaires communistes. Je voudrais savoir quelles sont les raisons de cette manifestation d'ostracisme. Nous n'accepterons jamais d'être considérés comme des parlementaires de seconde zone. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Ce n'est pas un rappel au règlement. Une fois de plus, la présidence s'est montrée beaucoup trop laxiste, et c'est pourquoi je demande au Gouvernement de ne pas répondre à l'intervernant.

Nous commençons donc par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Ma question a trait à la restructuration de certains vignobles.

En vertu de l'article 16 de la réglementation communautaire n° 1160-76 en date du 17 mai 1976, les viticulteurs possédant des cépages autorisés temporairement devront les avoir arrachés à la fin de l'année.

Or la vigne, pour nombre de petites exploitations de polyculture, représente un appoint non négligeable, sans lequel beaucoup d'entre elles auraient beaucoup de mal à équilibrer leur budget. Cet arrachage va entraîner une baisse brutale des revenus pour les agriculteurs concernés.

Aux termes du décret n° 71-390 en date du 25 mai 1971, les viticulteurs avaient eu le droit de planter par anticipation, dès lors qu'ils prenaient l'engagement d'arracher la vigne ancienne lorsque commençait à produire la vigne nouvelle. Malheureusement, peu d'entre eux, par manque d'information ont, à l'époque, bénéficié de cette possibilité.

Aussi, monsieur le ministre, ne pourriez-vous pas autoriser la plantation anticipée de cépages recommandés produisant des crus de qualité aux viticulteurs qui prendraient l'engagement écrit de les arracher lorsque la nouvelle plantation pourra, au bout de trois ans, être mise en production ?

Peut-être me répondez-vous que les règlements communautaires ne permettent pas l'application d'une telle mesure. Mais alors, pourquoi devrions-nous sacrifier certains de nos viticulteurs quand l'Italie, qui écoule cinq millions d'hectolitres de vin, soit 52 p. 100 du total de ses exportations, sur le marché français, ce qui appauvrit d'autant nos producteurs, n'a pas encore cru bon d'établir un cadastre viticole réel sans lequel tous les détournements sont possibles ?

M. le président. Mon cher collègue, je vous fais observer que votre manière de procéder n'est pas bonne. Vous ne disposez pas de dix minutes pour poser votre question, mais d'une ou deux minutes. Si chacun fait un exposé complet, nous serons encore là à six heures du matin !

M. Lucien Richard. Je n'ai même pas parlé deux minutes, monsieur le président.

M. le président. Vous les avez largement dépassées, monsieur Richard. Je vous demande donc de conclure.

M. Lucien Richard. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous pourriez obtenir de nos partenaires de la Communauté européenne cette disposition à caractère transitoire qui permettrait la restructuration de certains de nos vignobles sans pour autant diminuer les revenus des viticulteurs intéressés.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Les programmes viti-vinicoles que nous sommes en train de négocier à Bruxelles permettront d'appliquer dans le Centre-Ouest une politique de restructuration tant en ce qui concerne l'encépagement et le réencépagement que l'amélioration qualitative des vignes, le régime d'arrachage temporaire ou définitif et le régime de cessation d'activité.

La réponse, monsieur Richard, vous sera apportée lorsque sera terminée la négociation à Bruxelles, sans doute avant la fin du mois de décembre.

M. le président. La parole est à M. Bechter.

M. Jean-Pierre Bechter. Monsieur le ministre, vous nous avez déclaré que le niveau de vie des agriculteurs des zones de montagne ne cessait de se détériorer et que l'indemnité spéciale de montagne n'avait pas été revalorisée. Le Président de la République vient de dire, à Chanonat, qu'il s'entretiendrait avec vous de ce problème qu'il a découvert après avoir regardé la France au fond des yeux.

Vous avez pris deux mesures, la première instituant des conditions restrictives à l'attribution des indemnités pour les bâtiments d'élevage et la seconde suspendant à compter du 1^{er} juillet dernier les subventions pour les bâtiments d'exploitation.

Quand reviendrez-vous aux anciennes modalités d'attribution de ces indemnités ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Le versement de l'indemnité spéciale de montagne a souffert, cette année, d'un double retard.

D'abord, les trois quarts de l'I.S.M. n'ont été payés qu'entre le 3 août et le 15 septembre en raison de la modification du régime de base de cette indemnité dont le bénéfice a été étendu aux zones de piémont et de haute montagne et dont le montant est passé de 200 à 300 francs. Pour mettre en œuvre cette réforme, il nous a fallu obtenir l'autorisation de la Communauté. D'où ce retard de six semaines dans le versement de la première partie de l'indemnité.

La deuxième partie de l'I.S.M., qui était attendue avec impatience dans certains départements, et dont M. le Président de la République m'a effectivement demandé d'accélérer le paiement, sera versée dans la semaine. Là aussi, nous avons eu un conflit de type bureaucratique avec la Communauté qui n'a donné sa part, soit 25 p. 100, que le 26 octobre.

Autrement dit, si je veux, conformément au souhait du Président de la République, payer l'I.S.M. au mois de mai, et compte tenu des difficultés que nous avons chaque année avec la Commission de Bruxelles, il faut que le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles — C. N. A. S. E. A. — consente des avances.

En ce qui concerne les bâtiments d'élevage, la subvention a été supprimée dans les zones de plaine et conservée, avec un montant plus faible, dans les zones de montagne. Nous n'avons pratiquement pas modifié le prêt bonifié et nous estimons que désormais le financement des bâtiments d'élevage qui doit être continué, doit se faire essentiellement par la bonification d'intérêts ou par la bonification plus la subvention dans les régions de montagne. Nous consacrons aux bâtiments d'élevage 800 millions de francs il y a deux ans, nous allons leur affecter, en subventions et en équivalents de prêt, 820 ou 830 millions de francs, car aujourd'hui le nombre de points de bonification est de cinq ou six alors qu'il n'était que de deux ou trois il y a quelques années.

Quant à la Corrèze, elle bénéficie d'une progression de ses dotations en matière de prêt spécial à l'élevage et de plan de modernisation.

M. le président. La parole est à M. Miossec.

M. Charles Miossec. Monsieur le ministre, la crise de la production porcine, que nous venons de subir ces deux dernières années, a mis en lumière la grande vulnérabilité de cette production, pourtant essentielle à notre économie, notamment dans les régions de l'Ouest où elle constitue l'une des bases de l'agriculture.

Les fameux montants compensatoires monétaires, dont nous n'avons pas complètement écarté le spectre, ont eu pour résultat d'affaiblir financièrement les producteurs français par rapport à nos partenaires européens. Il s'agit bien là d'une réalité, puisque des études de la caisse nationale de crédit agricole ont révélé une concentration très nette de l'endettement dans les exploitations d'élevage porcin, de l'Ouest en particulier.

Parmi les causes de cette vulnérabilité, et au-delà des montants compensatoires monétaires, on trouve des éléments dont nous devrions avoir la maîtrise, qui se situent en amont de la production et qui touchent aux coûts de l'aliment rendu dans la région d'utilisation.

Actuellement, il est financièrement plus intéressant de s'approvisionner dans les ports belges ou hollandais, plutôt que dans les ports bretons. Il y a donc lieu de faire un effort particulier sur les équipements portuaires et les installations de stockage. Nous avons pu constater l'extrême fragilité des approvisionnements l'hiver dernier et les intempéries que nous avons connues ont failli coûter très cher à notre agriculture.

L'effort qui est consenti dans le projet de budget est largement insuffisant.

Par ailleurs, il faudrait, à l'intérieur de la Communauté, mettre les différents producteurs à égalité. On peut envisager, à cet égard, une modification du système actuel des prix de seuil des céréales qui, en prenant Rotterdam comme point de référence, défavorisent nécessairement les régions les plus éloignées, comme la Bretagne, grande région productrice.

En obtenant une mesure du type de celle dont bénéficie l'Italie, le Gouvernement contribuerait à renforcer notre potentiel de production en assurant une meilleure répartition du revenu entre les éleveurs et les céréaliers.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le sauvetage de l'élevage porcin en France justifie la mise en place d'un tel dispositif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Cette année, notre production de porc aura augmenté de 5 à 6 p. 100 en volume et nous avons réduit notre déficit d'environ 25 000 tonnes.

Plusieurs décisions ont été prises : la suppression des montants compensatoires monétaires ; la restitution pour vendre du porc dans les pays tiers ; des prêts spéciaux à long terme, à bas taux d'intérêt en vue d'aider, les premières années, les producteurs qui s'installent ; enfin, la création du conseil interprofessionnel de l'économie porcine.

Nous sommes décidés à équiper nos ports pour les rendre compétitifs par rapport à ceux des Pays-Bas. Nous utiliserons à cette fin la prime d'orientation agricole ; ce sera un meilleur usage que le financement des investissements des usines d'aliments du bétail.

Nous devons remédier aux déséquilibres entre les régions d'élevage et les régions céréalères. Vous savez que je porte une grande attention à l'évolution des prix des céréales fourragères afin que nous réalisions une valeur ajoutée, comme le souhaitait d'ailleurs de nombreux élus. En aucun cas, ce prix

ne doit être supérieur en France à ce qu'il est chez nos partenaires européens. Avec le système de paiement actuel, nous sommes devenus compétitifs.

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Monsieur le ministre, avant même que tous les comptes soient arrêtés, nous savons que 1979 sera une mauvaise année pour les éleveurs de bovins. Les cours de la viande bovine ont diminué de 10 p. 100 par rapport à l'an dernier, les revenus des éleveurs ont été affectés en proportion, et les échos unanimes qui nous parviennent dans nos circonscriptions confirment par avance les statistiques qui vous seront transmises.

Les éleveurs sont d'autant plus amers que le fléchissement des cours à la production ne se répercute pas, c'est le moins que l'on puisse dire, au stade de la consommation.

En outre, les éleveurs de veaux de lait sont particulièrement touchés : la traditionnelle baisse des cours de l'été s'est anormalement prolongée cette année et, lorsque les prix ont commencé à augmenter, la malheureuse affaire des hormones synthétiques a jeté à tort la suspicion sur la viande de veau en général, d'où une nouvelle mévente.

C'est d'autant plus injuste pour les éleveurs de mon département qu'en Dordogne les veaux de lait sont élevés sous la mère et qu'on n'a pas besoin de les traiter aux hormones. On imagine devant ce coup du sort le découragement de nos éleveurs.

Allez-vous, monsieur le ministre, démentir avec la solennité qui convient les faux bruits qui courent sur la qualité de nos veaux ? Qu'allez-vous faire non seulement pour soutenir les cours, mais pour compenser, ce qui sera indispensable, la baisse des revenus des éleveurs de bovins ?

Il y va de la situation présente de nombreuses familles de modestes agriculteurs ; il y va, à terme, du maintien de notre troupeau.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Puisque vous avez évoqué les statistiques, permettez-moi de préciser que, selon elles, le volume de notre production de viande bovine aura augmenté de 10 à 11 p. 100 en 1979, et le prix moyen de 6 p. 100 par rapport à 1978.

M. Yves Guéna. Mais il n'y a pas compensation !

M. le ministre de l'agriculture. Il est vrai que la hausse est moins nette pour le troupeau allaitant que pour la vache de réforme et que si les recettes globales du secteur de la viande ont progressé de 16 p. 100, des différences très fortes se constatent de région à région.

Le troupeau allaitant pose un problème qui sera résolu à l'échelon communautaire. Des interventions portant sur 3 000 tonnes par semaine sont destinées à soutenir les cours ; nous avons obtenu de Bruxelles une dérogation pour exporter des broutards à destination de l'Espagne ; nous avons demandé à la Commission de procéder à des interventions publiques pour les vaches de réforme du troupeau allaitant, catégorie jusque-là exclue du champ des interventions ; nous sollicitons un stockage privé pour le veau sous la mère ; nous avons demandé qu'on intervienne pour réduire le volume du bilan d'importations des animaux maigres et enfin, des opérateurs nationaux procèdent à partir d'aujourd'hui à des opérations de dégagement de 15 000 broutards, génisses et châtions par exportation sur les pays tiers.

Reste qu'il faut rétablir l'équilibre entre les producteurs de lait et les producteurs de viande et que la solution de ce problème repose pour une part sur la Communauté.

Comme *Le Monde* l'indique aujourd'hui, je suis ouvert à de nouvelles dispositions concernant la taxe de coresponsabilité : ce serait un moyen de financer l'aide aux troupeaux allaitant et de ne pas favoriser la reconversion de la viande vers le lait. La négociation sur ce point est engagée depuis quelques mois et j'espère qu'elle aboutira au cours des prochaines négociations de prix, même si les capacités budgétaires du F.E.O.G.A. laissent peu de possibilités.

Quant aux rumeurs qui courent sur l'élevage du veau, j'ai eu l'occasion, lors du débat qui a eu lieu dans cette enceinte, de donner mon sentiment sur l'utilisation des hormones naturelles et artificielles. Le danger réside dans l'emploi d'hormones artificielles et c'est pourquoi nous renforçons actuellement les

contrôles. Au demeurant, en ce qui concerne la qualité de la viande de veau, nos éleveurs n'ont rien à envier à nos partenaires.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.
La parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le ministre, représentant ici une circonscription en grande partie viticole, vous ne serez pas surpris que je vous pose une question relative à la politique viticole du Gouvernement.

Les vins d'appellation d'origine contrôlée représentent un atout non négligeable dans les exportations françaises, puisqu'il leur revient une fraction notable du chiffre de 9 milliards de francs que vous avez cité tout à l'heure. Ils comptent comme un élément très positif de la balance de notre commerce extérieur, d'autant qu'ils n'exigent en contrepartie aucune participation financière de l'Etat.

Or, au moment où ces vins commencent à être sérieusement concurrencés sur les marchés extérieurs par les vins étrangers, notamment en provenance d'Allemagne où la réglementation en ce domaine est pleine de largesse, on a l'impression que le Gouvernement français tend, au contraire, à imposer des règlements très stricts et inadaptés au caractère spécifique de chaque région viticole. J'en veux pour preuve les discussions ouvertes depuis de longs mois sur les problèmes de l'enrichissement ou du financement de la dégustation obligatoire, lesquels n'ont pas encore été résolus à ce jour.

Les vignerons, vous le savez, ne sont pas hostiles à la réglementation. Ils sont conscients, bien au contraire, de la nécessité de protéger la qualité de leur produit et ils l'ont montré en s'imposant depuis longtemps des règles sérieuses par l'intermédiaire, des organismes professionnels. Ils souhaitent pouvoir poursuivre leur action dans les mêmes conditions qui ont permis à leurs vins de conquérir les marchés lointains, des Etats-Unis au Japon et même à la Chine, puisque le beaujolais se vend aujourd'hui à Pékin.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de prendre toutes dispositions pour que cette longue période de recherche aboutisse enfin à une réglementation juste, équilibrée, souple et définitive, qui tienne compte du passé et des conditions spécifiques des régions, de leur climat, de leurs traditions et qui évite les contraintes parfois contradictoires, comme celles qui existent actuellement dans le domaine de l'enrichissement, ou les délimitations géographiques arbitraires, comme celles qui rattachent la Bourgogne et le Beaujolais à la zone des vins du Midi, alors que, à la même latitude, les vins de l'Ain et du Jura sont classés dans la même zone que les vins d'Alsace.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Il s'agit là du difficile problème de la chaptalisation.

La chaptalisation est un moyen d'améliorer la qualité moyenne des vins, mais il faut la pratiquer avec beaucoup de rigueur, car c'est aussi, dans certaines régions, un moyen d'augmenter les quantités, ce qui entraîne un problème d'adaptation de l'offre à la demande.

Quoi qu'on en dise dans certaines régions, un lien et une solidarité existent entre les différentes zones viticoles.

Nous avons voulu mettre en place un système d'enrichissement spécifique qui prenne en compte les différents problèmes des régions sans causer d'injustice.

J'ai déjà indiqué que, pour les vins de table, le système repose, dans certains cas, sur une ouverture, à condition qu'elle soit disciplinée, mais surtout sur l'aide aux moûts concentrés. Pour les vins de table, une aide annuelle doit mettre le prix du moût concentré au même niveau que celui du sucre.

Pour le Beaujolais, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, monsieur le député. Nous sommes en liaison permanente avec l'I.N.A.O., et les modalités de réforme de l'enrichissement, notamment le ban de vendanges, ont été au centre des délibérations du comité national de l'I.N.A.O.

Nous sommes prêts à négocier avec les véritables responsables viticoles et nous sommes ouverts à leurs préoccupations. Mais nous devons mener une politique qui nous donne aussi des arguments vis-à-vis de l'Allemagne. Il n'est pas souhaitable, en effet, qu'après 1982 l'Allemagne continue à pratiquer une méthode de mouillage-coupage qui ne va pas dans le sens de l'unification de la politique viticole au sein de la Communauté.

En matière de chaptalisation, il faut respecter la prudence, la sécurité, la qualité et faire preuve de rigueur. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans la plupart des régions viticoles françaises.

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Ma question porte sur le financement du régime propre à l'Alsace et à la Moselle pour la protection contre les accidents du travail en agriculture.

Fondé en 1889, le régime local de protection contre les accidents du travail en agriculture des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui vient de fêter son quatre-vingt-dixième anniversaire a prouvé son efficacité, et tous les ressortissants y sont légitimement attachés.

Géré par une caisse autonome dans chaque département, il couvre toutes les personnes travaillant, à quelque titre que ce soit, sur l'exploitation, salariées et non salariées.

La loi du 29 décembre 1977, qui a prévu l'alignement des cotisations sociales agricoles sur celles du régime général, est appliquée dans ces départements comme dans le reste de la France. En revanche, la compensation financière que cette même loi établit en matière d'accidents du travail est limitée au régime agricole des autres régions.

L'extension de cette compensation au régime d'Alsace et de Moselle est une revendication des élus des trois départements alsaciens et lorrains qui vous est bien connue, monsieur le ministre, et je sais qu'avec votre collègue du Gouvernement, notre ami Daniel Hoefel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, vous vous êtes attaché à rechercher une solution.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, donner l'assurance que le Gouvernement prendra rapidement les mesures nécessaires pour modifier la loi du 29 décembre 1977, afin de permettre l'entrée de notre régime local dans la compensation pour les salariés agricoles, ainsi que le maintien d'une subvention budgétaire pour la revalorisation des rentes des non-salariés ?

Les élus et les agriculteurs d'Alsace et de Moselle vous remercient de vos efforts et attendent leur succès avec espoir.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Depuis sa création en 1889, ce régime de protection contre les accidents du travail a fait preuve de son efficacité, et il fonctionne à la satisfaction de tous les intéressés.

Je suis heureux de pouvoir vous indiquer qu'à la suite des contacts pris avec les responsables des caisses, et grâce à l'aide de mon collègue, M. Hoefel, il est prévu de faire bénéficier, les salariés assujettis au régime local d'Alsace et de Moselle de la compensation instituée en matière d'accidents du travail par la loi de décembre 1977, entre le régime général et le régime des salariés agricoles. Cette compensation représentera, en 1980, un financement supplémentaire d'au moins deux millions de francs pour le régime d'Alsace et de Moselle. Un amendement sera déposé par le Gouvernement pour réaliser cette compensation lors de l'examen, qui devrait avoir lieu prochainement, du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale.

Je pense donc que le problème qui vous préoccupe, ainsi que vos collègues d'Alsace et de Moselle pourra être heureusement réglé d'ici à la fin de l'année. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Marie Caro. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Couepel.

M. Sébastien Couepel. Monsieur le ministre, nous nous félicitons tous que les crédits destinés au remembrement augmentent très substantiellement dans le projet de budget pour 1980.

Actuellement, les crédits de remembrement mis à la disposition des directions départementales de l'agriculture servent à financer les travaux de remembrement proprement dits et à subventionner les travaux connexes — chemins d'exploitation, voirie rurale, assainissement et arasement de talus.

Dans la pratique, on constate un décalage dans le temps entre la fin des opérations de remembrement et la prise de possession des parcelles. Ce décalage est dû au manque de moyens financiers, ce qui provoque, vous vous en doutez, une ambiance pour le moins désagréable.

Compte tenu de la demande de plus en plus pressante pour ce type d'opérations de remembrement, demandes qui émanent aussi bien des organisations professionnelles agricoles que des conseils municipaux, j'aimerais savoir, monsieur le ministre, quelle serait votre position face à la proposition de financement du remembrement suivante : l'Etat financerait à 100 p. 100 les opérations de remembrement proprement dites, les travaux connexes étant entièrement financés par les propriétaires, les communes, le département et l'établissement public régional.

Seriez-vous prêt à consentir un effort financier particulier pour accélérer le remembrement dans les régions qui réfléchissent aux moyens à mettre en œuvre pour donner satisfaction le plus rapidement possible aux exploitants et qui sont prêtes à prendre totalement en charge les travaux connexes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. M. Couepel demande si l'Etat peut aller plus loin et plus vite pour les départements qui font un effort propre en matière de remembrement.

Actuellement, le coût du seul remembrement est d'environ 600 francs par hectare, y compris la T. V. A. à 17 p. 100. Le coût des travaux connexes est d'environ 900 francs par hectare. Le ministère de l'agriculture prend le remembrement en charge à 100 p. 100 et finance entre 30 et 60 p. 100 du coût des travaux connexes, selon leur nature.

En ce qui concerne les travaux connexes, le ministère de l'agriculture a souvent été critiqué. On lui a reproché de transformer des zones de bocage en zones de plaine. Mais je crois que ces erreurs ne sont plus commises aujourd'hui et que le nouveau type de remembrement est plus économique et plus écologique.

Je réponds donc oui à la demande de M. Couepel. Si des départements prennent totalement en charge les travaux connexes, et définissent donc leur propre politique de travaux connexes, si possible en la modérant, l'Etat fera un effort particulier en leur faveur en abondant par des crédits exceptionnels la dotation régionale qui est déconcentrée.

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, les vignobles français ont cette année au moins un point commun : leur récolte est très abondante.

Dans certaines régions, les associations de viticulteurs souhaitent mettre en place un stock régulateur et échelonner la mise en marché afin d'éviter l'effondrement des cours.

Dans quelle mesure et par quels moyens le Gouvernement soutiendra-t-il cette demande ?

Mais si les vignobles ont des points communs, chacun d'entre eux n'en garde pas moins son originalité, et il est banal de rappeler que les conditions climatiques, humaines, la nature du sol varient d'une région à l'autre.

Cette diversité s'est traduite dans le passé par des décrets ou des statuts particuliers pour certains vignobles, et c'est le cas pour l'Alsace. Les viticulteurs alsaciens sont viscéralement attachés à leur statut. J'aimerais savoir, monsieur le ministre, si vous avez l'intention de le respecter.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je suis attaché plus que quiconque aux spécificités régionales, à condition qu'elles ne mettent pas en cause l'ensemble du dispositif de notre politique viticole qui a trois objectifs : l'amélioration du revenu des producteurs, une politique de qualité et une adaptation de l'offre à la demande dans les secteurs où se manifeste un déséquilibre réel, compte tenu de la baisse de consommation des vins de table. Le problème, je le rappelle, n'est pas seulement français, et les disciplines doivent donc être communautaires et être acceptées par tous les pays.

Compte tenu de ces éléments, et en fonction de ces trois objectifs, nous laissons la plus grande autonomie possible aux régions.

Depuis quelques années, de nombreuses associations de viticulteurs souhaitent mettre en place un stock régulateur et prendre, comme vous l'avez rappelé, des mesures économiques, notamment en favorisant l'échelonnement de la mise sur le marché. Cela s'est fait dans le cadre d'accords interprofessionnels, comme en Alsace.

La récolte très abondante de cette année permettra à certaines régions de constituer un stock régulateur, ce qu'elles n'avaient pu faire les années précédentes par suite de récoltes déficitaires. Il n'a donc jamais été question de ne pas respecter ce qui fait l'originalité de chaque région viticole. Chaque accord interprofessionnel faisant l'objet d'un examen particulier qui tient compte des spécificités régionales, la situation alsacienne a été, de ce point de vue, traitée avec la plus grande attention.

Je vous confirme que je veillerai à ce que le statut propre à la région d'Alsace soit respecté dans tous les domaines concernant la production d'A. O. C.

M. le ministre de l'économie et moi-même souhaitons que les délais de reconnaissance pour les interprofessions soient désormais de deux à quatre mois au maximum, et cela figurera dans la loi d'orientation.

Lorsqu'il y a des difficultés, c'est souvent, monsieur le député, parce que les objectifs à court terme ont été privilégiés par rapport aux objectifs à moyen et à long terme. Si ce problème ne se pose pas, les accords interprofessionnels sont très rapidement recannus.

Une discussion est en cours entre le ministère de l'agriculture, le ministère de l'économie et les organisations professionnelles. Le Parlement sera saisi de cette question au cours des prochaines semaines. Je souhaite que cela permette de sortir des ambiguïtés qui existent dans le cas de certaines interprofessions dont les objectifs à trop court terme menaceraient les intérêts à long terme de l'agriculture.

Quoi qu'il en soit, je suis prêt à rechercher avec vous des solutions aux difficultés qui pourraient se présenter, dans la mesure où la politique viticole de l'Alsace répond, comme elle l'a fait jusqu'à présent, aux aspirations de la collectivité et des viticulteurs. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Claude Wilquin.

M. Claude Wilquin. Ma question, monsieur le ministre, concerne à la fois l'indemnité viagère de départ et les aides aux jeunes agriculteurs.

Le souci du Gouvernement est de favoriser au maximum le départ des agriculteurs âgés, en concentrant la totalité des moyens existants pour accélérer la libération des terres.

Pour ce faire, vous envisagez de supprimer d'ici à 1983 l'I. V. D. complètement de retraite, qui n'a plus, selon vous, d'effet incitatif. Cette suppression, à laquelle s'ajoute la promesse d'un quasi-doublement de l'I. V. D. non-complément de retraite, risque de provoquer un afflux de demandes qui favorisera la libération d'un très grand nombre de terres, peut-être plus important qu'il ne sera nécessaire pour permettre l'installation des jeunes.

Cette orientation particulière donnée à l'I. V. D. favorise une politique foncière déterminée. Il n'en reste pas moins qu'elle pose des problèmes importants. En effet, en 1978, l'I. V. D. était d'environ 8 300 francs ; en 1979, les conjoints d'exploitant percevant cette I. V. D. ont reçu ou recevront environ 4 000 francs de plus ; en 1980, l'I. V. D. sera de l'ordre de 15 000 francs pour un ménage.

Cette dernière mesure, qui ne s'appliquera qu'aux agriculteurs ayant cédé leurs terres à partir du 1^{er} janvier 1980, suscite de nombreux mécontentements de la part des agriculteurs qui auront quitté avant cette date, car l'indemnité variera du simple au double pour ceux qui auront su ou pu attendre une année de plus.

Bien qu'elle augmente fortement, cette indemnité permettra tout juste aux agriculteurs modestes de quitter leurs exploitations dans des conditions décentes, mais, pour ceux qui ne disposent que de l'indemnité minimale, cette disparité est tout à fait inacceptable et injuste.

En conséquence, monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer si vous pouvez harmoniser cette indemnité et accorder la même somme à tous les agriculteurs ayant quitté leurs terres dans les conditions prévues par la loi, et cela qu'elle qu'en soit la date ?

Par ailleurs, comptez-vous prendre des mesures pour compenser le départ d'un ancien agriculteur suivi de l'installation d'un jeune agriculteur, en accordant, à ceux qui ont quitté leur exploitation dans de telles conditions, une pension indexée sur le S. M. I. C. et au moins égale à 80 p. 100 de celui-ci ?

Toujours en ce qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs, comptez-vous prendre, monsieur le ministre, les mesures nécessaires pour améliorer les conditions d'octroi des prêts, lesquels sont encore nettement insuffisants à l'heure actuelle ?

Enfin, un problème inquiétant se pose pour la formation des jeunes agriculteurs puisque 46 p. 100 d'entre eux débutent sans formation spécifique.

C'est ainsi que, dans la région dont je suis l'élu, il apparaît de plus en plus urgent de créer un établissement d'enseignement public. Un projet est à l'étude dans le Montreuillois. Envisagez-vous, monsieur le ministre, de donner rapidement votre accord pour la réalisation de ce projet vital pour cette région déjà si durement touchée par ailleurs ?

M. le président. Notre collègue socialiste a quelque peu triché. Je suis désolé de devoir lui rappeler que c'est une question qu'il faut poser, pas sept ou huit !

La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je serais tenté, monsieur le président, de tricher également quelque peu en profitant de ces questions pour répondre à certains orateurs qui sont intervenus dans la première partie de la discussion de ce budget. Les membres du groupe communiste me reprochaient d'ailleurs tout à l'heure de ne pas leur avoir répondu, bien que j'aie, à plusieurs reprises, cité M. Jouve, M. Goldberg et d'autres.

Plusieurs députés communistes. Oui, mais ce sont des rapporteurs !

M. le ministre de l'agriculture. L'I. V. D. passera à 15 000 francs au 1^{er} janvier, mais, bien entendu, nous ne pouvons pas revaloriser celles qui ont été versées avant 1980.

M. Claude Wilquin. Qu'est-ce qui vous en empêche ?

M. le ministre de l'agriculture. L'I. V. D. fait partie d'une politique des structures ; elle a un but économique et non social.

Au demeurant, ceux qui l'ont déjà perçue ont eu la possibilité d'avoir un meilleur taux et une retraite sensiblement améliorée à soixante-cinq ans.

L'I. V. D. sera de 15 000 francs plus 4 300 francs pour la femme à soixante ans lorsque l'homme perçoit l'I. V. D. entre soixante et soixante-cinq ans.

Nous sommes favorables à la modulation de l'I. V. D. complément de retraite et c'est ce que nous prévoyons dans la loi d'orientation. Ainsi, elle serait de 2 500 francs pour ceux qui quitteraient la terre entre soixante et soixante-deux ans, et inférieure à ce chiffre pour ceux qui la prennent entre soixante-deux et soixante-cinq ans. Cependant, la décision n'est pas prise, et elle dépendra des débats sur la loi d'orientation.

Le volume des prêts d'installation aux jeunes agriculteurs sera probablement en augmentation en 1980, compte tenu de la priorité que nous entendons accorder à ce type de prêt.

Enfin, dans le cadre de la loi d'orientation, je proposerai au Parlement de limiter, à partir du 1^{er} janvier 1985, l'octroi des prêts bonifiés aux jeunes qui auront suivi un cycle de formation agricole — notez que je n'ai pas parlé d'examen. C'est d'ailleurs ce qui se fait déjà dans certains pays de la Communauté.

Cela suppose une certaine souplesse dans les itinéraires de formation, afin que, à tout moment de la vie, on puisse suivre des cours, qui ne doivent pas nécessairement être concentrés sur deux années. L'enseignement agricole devra donc être modifié pour permettre des rattrapages.

M. Claude Wilquin. Il faut renforcer les moyens de l'éducation !

M. le président. La parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Vous vous doutez, monsieur le ministre, que je ne parlerai que d'un seul problème, le problème viticole.

Tout d'abord, dans le domaine de la réglementation sur l'enrichissement des vins de nos régions méridionales que vous avez évoqué tout à l'heure, pourquoi nos viticulteurs ne sont-ils pas traités comme les autres et n'ont-ils pas la possibilité d'enrichir leur production par l'utilisation de saccharose ? A quand donc un traitement unique pour tous et le libre choix de la méthode d'enrichissement ?

Je voudrais aussi, en cette année de grosse récolte viticole et en fonction de la baisse actuelle des cours, vous demander si vous êtes disposé à aider de façon substantielle les initiatives tendant à la production de sucre de raisin dont l'élaboration est au point, et à favoriser la production et la circulation, dans le cadre d'une fiscalité acceptable, de boissons uvaies à faible teneur alcoolique.

J'ajoute que de telles productions participeraient à l'assainissement d'un marché alourdi par 40 millions d'hectolitres d'excédents.

A ce sujet, nous souhaiterions que vous nous précisiez les mesures que vous envisagez de prendre afin d'éviter l'effondrement des cours.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, le régime est identique à disciplines de production égales.

Vous savez bien que l'avenir des régions viticoles du Midi réside beaucoup plus dans l'utilisation des moûts concentrés, même si d'autres options sont possibles.

Je souhaite qu'il y ait égalité de coût et de traitement, et que le coût du moût concentré puisse être identique à celui des autres formes d'enrichissement, afin de mieux adapter l'offre à la demande de vins de table. Ce sera particulièrement utile cette année. Nous avons eu, en effet, une récolte record, qui constitue à la fois une chance et un défi.

C'est une chance, parce que dans certaines régions les stocks avaient besoin d'être renforcés, parce que la récolte est de très bonne qualité et, enfin, parce que les régions productrices de vins de table ont grandement amélioré la qualité de leurs productions, comme le soulignent d'ailleurs les commerçants et les négociants.

Vous connaissez les solutions que nous préconisons. C'est la conclusion de contrats interprofessionnels et de contrats de stockage à long terme avec garantie de bonne fin pour permettre aux viticulteurs de bénéficier du prix de déclenchement. C'est aussi la création d'un fonds de promotion.

Nous avons quelques espoirs dans ce domaine, et c'est pourquoi le budget de l'O. N. I. V. I. T. — l'office national interprofessionnel des vins de table — augmentera fortement. Nous espérons notamment développer la vente de nos vins de table sur de grands marchés, comme celui des Etats-Unis, et la campagne de presse qui s'est déclenchée n'est peut-être pas sans rapport avec les moyens que nous avons consacrés à la promotion des vins de table sur les marchés étrangers.

Outre ces mesures, nous avons mis en place diverses disciplines, à commencer par les superprestations viniques.

Nous aurons à examiner, vers le 15 ou le 20 décembre, lorsque nous aurons en notre possession tous les éléments d'information, quelle est la situation du marché des vins de table. Mais je puis vous assurer que, comme le déclarait à l'instant M. Pasty, que nous avons beaucoup ferrailé pour obtenir en leur faveur une meilleure garantie.

Il n'en reste pas moins que notre ambition ne peut pas être de produire pour la chaudière, de produire du vin qui sera distillé. Or l'évolution de la consommation par rapport aux capacités de production ne laisse pas d'inquiéter.

Si la restructuration du vignoble doit demeurer l'un de nos objectifs, force est d'admettre qu'en France, comme en Italie ou en Espagne, il est nécessaire d'adapter l'offre à la demande. Cela est d'ailleurs en cours de réalisation, dans certaines zones, par le moyen d'une reconversion.

Dans la région de Languedoc-Roussillon, il est prévu d'opérer la restructuration de 70 000 hectares de vignobles et la conversion de 30 000 autres. Le vrai service que nous pouvons rendre à cette région est de lui permettre d'avoir d'autres productions qui offrent les mêmes garanties de conserver le maximum d'emplois dans l'agriculture pour ne pas accélérer l'exode agricole.

Nous disposons aujourd'hui de certains moyens d'action dans ce domaine. Ainsi l'achat de fermes par les S. A. F. E. R. permet la mise en œuvre de productions intensives telles que celle de semences. Je crois beaucoup à ce type d'actions. Au cours des cinq années 1980-1985, les pouvoirs publics et le F. E. O. G. A. consacreront, pour l'ensemble des régions méditerranéennes, un crédit de deux milliards de francs pour la restructuration du vignoble, la promotion des industries agricoles alimentaires, les équipements publics ruraux et le reboisement.

La solution du problème n'est pas à rechercher à court terme, et je crois avoir vraiment contribué à la recherche d'une solution à long terme.

Il reste une difficulté à surmonter pour la petite partie du vignoble qui fera l'objet d'une reconversion : trouver des cultures de remplacement qui offrent les mêmes revenus et les mêmes garanties d'emploi que la vigne. Mais il n'est pas question d'une grande reconversion. Nous avons toujours parlé de reconvertir 30 000 hectares, alors que 70 000 hectares feront l'objet d'une restructuration et d'un réencépagement.

M. le président. La parole est à M. Brugnon.

M. Maurice Brugnon. Mesdames, messieurs, cette question pourrait s'adresser aussi bien à M. le ministre de l'intérieur.

De nombreux établissements publics régionaux connaissent des difficultés pour subventionner l'éradication de la brucellose en complément des financements départementaux. En effet, comme l'a souligné la Cour des comptes dans son dernier rapport et selon les termes mêmes de l'article 4 de la loi du 5 juillet 1972, les subventions accordées ne peuvent être assimilées à des équipements au sens où l'entend la loi.

Je vous demande cependant, monsieur le ministre, si un décret de même philosophie que celui du 24 octobre 1975, n° 75-983, relatif aux parcs naturels régionaux, ne pourrait être pris afin de permettre à la région de participer au financement des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre la brucellose.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous remercie, monsieur le député, de m'avoir posé cette question importante. Un accord est intervenu il y a quelques semaines. Une circulaire devrait régler définitivement le problème dans les quinze jours qui viennent, en permettant aux établissements publics régionaux de participer à la prophylaxie et d'assurer par là une meilleure santé du cheptel.

M. Maurice Brugnon. Voilà qui est net !

M. le président. La parole est à M. Baylet.

M. Jean-Michel Baylet. Monsieur le ministre, ma question, à laquelle s'associent M. Maurice Faure, M. François Massot et M. Martin Malvy, concerne l'élevage ovine.

Oui ou non le Gouvernement français est-il décidé à opposer son veto à toute organisation communautaire du marché de la viande ovine qui ne respecterait pas les trois principes fondamentaux du traité de Rome, que sont l'unité du marché, la préférence communautaire, et la solidarité financière ?

En attendant, bien sûr, la réglementation en vigueur devrait être maintenue.

Les choses sont claires, monsieur le ministre : toute concession nouvelle conduirait à la disparition de cette production qui fait vivre de nombreuses régions parmi les plus déshéritées.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je confirme qu'il ne peut y avoir une baisse des prix et des revenus issus de la production ovine dans la plupart des régions qui en vivent.

Nous avons toujours été favorables à un règlement communautaire qui mettrait définitivement un terme aux difficultés actuelles. Nous le préparons et en discuterons à nouveau mardi prochain avec nos partenaires. Je ne sais pas si nous pourrions parvenir à un accord mais celui-ci, je l'ai plusieurs fois répété, y compris aux membres du groupe « ovin » que préside M. Lepereq, devra respecter la règle de la préférence communautaire, celle de la solidarité financière et, bien entendu, la liberté des échanges.

Mais je ne crois pas que nous puissions revenir à une zone de libre-échange, qui serait la négation des principes de la politique agricole commune. Nous ferons tout, car c'est notre intérêt, pour faciliter la libéralisation des échanges mais nous demanderons à nos partenaires d'aborder le vrai problème, qui est celui de la protection vis-à-vis des pays tiers et de la solidarité financière.

J'espère qu'au cours des deux mois qui viennent nous pourrions avancer dans la voie d'un règlement communautaire qui apporte aux producteurs, par un système de primes et d'interventions, les mêmes garanties que celles dont ils bénéficient avec le régime national.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Monsieur le ministre, j'ai été sensible à l'amorce de solution que vous semblez retenir pour l'attribution de la prime à la vache allaitante. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin.

En effet, tous les orateurs ont souligné la situation critique de l'élevage et si j'avais mauvais esprit, j'aurais beau jeu de relever les critiques très sévères que vous ont adressées les députés de la majorité, lesquels finiront bien par suivre le Gouvernement, donnant ainsi une éclatante démonstration de divorce entre les paroles et les actes. Mais la question n'est pas là.

En tout état de cause, personne ne peut soutenir ici que tout va bien dans l'élevage, et si les dotations en restent au niveau qui est prévu dans le budget, on peut dire que cela ira plus mal l'année prochaine. Vous reconnaissez vous-même l'importance du problème et vous avouez qu'il faut faire quelque chose. Mais là, vous restez dans le vague. Or, nous voulons pousser un peu plus loin le débat.

En effet, le problème de l'attribution de la prime à la vache allaitante est posé mais vous semblez vouloir le résoudre par le jeu du mécanisme de la taxe de coresponsabilité, ce qui non seulement laisse planer une incertitude, mais suppose aussi des délais assez longs. En tout état de cause, si ce sont les producteurs de lait qui doivent faire les frais de l'attribution de la prime à la vache allaitante, nous pensons que le mécanisme serait non seulement compliqué mais injuste.

En ce qui nous concerne, nous estimons que l'attribution de cette prime s'impose dès maintenant. Elle ne règlera pas tout. Elle ne peut pas à elle seule régler le contentieux du dossier de l'élevage. Elle pourrait toutefois permettre de remédier en partie à l'état d'infériorité dans lequel se trouve notre élevage par rapport à l'Allemagne en raison des montants compensatoires dont celle-ci continue à tirer profit malgré l'affaiblissement que nous avons réussi à leur infliger depuis un an.

Dans ces conditions, nous voudrions une réponse plus précise — car vous n'en avez apporté aucune, vous contentant d'amorcer la solution. Nous pensons que nous ne devons pas sortir de ce débat sans que vous ayez pris sur ce point une position claire.

Monsieur le ministre, nous attendons votre réponse, et les éleveurs aussi.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je n'ai jamais nié qu'à l'intérieur d'une agriculture française où l'on dénombre une cinquantaine de productions différentes certains secteurs pouvaient connaître des difficultés, surtout lorsque la production a augmenté de 10 p. 100 en volume.

M. André Soury. Cela ne suffit pas !

M. le ministre de l'agriculture. Il faut considérer l'évolution globale de l'agriculture en tenant compte des contraintes extérieures. Je suis prêt, d'ailleurs, à comparer les résultats de notre politique agricole avec ceux d'autres pays.

M. André Soury. Je vous invite à venir sur les champs de foire !

M. le ministre de l'agriculture. Pour ce qui est de la prime à la vache allaitante, les difficultés financières tiennent aux possibilités du F. E. O. G. A., section garantie.

La politique agricole commune, je le rappelle, est financée pour une part par des prélèvements et par des droits de douane et, pour 50 p. 100, par un reversement, qui doit atteindre 1 p. 100, des recettes de T. V. A. encaissées dans les différents pays de la Communauté. Ce reversement est actuellement de 0,8 p. 100. Au rythme actuel, il aura dépassé 1 p. 100 dans deux ans. Pour que ce seuil puisse être franchi, il faudra l'accord de tous les Parlements nationaux. Mais notre intérêt n'est pas nécessairement de le franchir.

Je répète qu'il y a un vrai problème budgétaire pour ce qui concerne le lait. On ne saurait le nier. Il serait absurde de continuer à avoir des « usines à lait », alors que le coût budgétaire devient de plus en plus lourd : 90 p. 100 du prix de chaque litre supplémentaire de lait sont à la charge des contribuables européens.

La politique agricole commune a toujours eu le souci d'un équilibre entre, d'une part, les obligations et le revenu des producteurs, et, d'autre part, les intérêts des contribuables et des consommateurs. C'est dans cet état d'esprit que se préparent les discussions sur l'équilibre lait-viande.

C'est à l'occasion de ces négociations qu'il conviendra, compte tenu des différences significatives de revenu entre les producteurs de lait et les éleveurs qui ne produisent que de la viande, de rechercher comment pourra être apportée une aide, qui est nécessaire, pour les troupeaux allaitant.

Je suis obligé — c'est ce qui fait que nos positions ne sont pas les mêmes mais qui peut-être rend l'opposition plus agréable — de tenir compte des contraintes budgétaires.

Vous êtes, monsieur Soury, un élu local ; vous savez très bien que vous ne pouvez pas faire n'importe quoi et qu'il faut justifier devant les contribuables les dépenses de la commune dont vous avez la charge. Je suis, en l'occurrence, dans la même situation que vous. C'est pourquoi je pense pouvoir trouver une solution au problème de la viande en recherchant un meilleur équilibre entre les productions de lait et de viande. Je ne peux pas être plus précis.

M. André Soury. Dans quel délai ?

M. le ministre de l'agriculture. Au cours des prochaines négociations.

M. le président. La parole est à M. Ruffe.

M. Hubert Ruffe. Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est un véritable S.O.S. que je lance à propos de notre production tabacole.

Il y a vingt ans, les planteurs de tabac étaient plus de 100 000 en France et le S.E.I.T.A. employait plus de 15 000 salariés. Aujourd'hui, pour la première fois, le nombre des planteurs est tombé au-dessous de 30 000. Celui des salariés du S.E.I.T.A. oscille autour de 10 000. Cette chute vertigineuse est le résultat de la politique du Gouvernement qui conduit au chômage, à l'exode rural et à la dépendance à l'égard de l'étranger pour la production de tabac.

Je constate qu'au lieu de redresser la situation vous l'aggravez encore par la loi Veil, par le plan décennal du S.E.I.T.A., par vos projets d'élargissement du Marché commun.

La situation a été aggravée par la loi Veil parce que celle-ci, votée le 1^{er} juillet 1976, n'était applicable que le 1^{er} juillet 1977. Dans l'intervalle, le Gouvernement a laissé se développer, sinon a favorisé un véritable matraquage publicitaire des puissantes firmes multinationales anglo-saxonnes et américaines dont le pouvoir s'étend sur 90 p. 100 du marché mondial, pays socialistes exceptés. Dans notre pays, elles ont réussi à quintupler leurs ventes sur le marché, ce qui est très grave.

Pendant que ce laxisme bénéficiait à ces puissantes firmes, la tutelle gouvernementale se faisait plus pesante et tracassière auprès du S.E.I.T.A.

Que faites-vous devant cet envahissement de notre marché intérieur par le tabac blond commercialisé par lesdites firmes ? Il eût fallu, à notre sens, pratiquer une politique d'expansion

de notre production nationale, par des prix incitatifs à la production, des aides spécifiques pour le développement de la culture du tabac blond.

Or on fait le contraire, puisque le plan décennal du S.E.I.T.A. tend à réduire notre production nationale de 55 000 tonnes à 45 000 tonnes, ce qui aura comme première conséquence la suppression de 5 000 à 6 000 emplois, salariés et planteurs compris, ainsi que le démantèlement de cet appareil de transformation qu'est le S.E.I.T.A.

J'ajoute que le déficit du commerce extérieur a quadruplé en cinq ans pour s'élever cette année à un milliard de francs.

Le projet d'élargissement du Marché commun à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce nous entraînerait encore plus bas en laissant libre cours aux importations à bas prix des tabacs bruns et blonds et des cigarettes par les firmes multinationales dont je viens de parler, ce qui porterait un coup fatal à notre production nationale.

J'insiste sur ce point car il me semble que nous nous engageons dans le même processus qu'en Italie où comme en France, le tabac est un monopole d'Etat. Or ces firmes, actuellement, dominent entièrement le marché italien.

Ainsi la production tabacole est à son tour victime d'une politique qui est conduite au profit de quelques firmes multinationales, comme c'est aussi le cas pour la production du vin, du mouton, de la gemme, ainsi que dans plusieurs secteurs industriels, tels la sidérurgie, les chantiers navals et bien d'autres.

Monsieur le ministre, votre politique rencontre et rencontrera une action toujours plus déterminée des salariés et des agriculteurs avec l'appui des communistes, en vue de sauver le patrimoine national, de sauvegarder l'outil de travail et de garantir l'emploi.

Dans le Lot-et-Garonne, un des principaux départements producteurs de France, le parti communiste français a organisé une manifestation commune des salariés et des planteurs de tabac avec comme objectifs la sauvegarde du patrimoine tabacole, la relance de la production nationale et le maintien du S.E.I.T.A. dans son intégralité.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Les craintes des producteurs de tabac portent sur trois points essentiels.

D'abord, la régression de la consommation nationale des cigarettes brunes. Cette situation est due à la régression de la consommation globale de cigarettes en France, mais aussi à la progression des ventes de cigarettes blondes. Cette progression est rapide puisque la part du marché des cigarettes blondes est actuellement de l'ordre de 20 p. 100. Or, les planteurs français ne produisent pas encore de tabac blond.

Ensuite, l'insuffisance de la prime versée par le F.E.O.G.A. aux acheteurs de tabac. Cette prime a été créée pour assurer la préférence communautaire en comblant l'écart entre le prix mondial et le prix de revient communautaire. L'effort de la Communauté en matière de primes s'élève à 250 millions d'unités de compte, c'est-à-dire 5 400 millions de francs dont 31 p. 100 reviennent à la France. Cette somme n'est pas mince, mais je considère, en effet, qu'elle doit être revalorisée progressivement pour assurer la préférence communautaire. C'est un des points de défense de ce dossier.

Enfin la diminution de la production nationale consécutive à l'augmentation de la consommation de tabac blond. Je suis conscient de l'importance économique de cette production, nécessaire au maintien de petites exploitations et j'entends soutenir l'effort des planteurs qui essayent de cultiver des variétés de tabac blond susceptibles de trouver un débouché, notamment à l'exportation. Une aide sera attribuée aux installations expérimentales de séchage mises en place à l'initiative de la fédération des planteurs.

Nos efforts vont donc dans trois directions : l'amélioration de la prime, qui a été accrue de plus de 10 p. 100 par la dernière décision communautaire ; l'aide aux expérimentations en vue de développer la production de tabac blond ; l'effort de promotion à l'exportation sur tous les tabacs. Par là, nous cherchons à maintenir en activité le maximum d'exploitations de petite dimension qui, grâce aux revenus procurés par le tabac, peuvent rester sur des surfaces réduites.

M. le président. La parole est à M. Maisonnat.

M. Louis Maisonnat. Monsieur le ministre, vos déclarations ne sont pas de nature à calmer nos inquiétudes concernant la politique de la montagne. Trois lignes dans le projet de loi d'orientation agricole, c'est maigre. Quant à l'indemnité spéciale de montagne, suivre votre raisonnement, c'est accepter que l'indemnité de piémont soit financée au détriment de la nécessaire revalorisation de l'indemnité de montagne, qui pour chacun des bénéficiaires, ne vaut plus aujourd'hui que 109 francs par référence à l'année de sa création. J'ai sous les yeux des documents qui montrent que, malgré vos affirmations, les organisations professionnelles demandent le rattrapage intégral du pouvoir d'achat de l'I.S.M. par rapport à l'évolution de l'indice des prix depuis 1973, soit 83 p. 100 et un crédit de 600 millions de francs.

Quelles dispositions prendrez-vous pour satisfaire ces demandes ? Quel échéancier fixerez-vous ? Allez-vous proposer de porter le plafond communautaire à 366 francs pour permettre l'application de ces mesures ?

En ce qui concerne le règlement de 1978-1979 et le rattrapage de 1977-1978 pour la haute montagne, j'ai noté que vous avez délégué la totalité des crédits. Mais j'aimerais savoir quels moyens vous comptez prendre, premièrement, pour que soient rapidement réglés les désaccords qui subsistent entre l'administration et la profession concernant le zonage et les taux, en particulier pour les régions de piémont, et ce dans un certain nombre de départements ; deuxièmement, pour revenir sur le décret instituant la distinction entre les zones laitières et les zones non laitières en piémont, distinction parfaitement injustifiée et pénalisant les régions les plus pauvres.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. J'ai déjà partiellement répondu à ces questions dans mon intervention liminaire.

J'estime — et, lorsque je regarde autour de moi dans le monde, je ne vois pas de raison de changer d'avis — qu'on ne peut satisfaire toutes les aspirations à la fois. J'ai dit tout à l'heure que le moteur économique qui trainait le lourd convoi des aspirations n'était pas encore suffisamment vigoureux pour répondre plus rapidement aux aspirations sociales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis fondamentalement partisan d'une société fondée sur la liberté d'initiative parce que c'est celle qui peut faire progresser le plus vite les aspirations sociales.

Dans le département de l'Isère, nous versons environ 7 900 000 francs au titre de l'indemnité spéciale de montagne. Pour la haute montagne le taux unitaire de la prime est passé cette année de 200 francs à 300 francs.

Deuxième priorité : l'octroi de l'indemnité aux agriculteurs pluri-actifs, que M. Barnier avait plusieurs fois réclamé ; cette mesure a été prise.

Troisième priorité, l'indemnité de piémont : elle a été également mise en place cette année.

Globalement, là où nous consacrons à l'I.S.M. 260 millions de francs en 1974, nous versons cette année près de 460 millions de francs. C'est pourquoi j'ai dit que le pouvoir d'achat global des aides à la montagne avait été maintenu. Je crois devoir le redire. Je reste conscient que les agriculteurs qui continuent à percevoir 200 francs attendent davantage. Mais on a tout de même progressé au cours des trois ou quatre dernières années dans la satisfaction des aspirations des agriculteurs de montagne.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le ministre, permettez-moi de revenir — mais cela ne vous étonnera pas — sur le sujet que vous venez d'aborder pour préciser quelques points encore.

Concernant la pluri-activité, il est vrai qu'un premier pas a été franchi ; mais j'aurai l'occasion d'en reparler dans cette enceinte, parce qu'il faut aller plus loin en faveur de la reconnaissance de la pluri-activité en zone de montagne. La question que je veux vous poser concerne l'I.S.M. ; elle sera d'ailleurs évoquée aussi de nouveau dans un instant par mon collègue Raynal tant le problème nous paraît important.

L'amélioration du système de l'I.S.M., qui est un des atouts de la politique de la montagne et qui a en tout cas contribué à la survie du monde agricole, passe par une action plus vigoureuse du Gouvernement français à l'égard des autorités de Bruxelles.

Il s'agit d'abord de la réévaluation générale, que nous souhaitons tous et qui doit tenir compte de la hiérarchie et préserver la modulation obtenue en 1978 en faveur de la haute montagne, où les difficultés et les handicaps sont plus grands.

Pour procéder à cette réévaluation et pour maintenir cette hiérarchie, il faudra obtenir un relèvement général du plafond communautaire. Pouvez-vous, monsieur le ministre, prévoir que cette disposition sera, à un terme rapproché, retenue à Bruxelles ? Cela exige, nous le savons, un concours renforcé de l'Etat, d'une part, et de la Communauté, d'autre part. Cette mesure nous paraît cependant indispensable pour le maintien de la vie agricole en montagne.

Deuxième préoccupation : un versement plus rapide. Nous avons noté les assurances que vous avez données, notamment pour le versement effectif du reliquat de l'I.S.M. pour l'hivernage 1978-1979 et aussi du complément de 100 francs pour la zone de haute montagne sur l'hivernage 1977-1978 que les agriculteurs attendent encore à ce jour.

Pour que ce versement soit à l'avenir effectivement plus rapide, il vous faudra obtenir que le concours du F.E.O.G.A., qui représente 25 p. 100 de la dépense, intervienne plus rapidement. Le délai de remboursement de la part communautaire atteint parfois deux ans ; il peut être utilement et efficacement raccourci.

M. le président. La parole est au ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous remercie, monsieur Barnier, de confirmer la nécessité d'une hiérarchie en faveur de la haute montagne.

De fait, la revalorisation demandée pose, à Bruxelles, le problème d'une revalorisation du plafond de 300 francs pour la haute montagne. Car il faut absolument que la haute montagne vive ; or les coûts y sont bien plus élevés que dans certaines régions situées à six ou sept cents mètres d'altitude. Sur ce point, je confirme donc mon intention de privilégier à tout prix la haute montagne si un progrès doit intervenir.

Deuxième point : je suis décidé à faire un pas de plus, dans le budget de 1981, sur les versants secs et dans la zone sèche méditerranéenne, secteur dans lequel nous souhaitons avec le F.I.D.A.R. tenter dès 1980 des expériences de promotion de certains types d'agriculture pour maintenir des activités agricoles.

Troisième point : la revalorisation générale. Je suis pleinement conscient qu'un problème se pose en l'occurrence. Mais j'ai dit tout à l'heure que j'étais conduit à faire des choix, qui m'avaient d'ailleurs été en grande partie proposés l'an dernier par les rapporteurs. Je constate qu'il y a des aspirations. Le Président de la République lui-même a abordé avec moi ce dossier de l'indemnité spéciale de montagne. Je prends note des aspirations qui émanent de cette enceinte parlementaire. Je n'en dis pas plus, tout en sachant que cela représente un vrai problème.

Quant à un versement plus rapide, compte tenu des difficultés d'interprétation sur le versement de l'indemnité de piémont, dans les zones dites laitières, je ne suis pas à l'abri de difficultés communautaires l'année prochaine. C'est la raison pour laquelle, si je veux pouvoir payer l'I.S.M. en totalité au mois de mai, je dois passer par un autre type de structure. Actuellement, je négocie avec le ministère du budget pour voir s'il y a des possibilités de versement, comme me l'a demandé le Président de la République, au cours du premier semestre. L'engagement en est pris.

Cette année, le retard n'est dû en aucune façon au ministère de l'agriculture français. Nous ne pouvions pas aller plus vite. Huit jours après l'accord de Bruxelles sur notre procédure déconcentrée et modulée, les crédits nécessaires étaient délégués dans les trésoreries des différents départements. Le problème est communautaire. Face à ce problème, nous recherchons actuellement une solution pour payer au premier semestre.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Monsieur le ministre, par lettre du 2 octobre 1979, je vous avais exposé les particularités des vins d'Alsace. J'avais soutenu que l'instauration d'un degré maximum irait à l'encontre de leur qualité. En effet, la fixation de ce degré ne peut, selon moi, convenir aux vins de notre région. La diversité des terroirs et des microclimats fait que le degré est très variable en Alsace pour un même cépage.

Ainsi, l'instauration de la mesure envisagée constituerait une incitation permanente à atteindre des richesses alcoométriques maximales, ce qui serait en parfaite contradiction avec le type Alsace, caractérisé par sa fraîcheur, sa légèreté et son fruité.

Monsieur le ministre, les qualités des vins d'Alsace ne se confectionnent pas par voie réglementaire. Laissez à la nature la maîtrise de l'ouvrage ! L'expérience a prouvé qu'à travers divers cépages, tous très nobles, le marché du vignoble alsacien a pleinement répondu à toutes les espérances, tant sur le plan national que sur le plan international.

Je vous demande donc de ne pas prendre de décision dans cette question très grave pour notre vignoble sans avoir entendu les représentants de nos viticulteurs. Je puis vous assurer qu'ils vous font confiance et qu'ils comptent sur votre compréhension pour trouver une solution qui soit équitable pour la viticulture d'Alsace.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. La réforme du régime de l'enrichissement soulève beaucoup de questions. Elle s'est traduite pour les régions d'A.O.C. par les éléments suivants : inventaire de maturité afin de donner les autorisations de chaptalisation en fonction de critères objectifs ; mise en place d'un ban de vendange, afin d'éviter des récoltes trop précoces ; définition d'un degré maximum afin d'éviter la surchaptalisation que connaissent d'autres pays.

Seule cette dernière mesure a pu poser quelques problèmes en Alsace. Je rappelle qu'elle répond à un double objectif : clarifier les conditions de la chaptalisation ; limiter la richesse en alcool des vins, ce qui est conforme à l'intérêt des consommateurs comme à la qualité des vins.

Grâce aux efforts des professionnels alsaciens et des parlementaires intervenus sur ce sujet, un compromis a abouti à la fixation d'un ensemble de degrés maximaux par catégories de cépages.

Ces dispositions ont été approuvées à l'unanimité par le comité national de l'I.N.A.O.. Mes collaborateurs et moi-même, compte tenu des efforts de disciplines qui se manifestent en Alsace — je le reconnais — sommes prêts à examiner tous les dossiers qui nous seront soumis, à condition qu'ils aillent dans cette direction. J'espère avoir répondu à vos préoccupations.

M. Charles Haby. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Jacob.

M. Lucien Jacob. Ma question concerne également un problème viticole : le financement de la dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée.

Le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre, avez souvent rappelé toute l'importance que vous attachez aux prises de responsabilité professionnelle.

Dans votre réponse écrite du 3 avril 1979 à notre collègue M. Fernand Marin, qui avait appelé votre attention sur les conséquences de la décision du Conseil d'Etat annulant l'article 3 du décret du 19 octobre 1974 relatif au financement de la dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée, vous avez indiqué que, les administrations compétentes prendraient, dans les meilleurs délais, les décisions nécessaires « en tenant compte des positions qui auront été prises par les comités régionaux de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie — l'I.N.A.O. ».

Je pense que vous êtes parfaitement au courant des positions prises par l'ensemble des organisations professionnelles qui, unanimement, ont souhaité la mise en place d'une redevance spécifique.

Devant le vide juridique créé par l'arrêt du Conseil d'Etat et en l'absence de toute solution valable présentée par l'administration, j'ai été conduit, avec plusieurs de mes collègues, à signer la proposition de loi n° 1227 déposée par M. Gérard César.

Cette proposition institue un mode de financement pour la dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée qui répond parfaitement aux désirs des professionnels puisqu'elle ne fait qu'officialiser et conforter le système existant ; elle est parfaitement légale puisque des redevances de même nature ont déjà été votées par le Parlement, notamment en matière de bois et plants de vigne. Mais elle se heurte pour l'instant à l'inertie et à l'incompréhension du Gouvernement.

Tout cela ne me paraît donc pas très cohérent, compte tenu tant des déclarations du Président de la République que de votre propre réponse à notre collègue M. Marin.

Nous ne pouvons croire, monsieur le ministre, que le Gouvernement, qui prône par ailleurs le développement des exportations, se désintéresse du secteur des vins d'A.O.C., dont les exportations représentant environ 10 milliards de francs, soit une augmentation de 600 p. 100 en vingt ans en francs constants.

Cette richesse, monsieur le ministre, nous la devons aux syndicats de défense d'appellation, qui ont su prendre leurs responsabilités pour promouvoir une authentique politique de qualité et s'imposer les disciplines nécessaires, notamment la généralisation de la dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Ces mêmes syndicats, qui ont la charge de l'organisation matérielle de la dégustation, sous le contrôle de l'I.N.A.O., ne comprennent pas les atteroiements du Gouvernement pour accepter la proposition de loi César qui leur permettrait, en liaison avec l'I.N.A.O., établissement public, de mener à bien cette lourde charge qui leur est dévolue réglementairement. Cette proposition répond à l'esprit et à la lettre de l'arrêt du Conseil d'Etat, qui a précisé que « le paiement imposé aux viticulteurs ne saurait être mis à la charge de ceux-ci que par la loi ».

En conclusion, monsieur le ministre, je suis sûr que vous ne pouvez pas vous désintéresser d'un secteur essentiel de l'agriculture française et c'est la raison pour laquelle, au nom de tous ceux de mes collègues qui ont signé la proposition de loi César, je demande que le Gouvernement ne s'oppose pas à son examen.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, votre question ne concerne pas le seul ministre de l'agriculture.

Pour ma part, la solution idéale serait la cotisation volontaire. Toutes les régions n'y sont peut-être pas prêtes. Mais c'est celle qui entraîne le maximum de responsabilité de la part des parties prenantes.

Vous proposez une autre solution. Vous connaissez la position du Gouvernement, qui est extrêmement méfiante et hostile à toute augmentation de la fiscalité. Il n'en reste pas moins que, à mes yeux, le problème reste posé. En l'état actuel de la discussion, je suis prêt à participer avec les groupes viticoles et avec le ministre du budget à une discussion.

Pour le moment, monsieur le député, je ne peux pas vous en dire plus.

M. le président. La parole est à M. Raynal.

M. Pierre Raynal. Monsieur le ministre, j'interviendrai brièvement sur l'indemnité spéciale de montagne.

En effet, mes collègues ont évoqué ce sujet, mais je crois de mon devoir d'insister sur la nécessité de revaloriser cette indemnité, bien qu'une progression en volume, comme vous l'avez indiqué, soit intervenue.

La stagnation a des conséquences graves sur les revenus des agriculteurs. C'est le cas par exemple dans un département tel que le mien, malgré l'importance de l'aide perçue à ce titre. Elle risque aussi de vider de leur sens les efforts entrepris pour développer l'économie de montagne. Il est donc urgent et nécessaire de redonner à cette indemnité son pouvoir attractif et sa portée économique.

Dans quel délai le plafond de l'I. S. M. passera-t-il de 50 unités de compte à 75, ainsi que le propose la Commission de la C. E. E. au conseil des ministres, ce qui porterait globalement l'indemnité de 300 à 500 francs ? Pensez-vous être en mesure d'accomplir un premier pas dans ce sens lors du prochain collectif ? En outre, les retards importants enregistrés dans les versements cette année — qui ne sont pas de votre fait — qui sont sources d'inquiétude et de mécontentement compréhensible, ne se reproduiront-ils pas ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Le total des indemnités spéciales de montagne versées dans un département comme le Cantal atteint 46 millions, ce qui n'est pas négligeable.

Dans la plupart des régions de montagne, le rapport entre les cotisations et les prestations sociales varie entre 6 et 12 p. 100. L'I. S. M. ne représente qu'une partie de l'effort, le principal étant la prise en charge des cotisations sociales, compte tenu du faible revenu cadastral dans ces régions. Je vous donne l'assurance que cet élément a pesé dans les choix budgétaires du Gouvernement.

Mais je reconnais avec vous, alors que la loi d'orientation est en préparation, qu'il règne une inquiétude — que j'ai

ressentie moi-même — dans certaines régions. Lorsqu'on parle de compétitivité, certaines régions ont le sentiment d'être éliminées des possibilités d'avenir qui s'offrent aux différentes régions agricoles.

Les atouts agricoles des régions de montagne sont manifestes. Il faut à tout prix y maintenir la vie, ce à quoi l'I. S. M. a puissamment contribué.

La première étape, à laquelle je veille personnellement, consiste à défendre, à Bruxelles, l'augmentation du plafond de l'I. S. M. afin de consentir un effort particulier pour la haute montagne.

La deuxième étape pourra-t-elle être franchie, comme vous l'avez demandé, dans le budget de 1981 ? J'ai indiqué que j'étais sensible aux observations, mais il ne m'est pas encore possible de vous fournir une réponse car vous admettez tous que, compte tenu du poids des prélèvements obligatoires, l'enveloppe budgétaire doit être modérée si nous voulons réduire le train de vie de l'Etat et éviter des pressions fiscales trop fortes. En tout cas, je peux vous assurer que j'étudierai cette question avec attention lors de la préparation du projet de loi de finances au mois de mars afin de voir dans quelle mesure il serait possible de réévaluer l'I. S. M. de base à 200 francs. Je ne peux en dire plus pour le moment. Par ailleurs, je demanderai aux parlementaires des zones de montagne de mener une réflexion avec moi sur l'ensemble de la politique de la montagne.

Certains, dans cette enceinte, ont prétendu que la politique de la montagne était inexistante ! Je relève le défi. Je suis prêt à comparer notre politique de la montagne avec celle des autres pays de la Communauté.

Parfois, on me demande de comparer les cotisations sociales des différents pays de la Communauté. Pour l'agriculteur hollandais, auquel on aime à se comparer, les cotisations sociales atteignent en moyenne 12 000 francs, contre 4 000 francs en France ! C'est un élément non négligeable de la politique de la montagne. Je tenais à le rappeler à ceux qui tentent de caricaturer notre politique. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290, (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Agriculture - budget annexe des prestations sociales agricoles et article 74 (suite) :

Agriculture :

Annexe n° 2 [Dépenses ordinaires]. — M. Robert Bisson, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3 [Dépenses en capital]. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4 [Marchés agricoles]. — M. Pierre Goldberg, rapporteur spécial ; avis n° 1297, tome I [Dépenses ordinaires], de M. Jean Desanlis, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1297, tome II [Dépenses en capital], de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1293, tome II [Enseignement agricole], de M. Jean Brocard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

(Annexe n° 51. — M. Jacques Jouve, rapporteur spécial ; avis n° 1293, tome XXIII, de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1297, tome XXIV, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)